

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LURE

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

5. ANNEXES

5.7. Plan de gestion - Chapelle-Ronchamp

Pièce n° 5.7

Arrêté par délibération du Conseil
Communautaire : 29.05.2017

Approuvé par délibération du Conseil
Communautaire : 26.06.2018

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

INITIATIVE Aménagement et Développement



Siège social : 4, Passage Jules Didier - 70000 VESOUL
Tél : 03.84.75.46.47 - Fax : 03.84.75.31.69
initiativead@orange.fr

Tél : 03.81.83.53.29
initiativead25@orange.fr

0 m 140 m 280 m 420 m 560 m 700 m

"Origine cadastre (C) - DGFIP - Droits de l'Etat réservés - 2012 "
Plan cadastral actualisé en avril 2016

L'Œuvre architecturale de Le Corbusier

UNE CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE
AU MOUVEMENT MODERNE

[12] Chapelle Notre-Dame-du-Haut

RONCHAMP / FRANCE

Proposition d'inscription sur
la Liste du patrimoine mondial,
présentée par l'Allemagne,
l'Argentine, la Belgique, la France,
l'Inde, le Japon et la Suisse.

PLAN DE GESTION

Chapelle Notre-Dame du Haut

Ronchamp
Le Corbusier 1955

Candidature de
*« L'œuvre de Le Corbusier,
une contribution exceptionnelle au Mouvement Moderne »*
au Patrimoine Mondial de l'UNESCO

**Plan de gestion de l'élément du bien
Diagnostic de territoire et programme d'actions 2015-2020**

Sommaire

Introduction.....	2
Partie 1 - État des lieux touristique, culturel et urbanistique du territoire.....	4
1.Présentation de la Communauté de Communes de Rahin et Chérumont de son territoire et de son environnement.....	4
2 - Environnement touristique de la Communauté de Communes de Rahin et Chérumont.....	9
3 - Richesses patrimoniales de la Communauté de Communes Rahin et Chérumont.....	13
4 - Activités culturelles.....	17
5 - Activités de loisirs.....	25
6 - Événements et manifestations.....	26
7 - Prestations d'accueil touristique.....	27
8 - L'organisation des acteurs : la Communauté de Communes et ses partenaires.....	31
Partie 2 - Diagnostic touristique, culturel et urbanistique de la Communauté de Communes.....	37
1 - La Chapelle Notre-Dame du Haut : équipement structurant pour le territoire de la CCRC.....	39
2 - Les enjeux touristiques et économiques.....	40
3 - Les enjeux d'aménagement et de mise en valeur.....	41
4 - Les enjeux marketing et de clientèles.....	43
5 - Les enjeux d'image et de positionnement.....	44
6 - Bilan du contexte général du territoire et du site.....	44
7 - Premières préconisations sur la définition de la zone tampon.....	45
Partie 3 - Caractéristiques et Valeur Universelle Exceptionnelle de l'élément du Bien « Chapelle Notre-Dame du Haut ».....	48
1 - Contribution de la Chapelle Notre-Dame du Haut à la Valeur Universelle Exceptionnelle du Bien.....	48
2 - Caractéristiques des visiteurs de la Chapelle Notre-Dame du Haut.....	50
Partie 4 - Protections réglementaires et zone tampon.....	52
1 - Les périmètres fonciers et administratifs.....	52
2 - Les périmètres de protection.....	52
Partie 5 - Stratégie de développement touristique, culturel du territoire.....	59
Partie 6 - Stratégie de développement touristique, culturel du territoire.....	60
1 - Les périmètres de développement touristique et culturel et les programmes d'actions 2008 et 2010.....	60
2 - Évaluation des actions des précédents plans de gestion.....	61
Partie 7 - Nouveau programme d'actions 2015-2020.....	71

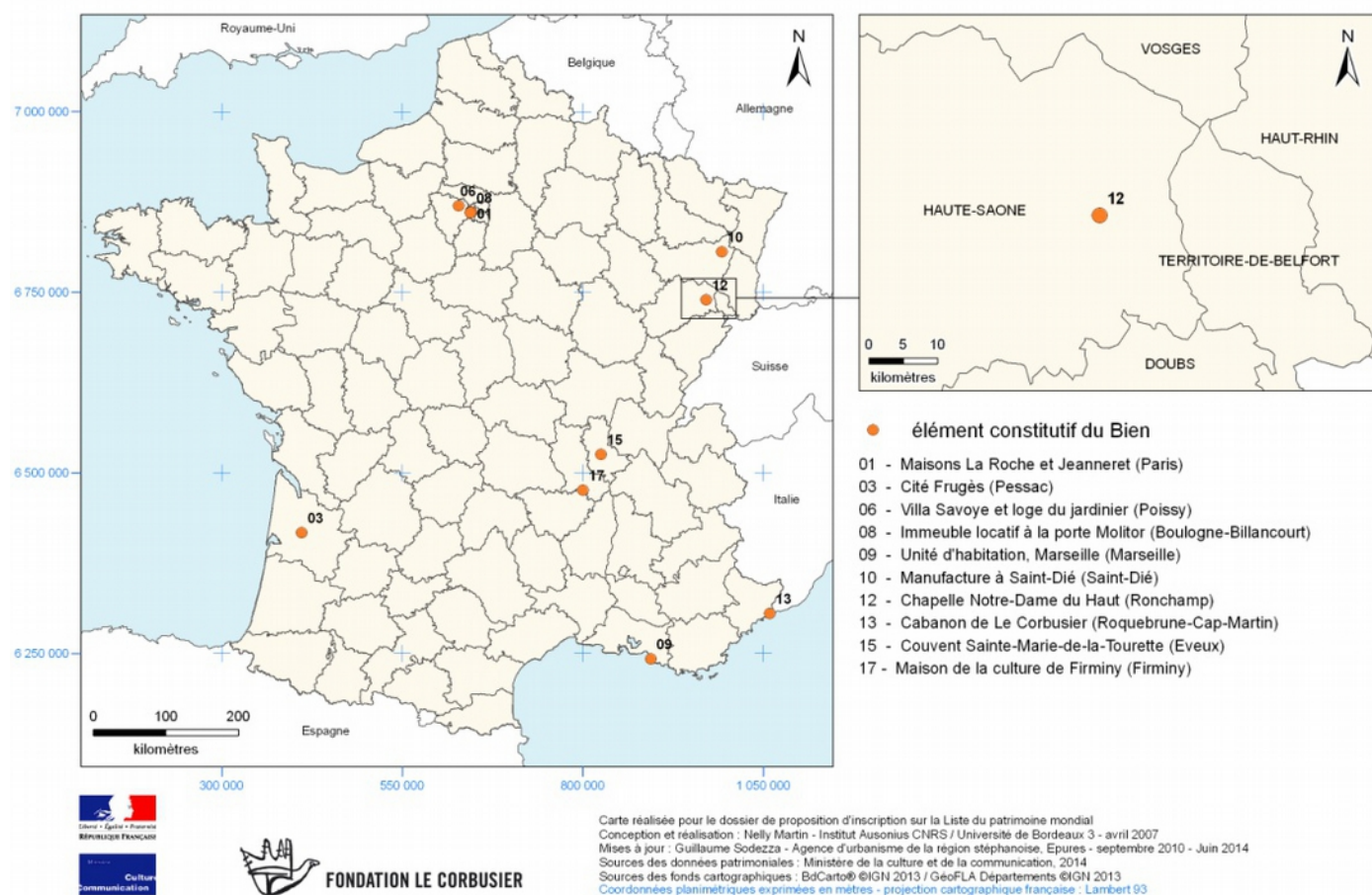
Introduction

Dans le cadre de la Convention du patrimoine mondial de 1972, ratifiée par l'État français en 1975, « *L'œuvre architecturale de Le Corbusier. Une contribution universelle au Mouvement Moderne* » fait l'objet d'un dossier de nomination en série et transnationale à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial.

Implanté sur la commune de Ronchamp dans le département de la Haute-Saône, la Chapelle Notre-Dame du Haut est un élément constitutif de cette série. La Chapelle est l'icône de l'architecture sacrée chrétienne qui révolutionne l'architecture religieuse au XX^{ème} siècle.

Le présent plan de gestion est une déclinaison locale du plan de gestion global de la série pour les éléments constitutifs du Bien français.

Localisation des 10 éléments constitutifs du Bien en France



A Ronchamp, avec plus de 65 000 visiteurs en 2012, la *Chapelle* suscite toujours l'admiration et la curiosité des pèlerins comme des touristes. Sur le site, une mission confiée l'architecte italien Renzo Piano est désormais achevée. Elle répond à l'exigence émise par l'antériorité du site où des constructions de Le Corbusier et de Jean Prouvé sont déjà présentes. Un nouvel accueil et le réaménagement du parking afin de faciliter l'accès au monument ont été réalisés. Cet aménagement s'accompagne de la construction, à proximité de la zone classée, d'un monastère destiné à accueillir 12 sœurs clarisses. Ce nouvel ensemble s'affiche maintenant sous l'appellation Colline Notre-Dame du Haut. Ce coup de projecteur sur l'œuvre du Maître de l'architecture moderne ne fait qu'accroître l'intérêt touristique et culturel du site.

Face à l'attraction et la renommée de la *Chapelle Notre-Dame du Haut*, la Communauté de Communes de Rahin et Chérimont s'est organisée pour gérer au mieux l'accueil et les flux touristiques liés à ses patrimoines.

Cette réflexion, initiée dès 2008 a consisté à définir la zone tampon adaptée tant à la gestion des abords immédiats de la Chapelle que de l'ensemble de la commune et de proposer une stratégie globale de développement touristique et culturel de la Communauté de Communes, à destination de différents publics, pour un fonctionnement à l'année. Des mises à jour de l'étude ont été effectuées en 2009, 2010 et aujourd'hui.

Ce rapport présente l'état des lieux touristique, culturel et urbanistique du territoire, accompagné d'un diagnostic faisant apparaître les points-clés et les premières recommandations par thème. Enfin, une approche de la délimitation de la zone tampon est proposée, base de discussion au comité de pilotage du 8 janvier 2009.

Le comité de pilotage (présenté ci-dessous) a pour mission de coordonner les projets réalisés sur le site, et notamment de mettre en place un plan de valorisation et de développement du site et du territoire.

TITRE	NOM	ORGANISME
Monsieur	René GROSJEAN	CC Rahin et Chérimont
Monsieur	François HAMET	Préfet de Haute-Saône
Monsieur	Jean-Luc BLONDEL	Sous-Préfet de Lure
Madame	Mireille LAB	CC Rahin et Chérimont
Monsieur	Benoît CORNU	CC Rahin et Chérimont
Monsieur	Jean-Claude MILLE	Mairie de Ronchamp
Madame	Dominique OESTERLE	Office de Tourisme Rahin et Chérimont
Monsieur	Pascal MIGNEREY	DRAC Franche-Comté
Monsieur	Michel DANNER	Architecte des Bâtiments de France
Monsieur	Noel RONCET	Association Oeuvre ND du Haut
Monsieur	Patrick GILLMANN	EURL La Porterie
Monsieur	Antoine PICON	Fondation Le Corbusier
Monsieur	Jérémy RONCHI	PNR Ballons des Vosges
Monsieur	Patrice DU BOULLET	DIRECCTE
Madame	Sylvie MEYER	Conseillère Régionale de Franche-Comté
Monsieur	Eric HOULLEY	Président du Comité Régional du Tourisme de Franche-Comté
Monsieur	Emmanuel BOILOT	Conseil Régional Franche-Comté Service Tourisme
Monsieur	Sophie SKRZYPCZAK	Conseil général de la Haute-Saône Service de l'Action Economique
Monsieur	Viviane IVOL	Conseil général de la Haute-Saône Service Culture
Mademoiselle	Estelle TRIMAILLE	Conseil général de la Haute-Saône Service de l'Action Economique
Monsieur	Damien PAGANI	Destination 70
Madame	Christine WENGER-BIDOYEN	CAUE
Monsieur	Dominique CLAUDIUS-PETIT	Association des Amis de Le Corbusier
Madame	Béatrice BOISSON SAINT-MARTIN	Ministère de la Culture
Monsieur	Olivier POISSON	Ministère de la Culture
Monsieur	David TOURDOT	CC Rahin et Chérimont
Mademoiselle	Agnès VEYSSIERE	CC Rahin et Chérimont

Ce document détermine les **enjeux territoriaux** liés à l'inscription au Patrimoine Mondial en définissant **la zone tampon** adaptée tant à la gestion des abords immédiats de la Chapelle que de l'ensemble de la commune et **une stratégie globale de développement touristique et culturel de la Communauté de Communes**, à destination de différents publics, pour un fonctionnement à l'année.

Ce document sert de coordinateur pour la **planification** et le **développement durable du territoire**. Il s'agit avant tout d'un **outil de travail et d'orientation** destiné aux **acteurs** et aux **partenaires locaux**.

La Communauté de Communes Rahin et Chérimont, avec l'accord de la Fondation Le Corbusier, l'Association des Amis de Le Corbusier et l'association Œuvre de Notre-Dame du Haut, **s'est engagée dans la rédaction d'un plan de gestion et de développement touristique pour le territoire de la Communauté de Communes Rahin et Chérimont sur lequel est implanté la Chapelle Notre-Dame du Haut.**

Les plans de gestions successifs que ce soit au niveau de leur réalisation elle-même que de la concrétisation de leurs programmes d'actions ont été soutenus par l'ensemble des co-financeurs publics : Europe et Etat via la Convention Interrégionale de Massif des Vosges, via également le programme LEADER du Pays des Vosges Saônoises, mais aussi le Conseil Régional de Franche-Comté ainsi que le Conseil Général de Haute-Saône.

Partie 1 - État des lieux touristique, culturel et urbanistique du territoire

1. Présentation de la Communauté de Communes de Rahin et Chérumont de son territoire et de son environnement

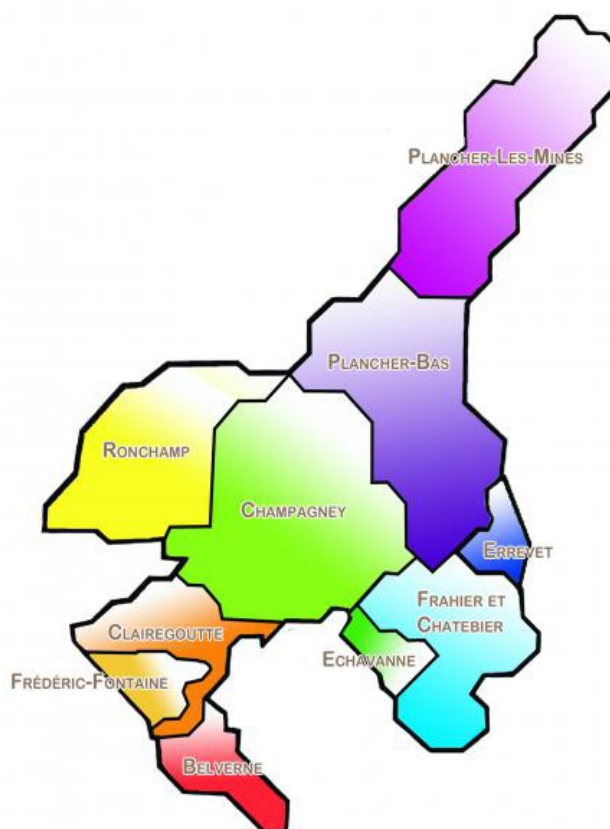
1.1 - Périmètre administratif

La Communauté de Communes Rahin et Chérumont (CCRC) est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPIC), qui a été créé en 2003.

La Communauté de Communes Rahin et Chérumont est composée de 10 communes et compte 12259¹ habitants (avec une densité de 75 hab/km²).

- Belverne : 137 hab.
- Champagny : 3 803 hab.
- Clairegoutte : 403 hab.
- Echavanne : 201 hab.
- Errevet : 239 hab.
- Frahier-et-Chatebier : 1 258 hab.
- Frédéric-Fontaine : 264 hab.
- Plancher-Bas : 1 951 hab.
- Plancher-les-Mines : 1 065 hab.
- Ronchamp : 2 938 hab.

D'une surface de 15 896 ha, le territoire de la Communauté de Communes s'étend de part et d'autre de la Nationale 19 qui relie Paris à la Suisse.



Carte de la Communauté de Communes Rahin et Chérumont
(Office de tourisme Rahin et Chérumont)

¹Cf. INSEE, derniers recensements effectués en 2014 selon les communes

Le territoire de la Communauté de Communes, avec la vallée du Rahin, constitue un des contreforts sud du Massif des Vosges. Le président de la Communauté de Communes Rahin et Chérumont est René Grosjean, Maire de Frahier-et-Chatebier.

1.2 - Localisation

La Communauté de Communes Rahin et Chérumont est située au nord-est du département de la Haute-Saône. Ce département constitue avec le Doubs, le Jura et le Territoire de Belfort la région de la Franche-Comté.

A mi-chemin entre l'Alsace et la Bourgogne, le département est facilement accessible. Les grandes agglomérations du département sont Vesoul (17 168 hab.), Héricourt (10 133 hab.), Luxeuil-les-Bains (7 575 hab.), Gray (6 772 hab.) ou encore Lure (8 337 hab.).

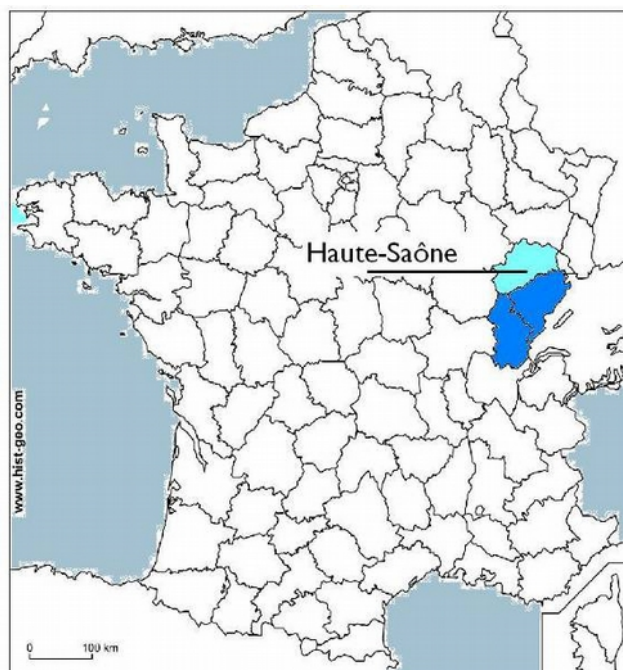
La Haute-Saône est composée administrativement de 4 pays :

- Le Pays Graylois
- Le Pays des 7 Rivières
- Le Pays des Vosges Saônoises
- Le Pays de Vesoul – Val de Saône

La Communauté de Communes Rahin et Chérumont fait partie des Vosges Saônoises. A l'image des Vosges Saônoises, la Haute-Saône se distingue par la grande diversité de ses paysages. L'Ouest du département est traversé par la Saône qui coule jusqu'à la Bourgogne. L'Est du département ouvre la voie vers le Massif des Vosges et offre déjà les paysages de la moyenne montagne. La Haute-Saône est couverte à 45% par des bois et des forêts. La région à l'origine rurale s'est industrialisée dès la fin du XVIIIème siècle.

Composées de 148 communes réparties en 7 communautés de communes, les Vosges Saônoises comptent plus de 85 000 habitants. Le relief des Vosges Saônoises évolue de 258m sur les berges de l'Ognon à 1 216m au sommet du ballon de Servance. Les villes de Luxeuil et la sous-préfecture de Lure sont les centres économiques et administratifs du territoire.²

- ➔ **12259 habitants sur le territoire de la CCRC, avec une concentration de la population sur 4 communes**
- ➔ **Appartenance au Pays des Vosges Saônoises, de la Haute-Saône et de la Franche-Comté**
- ➔ **Une pression urbaine grandissante sur l'axe Ronchamp – Champagny**



Infrastructures et communication

Liaisons routières

Par la route, la CCRC est accessible par :

- La **N19** relie Ronchamp – Champagny à Vesoul et Belfort
- La **D16** relie le nord de la Communauté de Communes au sud
- La **D4** relie Plancher-Bas à Clairegoutte
- La **D438** au sud de Belverne relie Lure (Vesoul, Paris) à Belfort puis Delle et la Suisse et est en cours de mise à 4 voies, ce qui en fait un axe majeur, qui tend à la fin de ses travaux à remplacer la Route Nationale 19.

Les autoroutes les plus proches sont :

- A31 (Metz/Nancy/Vesoul/Langres), sortie 7- Langres
- A36 (Lyon/Mulhouse/Paris), sortie 12 - Belfort

Il n'existe pas de ligne de bus régulière sur le territoire de la Communauté de Communes.

Rappel des distances entre Ronchamp et

Vesoul : 44 km	Nancy: 154 km	Marseille : 647km
Belfort: 20 km	Mulhouse: 62 km	Poissy : 434 km
Besançon : 91 km	Bâle : 95km	Eveux : 338km
Epinal : 88 km	Lyon: 362 km	La Chaux de Fonds : 106km
Paris: 408 Km		

Liaisons ferroviaires

Liaisons directes quotidiennes en train (corail intercity) entre Paris et Vesoul.

Actuellement, les liaisons en TER de Vesoul à Belfort (6 liaisons par jour) et Belfort-Epinal s'arrêtent à la gare de Ronchamp. La construction de la ligne TGV Rhin-Rhône qui a ouvert le 11 décembre 2011 et dessert le secteur de Ronchamp par la gare de Belfort-Méroux située à 35 minutes de Ronchamp ; cela permet une desserte nationale et internationale du territoire. De plus, les liaisons TER sont cadencées au départ des nouvelles gares TGV et la Région Franche-Comté a souhaité densifier son offre pour relier les nouvelles gares TGV. Ainsi, la gare de Ronchamp bénéficie depuis le 1^{er} septembre 2011 de 14 arrêts par jour dans les deux sens avec des horaires cadencés.

Liaisons aériennes

- Aéroport de Bâle – Mulhouse –Fribourg : 1h30 de Ronchamp
- Aéroport de Genève à 3h30 de Ronchamp
- Aéroport de Lyon Saint-Exupéry à 3h de Ronchamp
- Aéroport de Dole à 1h45 de Ronchamp

La Commune de Ronchamp est située à l'écart du nouvel axe routier Belfort/Vesoul, accessible par l'embranchement situé à une dizaine de kilomètres.

- **Desserte autoroutière éloignée : les autoroutes les plus proches sont au niveau de Langres A31 – 1h30 environ ou de Belfort A36 – 20 minutes.**
- **Aménagement en 2x2 voies de la N19 en cours sur la section Langres-Vesoul**
- **Accessibilité limitée : N19 et liaisons TER mais qui tend à s'améliorer**
- **Future prise en compte dans la mise en place des horaires de transport en commun des attentes et besoins des touristes en visite sur le territoire.**

Cadrage économique

Peu agricole, la Communauté de Communes est marquée par un fort passé industriel. L'industrie minière marqua le territoire pendant près de deux siècles. En particulier, le vaste bassin houiller de Ronchamp, s'étendant sur trois communes, fut exploité jusqu'en 1958. L'activité industrielle se concentre aujourd'hui essentiellement sur le secteur du bois, du meuble, et de l'industrie métallurgique, animés en majorité par des Petites et Très Petites Entreprises.

Le passé minier a historiquement fortement marqué le territoire dans ses dimensions urbaines, économiques et migratoires. Ses traces urbaines sont cependant aujourd'hui presque imperceptibles. A l'image du territoire intercommunal, la commune de Ronchamp, pourtant particulièrement exposée à l'industrie minière, apparaît territorialement et architecturalement marquée par ce passé industriel. Sa configuration urbaine apparaît de manière générale faiblement porteuse d'une identité historique et territoriale clairement délimitée.

En dépit de quelques bâtiments industriels récents, les villages composant son territoire restent authentiques et bien préservés, en raison d'un faible taux de croissance démographique et d'un essor touristique limité dans le département de Haute-Saône.

Le secteur agricole

L'agriculture est peu développée sur la Communauté de Communes. Le système de production le plus répandu repose sur l'élevage bovin laitier avec généralement un complément de cultures céréalières.

Les parcelles sont de petites tailles et présentent un caractère assez morcelé.

Les cultures sont principalement de maïs, secondairement de blé ou de polyculture. La superficie agricole utile est de 4% contre 45% dans le département.

Ce faible développement agricole peut s'expliquer par la pauvreté des sols, la topographie inadaptée du territoire, le morcellement des parcelles... Cet ensemble de facteurs a conduit à la disparition progressive des exploitations agricoles, accentuée par une pression urbaine grandissante notamment sur l'axe Ronchamp – Champagny.

Le secteur industriel

Dès le XVIII^{ème} siècle, les activités dans la sidérurgie, la métallurgie et le textile, faisaient de la Haute-Saône l'un des départements les plus industrialisés de France.

Les quatre principaux domaines d'activité sont :

- L'industrie des métaux, de la mécanique et des équipements industriels représentant 39% des salariés du secteur industriel et répartie entre 140 entreprises.
- L'industrie automobile représentant 32% de l'emploi industriel. Ce secteur regroupe des savoir-faire diversifiés : fonderie, traitement de surface, mécanique, plasturgie, électronique...
- L'industrie du bois : la Haute-Saône possède une richesse forestière en superficie de forêt, mais également en type de forêts, en variétés d'espèces (chêne, hêtre, charme, freine, merisier, sapin et épicéa) et de bois produits.

Le département de Haute-Saône est le 1^{er} département français exportateur et le 2^{ème} pour la production de chêne. De l'exploitation forestière au travail et la production d'articles en bois, toutes les étapes sont représentées. L'industrie se concentre dans le nord est du département à proximité de la forêt vosgienne et des marchés allemands. L'industrie du bois représente 19% du travail industriel.

- L'agroalimentaire : l'industrie Haute-Saônoise est héritière d'une tradition ancienne agroalimentaire notamment à travers l'industrie du lait et des viandes. Ce secteur de l'industrie est dispersé sur tout le territoire avec une majorité d'entreprises de moins de 100 salariés.

La Communauté de Communes Rahin et Chérinmont est surtout présente dans le secteur du bois et du meuble et dans l'industrie d'emboutissage et de travail des métaux.

Les entreprises présentes sur le secteur sont soit des TPE (Très Petites Entreprises) avec moins de 5 employés, soit des PME (Petites et Moyennes Entreprises) avec des effectifs variant de plus de 5 à moins de 200 employés.

L'économie touristique

Le tourisme en Haute-Saône génère environ 2 000 emplois salariés, ce qui est assez peu comparé aux autres secteurs économiques.

Cependant par son enjeu d'attractivité du territoire pour les entreprises, les touristes et les habitants, le tourisme est un enjeu primordial. C'est pourquoi le tourisme a représenté un investissement de 34 millions d'euros sur les sept dernières années en faveur de la station de Luxeuil-les-Bains, de la Vallée de la Saône et des hébergements.

➔ ***Une économie industrielle en milieu rural***

➔ ***Le tourisme peut devenir une activité structurante du dynamisme économique local, permettant de diversifier l'emploi, en particulier par le biais de l'insertion professionnelle***

1.3 - Histoire de la mine de Ronchamp

Le bassin houiller de Ronchamp a des dimensions modestes comparées à celles des gisements du nord de la France. Le bassin houiller s'étend sur les communes de Ronchamp, Champagny et Magny Danigon.

Les premières demandes d'exploitation sont faites en 1757 et l'exploitation commence à partir de 1759. A cette époque l'extraction est pénible, encore artisanale et l'outillage est mal adapté. La production est faible.

Devenues 'bien de l'Etat' à la Révolution, les mines sont exploitées par des entreprises publiques, puis privées. Au début du XIX^{ème} siècle, la production s'industrialise et le premier puits de mine est mis en service en 1810. A partir de 1845, l'exploitation se déplace au centre du bassin pour aller chercher le précieux charbon de plus en plus profondément. La production atteint 161000 tonnes en 1861.

Le 19 janvier 1867, la Société des Houillères de Ronchamp fusionne avec celle d'Eboulet pour n'en former qu'une seule, la Société des Houillères de Ronchamp.

En 1876, l'exploitation se déplace encore plus au sud du bassin où les puits les plus profonds sont creusés (588 et 694m). L'année 1894 voit le début du fonçage du Puits Arthur de Buyer qui est le puits le plus profond d'Europe avec une profondeur de 1008 mètres.

Les Houillères de Ronchamp deviennent alors une référence dans les travaux en grande profondeur et le puits est équipé des machines les plus modernes pour l'époque (machine à 2 tambours coniques de 4,5 à 11 mètres).

En 1900, a lieu à Paris l'exposition universelle où la Société des Houillères de Ronchamp obtient une médaille d'or avec l'exposition de deux blocs de houille (2.10m x 0.85m x 0.80m).

La production est de 246 797 tonnes en 1904, ce record de production ne sera par la suite jamais plus atteint.

Le charbon est exporté dans les départements voisins et sert à fabriquer le coke. Une centrale électrique a été installée début 1900 et a fonctionné jusqu'en 1950 avec une production de 36 Millions de kWh en 1949.

Après la première guerre mondiale la production ne cesse de diminuer. Dans les années 1930, de nombreux mineurs polonais arrivent dans la région, beaucoup feront souche à Ronchamp.

En 1946, par nationalisation, E.D.F. devient le gestionnaire de la société. En 1949, le dernier puits est creusé : l'Etançon (44 m.).

Le 16 décembre 1950, un accident près de ce puits fait quatre morts par noyade, ce qui accéléra le processus de fermeture des

Houillères de Ronchamp dont la production diminue de plus en plus avec 24.000 t. en 1956. Les puits sont de plus en plus profonds et dangereux en raison des infiltrations d'eau et de la présence de gaz. L'exploitation du charbon se termine en 1958.



Le Puits Sainte-Marie



Le Puits Arthur de Buyer

Crédits photos : Office de Tourisme Rahin et Chérimont

- **Un passé minier très peu connu, voire presque oublié**
- **Ayant toutefois fortement marqué le territoire : urbanisme économie, immigration...**
- **Quelques rares traces, dispersées**

Données urbanistiques : la commune de Ronchamp et ses environs

Etat des lieux

Le secteur ne présente pas, au-delà de la Chapelle du Corbusier, d'émergences architecturales de premier ordre et n'offre pas un patrimoine bâti vernaculaire.

Néanmoins, il subsiste des constructions rurales de qualité, partiellement réutilisées, partiellement abandonnées, notamment au nord de la colline de Notre-Dame, dans la zone des hameaux vers les monts marquants la limite nord de la Commune de Ronchamp.

A l'intérieur de la Commune, ne subsistent que relativement peu de traces du passé minier de la région. Le patrimoine industriel lié à la longue phase de l'extraction du charbon à Ronchamp ne se matérialise aujourd'hui que par de rares éléments comme le Puits Sainte-Marie, les terrils et quelques habitations ouvrières, la grande partie des infrastructures minières ayant été démolie après la cessation d'activité des Houillères.

Le village même, néanmoins, n'a pas subi d'atteintes majeures à sa structure « urbaine » traditionnelle. Le développement récent d'activités industrielles et la création de centres commerciaux, n'affectent, pour l'instant, que de façon limitée le paysage environnant.

D'autre part, les berges (partiellement aménagées en parc urbain) de la rivière, le Rahin, qui traverse Ronchamp constituent un site d'une qualité paysagère indéniable, un espace central remarquable, à la fois lieu de promenade / détente, et poumon vert.

Le paysage architectural de la Communauté de Communes se caractérise par l'originalité de son bâti, comme à Plancher-les-Mines ou Clairegoutte et les villages la composant sont bien préservés. Les raisons de cette préservation sont probablement à retrouver dans le faible taux de croissance démographique et dans l'essor touristique limité du département. Seuls des bâtiments industriels récents, aux façades métalliques colorées, perturbent le paysage.

Parmi les éléments de qualité architecturale et paysagère, il faut citer le Bassin de Champagny, grande digue en pierre, située sur le territoire de la Commune de Champagny, œuvre monumentale du XIX^{ème} siècle d'un intérêt certain.

Les séquences

La traversée de la commune de Ronchamp et de ses abords immédiats ne comportent pas de séquences urbaines remarquables : comme pour le bâti, il existe quelques ensembles ou courtes séquences qui peuvent être considérés comme porteurs d'une « image locale » ou reflétant une ruralité attrayante ; mais trop dispersés, ils ne constituent pas d'entités susceptibles d'être valorisées ou mises en relation entre elles.

Par ailleurs, les rares éléments dignes d'intérêt ne permettent pas de déterminer le caractère particulier de la commune, ni complètement rurale, ni tout à fait en mesure de témoigner de son passé industriel pourtant récent, les dernières mines ayant fermé il y a une cinquantaine d'années à peine.

2 - Environnement touristique de la Communauté de Communes de Rahin et Chérimont

2.1 - Zoom sur le tourisme en Haute-Saône

Une forte présence de l'eau dans le département

La présence d'eau représente un fort potentiel touristique :

- locations de coches de plaisance dans la Vallée de la Saône
- grande qualité paysagère dans la vallée de l'Ognon ou encore sur le plateau des Mille étangs (PNR des Ballons des Vosges).
- pêche, soit statique (détente), soit sportive. Cette offre a l'avantage d'attirer des touristes au fort pouvoir d'achat.

Cependant l'offre de baignade reste insuffisante pour rendre le département plus attractif auprès de la clientèle familiale.

Le thermalisme

La station thermale de Luxeuil-les-Bains a connu ces dernières années un développement de son offre d'hébergement par une amélioration du niveau de confort, de qualité des hébergements et par la rénovation complète de quelques structures.

Les principaux lieux de visite

Les principaux lieux de visite sont :

- La Chapelle Notre-Dame du Haut à Ronchamp
- La Cristallerie de Passavant-la-Rochère, plus ancienne verrerie d'art de France
- Luxeuil-les-Bains, station touristique et lieu de séjour
- La vallée de la Saône
- La vallée de l'Ognon
- Les Vosges Saônoises et le plateau des Mille étangs.

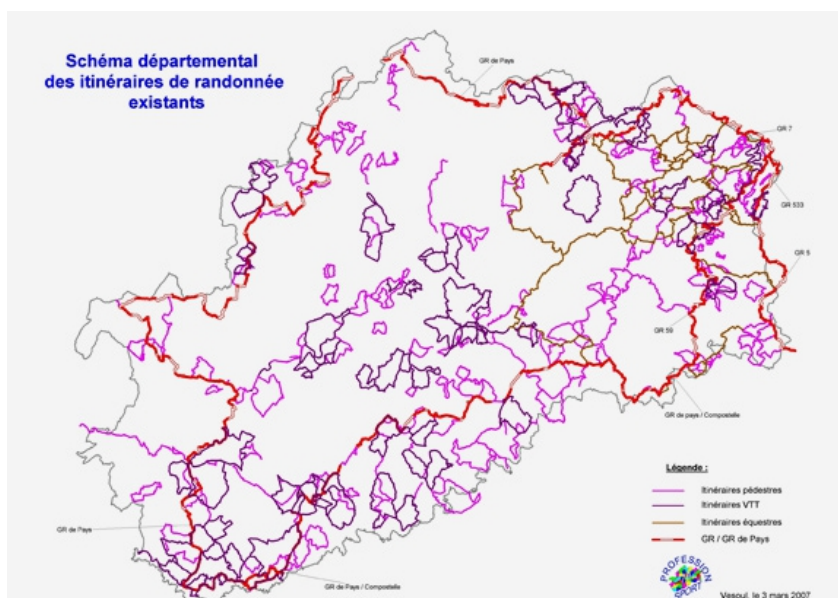
Les sites patrimoniaux

La Haute-Saône dispose d'un patrimoine architectural et culturel riche mais qui reste **d'un intérêt relativement limité** pour le grand public. De plus, celui-ci est parsemé sur le territoire et souffre d'une carence des dispositifs de médiation notamment à l'attention du jeune public.

Enfin, les villes du département souffrent d'un manque d'attractivité malgré :

- des mises en réseau (les Petites Cités Comtoises de caractère, Cité Patrimoine).
- un tourisme gastronomique en essor (notamment sur le créneau des eux de vie) mais qui doit faire face à une concurrence des départements limitrophes (Route des vins jurassiens, Comté...)
- des événements qui jouissent d'une notoriété qui traverse les frontières du département :
 - Festival des Cinémas d'Asie à Vesoul
 - Le Festival Musique et Mémoire dans les Vosges Saônoises
 - La Course des Trois Ballons
 - Le Festival international de folklore à Port-sur-Saône.

L'offre de randonnées



La topographie du département est adaptée à plusieurs pratiques de la randonnée ou de la balade. L'offre est particulièrement bien développée : plus de 2 000 km d'itinéraires pédestres.

Les équipements sportifs et de loisirs

Le département possède un équipement phare sur son territoire : la station été-hiver de la Planche des Belles Filles, point culminant du département à 1148m d'altitude. L'offre est assez limitée et éparpillée ce qui limite l'attrait envers les familles.

L'offre d'hébergement touristique en Haute-Saône

L'offre en hébergement touristique est dominée par les hébergements non marchands. En effet, les résidences secondaires représentent 80% de l'offre d'hébergement touristique, notamment dans le nord est du département.

L'offre marchande propose plus de 10 000 lits touristiques, l'hébergement de plein air reste le premier mode d'hébergement marchand avec 52% de l'offre.

Les touristes en Haute-Saône

Les Français sont la principale nationalité présente sur le territoire de la Haute-Saône (49% des nuitées en 2006, soit 55 726 nuitées, Territoire de Belfort inclus). Les Allemands arrivent en 2^e position, avec 23% des nuitées.

La fréquentation des principaux sites du département

Lieux	2011	2012
Cristallerie – Passavant-la-Rochère	73 010	69 550
Chapelle Notre-Dame du Haut – Ronchamp	72 409	65 196
Musée Démard - Champlitte	13 830	10 601
Musée de la Montagne – Haut du Them Château Lambert	7 285	6 966
Château – Oricourt	12 715	7 528
Maison de la Négritude et des Droits de l'Homme – Champagny	5 290	4 649
Ecomusée de la Cerise - Fougerolles	7 787	6 599
Musée de la Mine Marcel Maulini – Ronchamp	2 968	3 275

- ➔ **20% des séjours touristiques réalisés par les français en Franche Comté se font en Haute-Saône**
- ➔ **Une offre essentiellement de nature : eau / randonnées**
- ➔ **Une offre patrimoniale parsemée sur le territoire et souffrant d'une carence des dispositifs de médiation**
- ➔ **Découverte du département au travers d'un thème, celui des retables : « La Haute-Saône des retables »**
- ➔ **Une faible fréquentation des musées hauts-saônois**
- ➔ **Aucun site patrimonial accueillant 100 000 visiteurs ou plus**
- ➔ **Le taux d'occupation de l'hôtellerie est de 41% en hiver et de 51% en été (05/06)**
- ➔ **Résidences secondaires : près de 80% de l'offre en hébergement touristique**
- ➔ **Hébergement de plein air : 1er mode d'hébergement marchand (52%)**
- ➔ **64% de la population touristique de l'hôtellerie est représentée par une clientèle d'affaire**
- ➔ **La Haute-Saône se situe au 89ème rang des départements pour les nuitées des français avec à peine 2,5 millions de nuitées touristiques en 2005.**

2.2 - Zoom sur le tourisme en Franche-Comté

La Franche-Comté se situe **au 20ème rang des régions françaises en matière de séjours et de nuitées.**

Les principales activités pratiquées en Franche-Comté sont : la promenade/la balade, la visite des villes, les randonnées pédestres, la visite des sites et des espaces naturels remarquables et les sports d'hiver.

Les 10 premiers sites les plus visités	2011	2012
Citadelle et Muséum d'Histoire Naturelle - Besançon	252 137	244 525
Dino Zoo / Gouffre de Poudrey - Charbonnière-les-Sapins / Etalans	159 453	151 480
Saline Royale – Arc et Senans	111 136	115 269
Citadelle de Belfort	95 003	94 734
Anciennes Salines - Salins les Bains	78 200	71 973
Verrerie – cristallerie – Passavant-la-Rochère	73 010	69 550
Chapelle Notre-Dame du Haut – Ronchamp	72 409	65 196
Musée de l'aventure Peugeot – Sochaux	66 622	65 246

Musée Courbet – Ornans	60 556	58 579
Château de Joux – La Cluse et Mijoux	55 119	56 921

L'offre culturelle et touristique est variée. Les grands sites qui allient visite en intérieur et en plein air sont ceux qui attirent le plus de visiteurs comme les citadelles de Besançon et de Belfort ou encore la Saline Royale.

Le parc préhistorique Dino Zoo arrive en 3^{ème} position des sites les plus visités. Son regroupement avec le gouffre de Poudrey lui a permis d'attirer plus de 140 000 visiteurs en 2007.

La nationalité des touristes et leurs attentes

Les touristes, qui viennent en villégiature en Franche-Comté, sont **majoritairement français** et viennent principalement d'Ile-de-France (28%), de Franche-Comté (11%) et de la région Rhône-Alpes (10%).

Les touristes étrangers viennent principalement des **Pays-Bas** (44%), d'Allemagne (18%), de Grande-Bretagne (9%) et de Suisse (8,5%).

La première raison de séjour est la **famille** (56%), puis l'agrément (31%) et enfin de passer du temps avec des amis (8%).

La répartition des hébergements sur le territoire de la Franche-Comté (au 1^{er} novembre 2012)

	Etablissements	Chambres	Lits
0 étoile	23	529	1.058
1 étoile	21	741	1.482
2 étoiles	151	2.913	5.826
3 étoiles	90	2.863	5.726
4 étoiles	5	207	414
Ensemble	290	7.253	14.506

		0 étoile	1 étoile	2 étoiles	3 étoiles	4 étoiles
Franche-Comté	Hôtels	24	20	154	87	5
	Chambres	601	669	3 039	2 782	207
	Taille moy.	25,0	33,5	19,7	32,0	41,4
Doubs	Hôtels	7	9	68	37	1
	Chambres	249	454	1 395	1 423	91
	Taille moy.	35,6	50,4	20,5	38,5	91,0
Jura	Hôtels	14	5	60	31	3
	Chambres	158	42	1 084	667	37
	Taille moy.	11,3	8,4	18,1	21,5	12,3
Haute-Saône	Hôtels	-	5	19	11	-
	Chambres	-	105	341	313	-
	Taille moy.	-	21,0	17,9	28,5	-
Territoire de Belfort	Hôtels	3	1	7	8	1
	Chambres	194	68	219	379	79
	Taille moy.	64,7	68,0	31,3	47,4	79,0

- **Citadelle de Besançon, classée au Patrimoine Mondial de l'UNESCO en 2008, 1^{er} site de visite de la région**
- **Plus de 16 millions de nuitées par an : 20^e rang des régions françaises**
- **Jusqu'à 17 400 emplois salariés liés au tourisme en haute saison**
- **Des touristes en région majoritairement français (Ile-de-France et Franche-Comté)**
- **Les Néerlandais, 1^{ere} nationalité étrangère en Franche-Comté**

Source : Observatoire Régional du tourisme de la Franche-Comté

Les sites UNESCO en Franche-Comté

Quatre sites en Franche-Comté sont d'ores et déjà inscrits sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO.

La Saline royale d'Arc-et-Senans

A proximité de Besançon, la Saline royale est l'œuvre de Claude Nicolas Ledoux. Sa construction a débuté en 1775 sous le règne de Louis XVI. Il s'agit de la première grande réalisation industrielle qui reflète l'idéal de progrès du siècle des Lumières.

Cette construction a été conçue pour permettre une organisation rationnelle et hiérarchisée du travail. Elle devait être accompagnée d'une cité idéale qui est restée au stade de projet.

La Saline royale a été inscrite en 1982 sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO.

La Citadelle, l'enceinte urbaine et le fort Griffon à Besançon

Ces trois éléments font partie des 12 sites exemplaires de Vauban ajoutés à la liste du Patrimoine mondial de l'Unesco en juillet 2008. Les 12 sites inscrits ont été choisis pour illustrer l'étendue du travail du célèbre ingénieur selon les déclinaisons géographiques, la diversité des constructions et l'évolution des conceptions défensives de Vauban.

La citadelle, les tours bastionnées et le fort Griffon illustrent la façon dont Vauban a amélioré le système de défense naturelle de Besançon.

La citadelle de Besançon est le site le plus visité de Franche-Comté avec 274 539 visiteurs.

De nombreux produits touristiques ont été créés autour de cette inscription :

- Des visites guidées des enceintes de la Boucle et de Battant, conduites par un guide conférencier agréé Ville d'Art et d'Histoire et des visites théâtralisées pendant les mois d'été.
- Deux produits clefs en main :
 - « Sur les traces de Vauban » : séjour de 2 jours et 1 nuit comprenant l'hébergement en hôtel 2 étoiles, la visite de la citadelle, la visite guidée de la ville et au choix une promenade en bateau, la visite du musée du temps ou de celui des Beaux-Arts : 98€ par personne
 - « Journée Vauban à Besançon » : une journée comprenant la visite de la citadelle, un déjeuner et la visite du musée du temps pour 40,5 € par personne
- Des produits dérivés allant de la pièce de monnaie « citadelle » Monnaie de Paris à 2 € au jeu d'échecs à 298 €.
- La création d'un parcours GPS safari urbain : chasse aux trésors du XXI^{ème} siècle.
- La publication de différents ouvrages consacrés à Vauban et d'un DVD « Vauban 3D visite virtuelle » vendu sur le site de l'Office du tourisme de Besançon 10 €.

Les Anciennes Salines de Salins-les-Bains

Les Salines de Salins-les-Bains sont inscrites depuis 2002 sur la liste indicative³ du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Depuis janvier 2008, le site fait l'objet d'une procédure d'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO en extension de celle de la Saline royale d'Arc-et-Senans.

Cette candidature a reçu le soutien de l'Union européenne, de l'Etat, de la Région Franche-Comté et du Conseil Général du Jura. La conduite scientifique du projet, la conservation et la valorisation des collections sont placées sous l'autorité de l'association des Musées des Techniques et Cultures Comtoises.

Les Anciennes Salines sont actuellement en cours de restauration et accueilleront prochainement le musée du sel.

Les sites palafittiques préhistoriques autour des Alpes

Les sites palafittiques préhistoriques autour des Alpes sont inscrits depuis 2011 sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Les sites lacustres de l'espace alpin comptent parmi les biens culturels archéologiques majeurs en Europe. Étant donné que les sites palafittiques préhistoriques se trouvent dans différents pays longeant les Alpes, il était clair dès le départ que la candidature devait être sérieuse et transnationale.

L'inscription des palafittes sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO et la mise en place de mesures de sensibilisation permet à un large public de prendre conscience du caractère exceptionnel de cet héritage culturel. Par ailleurs, cette candidature favorise, au niveau international, les échanges scientifiques visant la protection des sites palafittes et leur mise en valeur.

La candidature des Sites palafittiques préhistoriques autour des Alpes a été menée au niveau international sous l'égide de la Suisse. Tous les pays qui touchent au pied des Alpes y ont participé : Allemagne, Autriche, France, Italie, Slovénie et bien sûr, la Suisse. On dénombre quelque 1000 sites palafittiques. Les 111 sites avec le plus grand potentiel scientifique ont été choisis pour cette candidature en série.

La Franche-Comté possède deux des 111 sites de la candidature : le grand lac de Clairvaux FR-39-01 et le lac de Chalain FR-39-02.

³Une liste indicative est un inventaire des biens que chaque Etat partie a l'intention de proposer pour inscription au cours des années à venir.

3 - Richesses patrimoniales de la Communauté de Communes Rahin et Chérimont

La Communauté de Communes bénéficie des **atouts** suivants :

- **Une nature variée** : la communauté dispose sur son territoire d'une variété topographique. Ainsi, le territoire offre la possibilité de **nombreuses activités de plein air** : balade, randonnée, pêche, baignade, vélo, VTT... Cette variété des paysages est un atout incontestable pour la Communauté de Communes.
- **Un patrimoine remarquable mais limité** : la Communauté de Communes ne possède pas beaucoup d'éléments remarquables du patrimoine mis à part la Chapelle Notre-Dame-du-Haut et quelques sites classés aux Monuments historiques. Cependant, la **Chapelle Notre-Dame du Haut est un atout incontestable de rayonnement du territoire à une échelle nationale et internationale**.
- **Un patrimoine vernaculaire** : la Communauté de Communes recèle de **nombreuses marques du passé** : des lavoirs, des églises, mais surtout des vestiges miniers. En effet, le territoire de la Communauté de Communes est marqué par son **passé minier et garde des traces et témoignages de l'industrialisation** massive de la région qui a débuté dès le XVIIIème siècle.

3.1 - L'offre touristique et culturelle du territoire

La Communauté de Communes de Rahin et Chérimont est riche d'un patrimoine développé et diversifié, tant naturel que bâti, sur le plan industriel, culturel et religieux.

Patrimoine naturel

Son patrimoine naturel est tout d'abord riche de parcs naturels et de zones à préserver.

Six communes de la Communauté de Communes Rahin et Chérimont (Plancher-les-Mines, Plancher-Bas, Champagny, Ronchamp, Clairegoutte, Frahier-et-Chatebier) sont membres du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges, un des plus vastes parcs naturels régionaux de France (3 000 km²). Le PNR a comme mission principale la recherche de l'équilibre permanent entre la protection des patrimoines naturel, culturel et du développement local.

Le territoire de la Communauté de communes s'inscrit également pour partie dans des zones au patrimoine naturel à conserver. Des zones humides, des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF) situées à Plancher-les-Mines, Plancher le Bas et Ronchamp, ainsi que la Réserve Naturelle des Ballons Comtois (Plancher-les-Mines) font partie de ces zones de protection spéciale⁴.

Par ces richesses, le territoire est en mesure de proposer une offre « tourisme vert » relativement qualifiée, avec notamment 11 sentiers de randonnée, avec des topoguides gratuits et téléchargeables sur le site de l'Office de Tourisme intercommunal.

Patrimoine bâti et archéologique

Le territoire intercommunal regorge d'un patrimoine bâti et archéologique témoin de son histoire industrielle, culturelle et religieuse.

Le territoire recèle encore de vestiges industriels portant témoignage de son histoire. A Ronchamp, le chevalement du Puits Sainte-Marie, labellisé « Patrimoine du XXème siècle »⁵ apparaît comme le dernier témoin architectural du passé minier du bassin de Ronchamp.

Le territoire dispose également d'un patrimoine bâti religieux qui témoigne de traditions religieuses différenciées : le temple Luthérien de Clairegoutte, datant du XXVIIIème siècle, et la Chapelle Notre-Dame du Haut de Ronchamp, construite par le Corbusier sur les ruines d'une ancienne Chapelle.

La Chapelle Notre-Dame du Haut constitue un élément clé de l'offre culturelle proposée sur le territoire. L'offre culturelle n'est cependant pas réduite à la Chapelle de Le Corbusier.

Elle inclut également le Musée de la Mine Marcel Maulini. Ses collections ont été collectées par le docteur Marcel Maulini, dernier médecin des mines de Ronchamp, et présentent le travail dans la mine, la vie sociale ainsi que les techniques et outils employés. Le musée est intégré au réseau des Musées des Techniques et Cultures Comtoises (MTCC). Avec 2 790 entrées en 2008, le musée connaît nombre de problèmes techniques et offre de relatives mauvaises conditions d'exposition et d'accueil des visiteurs.

⁴Un plan paysager, commandé par la CCRC a été réalisé par le cabinet Ecoscop.

⁵Un label « Patrimoine du XXème siècle » a été institué en 1999 par le ministère de la Culture et de la Communication. L'objectif de ce label est d'identifier et de signaler à l'attention du public, au moyen du logotype prévu à cet effet, les constructions et ensembles urbains protégés ou non au titre des Monuments Historiques ou des espaces protégés (AVAP, Secteurs sauvegardés) dont l'intérêt architectural et urbain justifie de les transmettre aux générations futures comme des éléments à part entière du patrimoine du XXe siècle

Elle inclut enfin la Maison de la négritude, créée en 1971 par René Simonin, lorsqu'il a retrouvé aux archives départementales le cahier de doléances des habitants de Champagny qui, le 19 mars 1789, ont demandé collectivement, pour la première fois en France, l'abolition de l'esclavage.

La Maison de la Négritude et des Droits de l'Homme offre une présentation détaillée de l'esclavage axée autour de la reconstitution de la cale d'un navire négrier. Des objets présentent le talent spécifique de la culture africaine et enfin, le racisme, l'esclavage moderne et les Droits de l'Homme y sont présentés.

Une offre hôtelière variée mais quantitativement insuffisante

La Communauté de Communes dispose d'une capacité d'accueil relativement restreinte : 6 hôtels, 2 campings, dont un labellisé 3 étoiles « Les Ballastières » à Champagny, 16 gîtes, et 8 chambres d'hôtes.

L'offre en hébergements est cependant inégalement répartie sur le territoire. Elle se trouve essentiellement concentrée sur 3 communes (Champagny, Plancher-Bas, Ronchamp). Les gîtes ruraux apparaissent comme le mode d'hébergement le plus répandu sur le territoire, cependant ce type d'hébergement ne permet pas des capacités d'accueil suffisantes.

L'offre en hébergements est également caractérisée par une surreprésentation des 2 et 3 étoiles et uniquement deux hébergements 4 épis. Le territoire ne possède deux établissements 3 étoiles.

Une offre de restauration variée

A l'image de l'offre hôtelière, l'offre de restauration est concentrée essentiellement sur Ronchamp et Champagny. L'offre est majoritairement gastronomique, proposant une cuisine de terroir.

➔ Le territoire de la Communauté de Communes de Ronchamp semble d'ores et déjà grandement axé autour de la Chapelle Notre-Dame du Haut qui fait figure d'équipement structurant du territoire.

3.2 - Patrimoine naturel

Les composantes physiques et topographiques de la Communauté de Communes Rahin et Chérimont ont favorisé l'implantation d'une faune et d'une flore typiques et ont engendré la création de sites naturels remarquables.

Ces sites naturels remarquables font l'objet de réglementation et de zones de protection spécifiques. La zone sur laquelle se concentre et se superpose une partie de ces sites est le secteur de forêt Saint-Antoine, au nord du territoire de la Communauté de Communes.

<i>patrimoine naturel</i>	<i>commune</i>	<i>commentaires</i>
Jardin des Sœurs dominicaines	Champagny	Situé au 3 avenue du Général Brosset, ce jardin, qui est une propriété privée, a été inscrit à l'inventaire général du patrimoine culturel en 1995.
Jardin des Rouges Vis	Frahier-et-Chatebier	Situé au 11 rue du Charme à Frahier, propriété privée, ce jardin s'étend sur un hectare.
Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges		Créé en 1989, le PNR des Ballons des Vosges est à cheval sur 4 départements : le Haut-Rhin, la Haute-Saône, les Vosges et le territoire de Belfort. Avec ses 3000 km ² , il est l'un des plus vastes de France, mais aussi l'un des plus peuplés. Le PNR a pour principale action la recherche de l'équilibre permanent entre protection des patrimoines naturel, culturel et développement local. Six communes de la Communauté de Communes Rahin et Chérimont sont membres du PNR : Plancher les Mines, Plancher-Bas, Champagny, Ronchamp, Clairegoutte et Frahier-et-Chatebier.
Zones au patrimoine naturel à préserver	CCRC	■ Zone importante pour la conservation des Oiseaux : zone de protection spéciale qui s'étend sur tout le massif des Hautes Vosges jusqu'à Plancher-les-Mines. Inventaire publié par le Ministère en charge de l'environnement en 1994. ■ Trois tourbières ont été recensées sur le territoire de la Communauté de Communes par l'inventaire lancé en 1996 par les Espaces Naturels Comtois. Ces tourbières sont : ○ Les tourbières du Grand et du Petit Rosely ○ La tourbière au nord de la tête des Gouttes. ■ Zones humides : étangs et prairies humides le long des cours d'eau (Rahin et Lizaine). Quelques boisements alluviaux sont également présents (Rhien, Rahin, Fau, ruisseau des Terriers et des Noriandes). Cet inventaire a été réalisé par la DIREN Franche-Comté. ■ Zones naturelles d'intérêt écologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF) : situées à Plancher-les-Mines, Plancher-Bas et Ronchamp. Ces zones sont créées pour contribuer à une gestion raisonnée de l'environnement naturel en tenant compte des exigences économiques et du souci du maintien des richesses naturelles. Une seconde

		version de cet inventaire est en cours de réalisation. Les ZNIEFF de zone I⁶ sont : ○ Les Mines souterraines Notre-Dame, du Laury et de la Montignotte : ensemble de mines autrefois exploitées pour le minerais, elles constituent aujourd'hui un site privilégié pour l'hivernage de plusieurs espèces de Chiroptères dont certaines sont inscrites sur la liste rouge des espèces menacées de France (Vespertilions et Grand Murin) et des salamandres.⁷ ○ Le Vallon de Rosely qui abrite deux tourbières classées parmi les plus intéressantes de Haute-Saône. ○ La partie sud du Ballon de Servance et les pelouses du Col du Beurey qui abritent une faune caractéristique des milieux montagnards. ○ La Planche des Belles Filles et le ballon Saint-Antoine représentent un site favorable pour le Grand Tétrás (espace en régression) et la chouette de Tengmalm. ○ La Haute Vallée du Rahin regroupe des cours d'eau de très bonne qualité. Sur les rochers se développent ainsi des mousses et des plantes remarquables. ○ Les sommets des Monts des Vannes abritent un massif forestier feuillu. Les ZNIEFF de type II englobent les forêts, les landes et marais des Ballons d'Alsace et de Servance, ainsi que la vallée supérieure de l'Ognon et de ses affluents : Ballon, Vannoise et Raddon. ■ Réserve naturelle des Ballons comtois : créée en 2002, cette réserve de 2259,43 ha s'étend sur la commune de Plancher les Mines.
--	--	--

Source : Plan Paysage –ECOSCOP - Diagnostic juin 2008

3.3 - Patrimoine industriel (classé et inscrit)

<i>patrimoine industriel</i>	<i>commune</i>	<i>commentaires</i>
Chevalement du puits Sainte-Marie	Ronchamp	Dernier témoin architectural du passé minier du bassin de Ronchamp du 1^{er} quart du XX^{ème} siècle. Propriété du département. Inscrit en 2001. Le puits Sainte Marie : le fonçage du puits débute le 1^{er} avril 1864, au pied de la colline de Bourlémont. Profond de 359 mètres (grès et argile rouge), ce forage ne produisit que peu de charbon, mais devient en 1880, le principal puits d'aération pour les autres puits d'extraction. Le Puits a été fermé en 1958 et reste aujourd'hui le seul vestige de l'activité minière de Ronchamp. Le puits Sainte-Marie est labellisé « patrimoine du XX^{ème} siècle ».

3.4 - Patrimoine archéologique

<i>patrimoine archéologique</i>	<i>commune</i>	<i>commentaires</i>
Carrière d'extraction de matière première	Plancher-les-Mines	Mis à jour en 1989 lors d'une prospection, ces deux groupes de carrière ont permis l'exploitation de la roche noire utilisée pour la fabrication des haches en pierre polie. Ces carrières sont datées du néolithique (exploitation de 4600 à 3700 avant JC), bien conservées, elles représentent un vestige remarquable en Europe. Les carrières sont la propriété de la commune. Le site est actuellement désaffecté. Inscrit aux Monuments Historiques en 1994.

⁶Les ZNIEFF de type I présentent un fort intérêt biologique et écologique du fait de la présence d'espèces et/ou de milieux remarquables. Les ZNIEFF de type II sont des ensembles de taille plus importantes qui présentent une grande variété d'habitats.

⁷Ces sites bénéficient d'un arrêté préfectoral de Protection de Biotope (ainsi que la forêt Saint Antoine).

3.5 - Patrimoine bâti (civil et religieux) inscrit ou classé aux Monuments Historiques

3.5.1 - La Chapelle de Notre-Dame du Haut

La Chapelle Notre-Dame du Haut, conçue et construite entre 1950 et 1955 par **Le Corbusier**, a été classée Monuments Historiques en 1967. L'édifice est labellisé XXème⁸. La classification a été étendue en 2004 aux ouvrages de la Colline, œuvres également de Le Corbusier, telles que : le Monument aux morts, la maison du Chapelain, la maison du gardien, l'abri du pèlerin et les tables de bétons, la cave, la pyramide et le campanile de Prouvé ont été successivement classés.

Les éléments qui composent le mobilier intérieur de la chapelle sont également protégés :

- Les huit bancs de fidèles et les trois confessionnaux créés par Joseph Savina (ébéniste)
- La croix : Le Corbusier et Savina Joseph
- L'ensemble de sept chandeliers d'autel : Le Corbusier et André Maisonnier (architecte)
- Deux croix d'autel : Le Corbusier et Jean Martin (émailleur)
- Le tabernacle et l'autel : Le Corbusier

L'ensemble des éléments date de 1953. Aujourd'hui, après soixante ans d'existence, un travail de restauration est nécessaire.

En 2005, la DRAC a confiée à Monsieur Richard Duplat, Architecte en chef des monuments historiques territorialement compétent, une étude sanitaire sur l'ensemble des bâtiments conçus par l'architecte Le Corbusier sur la colline de Bourlemont de Ronchamp (chapelle, maison des pèlerins, maison du chapelain, pyramide de la paix, ...).

Selon cette étude, les bâtiments souffrent de désordres variables, mais les efforts doivent se concentrer sur la chapelle elle-même et en particulier la façade Sud.

3.5.2 - Autre patrimoine bâti

<i>patrimoine bâti civil</i>	<i>commune</i>	<i>commentaires</i>
Ancienne ferme-clouterie	Clairegoutte	L'ensemble comprend une ferme et un atelier de clouterie qui existait déjà sur le plan cadastral de 1833. Cette ferme est un exemple de l'architecture vernaculaire du nord-est de la Haute-Saône . Lot composé de : ferme-clouterie, le pressoir à huile, la roue à aubes, le bief. La ferme inscrite en 1992, est la propriété de la commune .
Ecole en bois	Ronchamp	Bâtiment construit en 1938 sur les plans de l'architecte Henry Jacques Le Même . L'école est un des rares exemples d'architecture entièrement en bois datant des années 1930. L'école est propriété de la commune. Classement en 2008 . L'école en bois est labellisée « patrimoine du XXème siècle » .
<i>patrimoine bâti religieux</i>	<i>commune</i>	<i>commentaires</i>
Temple luthérien	Clairegoutte	Le temple luthérien date du XVIIIème siècle. Il a été inscrit par arrêté en 1991. Le Temple est propriété de la commune.

⁸Un label «Patrimoine du XXème siècle » a été institué en 1999 par le ministère de la Culture et de la Communication. L'objectif de ce label est d'identifier et de signaler à l'attention du public, au moyen du logotype prévu à cet effet, les constructions et ensembles urbains protégés ou non au titre des Monuments Historiques ou des espaces protégés (ZPPAUP, Secteurs sauvegardés) dont l'intérêt architectural et urbain justifie de les transmettre aux générations futures comme des éléments à part entière du patrimoine du XXe siècle.

4 - Activités culturelles

On évoque les richesses culturelles du territoire, qu'il s'agisse d'équipements muséaux, de prestations de visites, de salles proposant une programmation culturelle variée... car l'ensemble de cette offre fait partie de l'attractivité d'un territoire, et participe à son potentiel touristique.

4.1 - Visites et découvertes

4.1.1 - La Chapelle Notre-Dame du Haut

Historique

Située sur la colline de Bourlémont, la Chapelle Notre-Dame du Haut actuelle a été construite pour remplacer l'église néo-gothique, datant du début du XX^{ème} siècle, détruite dans les bombardements en 1944.

En 1950, sous l'impulsion d'habitants de Ronchamp et de la Commission d'Art Sacré de Besançon, Le Corbusier accepte d'y rebâtir une chapelle. En effet, le célèbre architecte est touché par la résonance symbolique du lieu, puisque la colline, surplombant la route de l'est, a été de tout temps le décor de combats sanglants mais aussi le site multiséculaire de pèlerinage marial.

La première pierre du projet dessiné par Le Corbusier est posée en 1953. La Chapelle est inaugurée le 25 juin 1955. Malgré les difficultés (financières et techniques) et les incompréhensions diverses, le projet est réalisé.

L'édifice est construit en voile mince de ciment, projeté sur un grillage métallique. Les pierres de l'ancienne chapelle ont été utilisées pour une partie du bâtiment. Portée par des piliers en béton, la toiture est une coque vide en béton brut, armée comme une aile d'avion. L'édifice est complexe, composé de multiples volumes, mais se présentant dans le paysage comme un corps unique. Les éléments intérieurs ont été également dessinés par Le Corbusier, exceptions faites des bancs et de la croix qui sont l'œuvre de Joseph Savina.

Le Corbusier a également dessiné les bâtiments annexes : l'abri des pèlerins, la maison du chapelain et le Mémorial de la paix. Le Mémorial de la paix est une pyramide construite avec des matériaux provenant de l'ancienne chapelle.

Le site de la Chapelle dans son environnement

L'image iconique de la Chapelle de Ronchamp de Le Corbusier, l'un des monuments symbole de l'architecture moderne, est connue de tout architecte et étudiant d'architecture du monde entier.

Les parois courbées et blanches et la toiture à coque de la chapelle, telles une œuvre sculpturale, constituent le point culminant de la colline qui domine le village de Ronchamp.

De façon assez étonnante, néanmoins, l'échelle tout compte fait assez réduite de la chapelle et sa position légèrement en retrait sur une aire relativement plate au sommet de la colline, ne confèrent pas à ce monument une grande visibilité ni depuis les alentours immédiats ni depuis les grands axes d'accès et soulignent la « petite échelle » de l'œuvre par rapport au paysage.

S'il est évident que la colline sur laquelle s'élève la chapelle est un élément important à l'échelle paysagère pour la Commune de Ronchamp, son rayonnement sur un territoire plus vaste et sur le paysage lointain est assez limité.

L'environnement immédiat de la chapelle, protégée au titre des Monuments historiques, a permis de préserver non seulement les abords immédiats, mais, sur un rayon de 500 mètres, la presque totalité de la colline et de ses pentes boisées.

Depuis la chapelle, seules quelques constructions industrielles à l'intérieur du territoire de la Commune de Ronchamp perturbent la vue, alors qu'un paysage encore peu mité par les constructions récentes entoure le site dans les autres directions et se referme du fait des croisements. L'interruption de la couverture boisée de la colline rend visible la dernière partie de la route goudronnée qui mène au parking aménagé devant la chapelle.

Depuis les hameaux de Ronchamp situés au Nord de la colline, la Chapelle a un impact assez limité, en vue de la morphologie de la colline même. Elle retrouve une forte visibilité seulement depuis les hauteurs, derrière le hameau de Mourière, et depuis la crête de la colline qui constitue la limite du territoire communal de Ronchamp. Cette dernière, accessible par des routes goudronnées, offre un point de vue remarquable sur le monument et le paysage qui l'entoure.

Au niveau du paysage, il apparaît donc que :

- la **zone de « covisibilité »** du monument **concerne essentiellement le territoire** inclus dans la **Commune de Ronchamp** et, **en moindre partie, celui de la commune de Champagny,**
- la Chapelle de Ronchamp a un **impact relativement mineur sur l'ensemble de la Communauté de Communes.**

Propriétaire

A l'origine, la Chapelle est bien d'Eglise. A la révolution, elle est vendue à un cultivateur de Luxeuil qui se sert de la Chapelle pour y entreposer ses bêtes et du fourrage. Quelques années plus tard, la Chapelle est rachetée par plusieurs familles de Ronchamp qui souhaitent rendre à l'édifice sa fonction d'origine : lieu de culte et de pèlerinage voué à la Vierge Marie. L'acquisition est réalisée en indivision entre tous les habitants qui ont participé.

Détruite pendant la 2^e Guerre Mondiale, les habitants se regroupent en Société Civile Immobilière afin de percevoir les dommages de guerre et de pouvoir emprunter les fonds nécessaires à sa reconstruction.

Le 11 février 1974, la SCI est transformée en association loi 1901, son statut actuel.

Depuis, l'association « **Œuvre Notre-Dame du Haut** » compte une cinquantaine de membres et un conseil d'administration dont le bureau est présidé par Noel Roncet.

L'association est **propriétaire du site bâti et non bâti** (Chapelle, dépendances et terrain) ainsi que du « *droit de reproduire ou d'autoriser toutes reproductions de son œuvre, et la propriété artistique de la dite chapelle avec les droits d'auteur et de contrôle y afférant* » (dépôt réalisé en 1956 auprès de Maître Carraud, notaire à Vesoul). L'association a, depuis sa création, toujours le **même objet social** : « **faire vivre ce lieu de pèlerinage et de ressourcement ouvert à tous** ».

En tant que propriétaire du site, l'association est garante de la conservation du patrimoine.

Occupant/gestionnaire

Comme inscrit dans ses statuts, l'association perçoit les cotisations annuelles de ses membres, elle décide et finance en partie les travaux d'entretien des bâtiments. Pour cet entretien, l'association reçoit des subventions au titre du classement de la chapelle aux Monuments Historiques.

L'association a confié, à sa filiale **l'Eurl La Porterie**, ses **activités de services** :

- accueil et gestion des flux
- billetterie
- commercialisation de produits touristiques, guidage
- gardiennage
- entretien courant du site
- exploitation de la boutique

Sous la responsabilité d'un gérant et d'une directrice entourés de six salariés, cette société accueille les pèlerins et les visiteurs. L'association détient la totalité des parts de l'Eurl, c'est pourquoi elle perçoit l'entièreté des recettes de l'Eurl sous forme de dividendes qui lui permettent de faire vivre le site.

Sur le site, un chapelain aidé de bénévoles assure l'animation du culte. Le chapelain n'est pas présent de manière permanente.

En parallèle, l'association Œuvre Notre Dame du Haut, organise des manifestations à caractère culturel liées à la chapelle (exposition, concerts...).

Modalités de visite

Ouverture	Ouvert tous les jours, sauf le 1 ^{er} janvier
	▪ de novembre à mars : 10h à 17h ▪ d'avril à octobre : 9h à 19h
Tarifs	▪ Adultes : 8 € ▪ Enfants et étudiants : 6 € ▪ Groupes : 6 €
	Intégré au Pass'Partout de la Communauté de Communes Rahin et Chérimont (10€ pour 3 sites)
	Visites guidées
Animations	
Services	Boutique
	Parking

Le tableau suivant reprend la fréquentation annuelle de la chapelle entre 1998 et 2013 :

Année	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005*	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Nombre de visiteurs	68 217	75 000	77 869	80 363	85 525	82 814	82 933	98 116	76 226	78 324	71 178	71 921	68 631	72 429	65 196	61 000

Analyse SWOT de l'offre touristique et culturelle de la Chapelle Notre-Dame du Haut de Ronchamp

<i>Points forts</i>	<i>Points faibles</i>
▪ l'originalité de la Chapelle en surplomb du cœur de la ville ▪ un site préservé dans son écrin, coupé du reste du monde : calme, beauté, spiritualité ▪ une fréquentation relativement stable, aux alentours de 75 – 80 000 visiteurs ▪ la forte notoriété du site auprès des étrangers, notamment allemands et suisses ▪ la forte notoriété de Le Corbusier, en France et à l'étranger ▪ la forte implication des différents acteurs locaux, départementaux et régionaux ▪ le projet de reconstruction de la porterie par un grand nom de l'architecture mondiale : Renzo Piano	▪ une offre d'accueil et de services en inadéquation avec une partie des visiteurs actuels de la Chapelle (étrangers, CSP +...) ▪ un dispositif de médiation permanente limitée à la mise à disposition gratuite d'un livret de présentation générale en 3 langues (français, anglais et allemand) ▪ l'absence d'une réelle politique de commercialisation et de promotion ▪ une commercialisation du site limitée à une offre séjour 3 jours /2 nuits (« Nulle part ailleurs » vendue par Destination 70) ▪ une visite concentrée majoritairement pendant les mois de juillet et août, avec pour l'année 2007 une continuité de l'affluence en septembre ▪ la difficulté à accrocher le grand public et le public familial autour du nom Le Corbusier et de la thématique « Patrimoine du XXème siècle » ▪ un site mieux connu auprès des étrangers que des français

<i>Opportunités</i>	<i>Menaces</i>
▪ la candidature à l'UNESCO : prise de conscience du potentiel, et des efforts pour améliorer l'existant ▪ la possibilité par des actions / événements / animations d'étirer la saison ▪ une fréquentation nettement supérieure à la moyenne lors de grandes manifestations (cf. plus de 98 000 visiteurs en 2005 lors du 50^e anniversaire) ▪ la possibilité de développer la notoriété du site auprès des français	▪

4.1.2 - Les récentes constructions

Les constructions nouvelles prévues par le programme « Ronchamp 2008-2010 » resteront à terme la propriété de l'association Œuvre Notre-Dame du Haut par le biais de baux à construction.

L'association Œuvre Notre Dame du Haut a décidé d'accueillir une petite communauté de Clarisses sur le site de la Chapelle, afin que leur présence sur la colline de Bourlémont garantisse la permanence de la vie spirituelle, et donc du site en lui-même.

L'association Œuvre Notre Dame du Haut a conventionné sous la forme d'un bail à construction avec l'Association des Amis de Sainte-Colette, propriétaire du monastère Sainte-Claire de Besançon où réside aujourd'hui cette communauté des Clarisses, sur une partie de terrain nécessaire pour la construction de la Fraternité des Clarisses de Ronchamp, selon les plans de l'architecte Renzo Piano.

Le projet de l'architecte Renzo Piano a pris en charge la reconstruction d'un bâtiment et d'un équipement existant : la porterie et le parking, ainsi que la construction de créations nouvelles : les bâtiments qui accueillent la fraternité des Clarisses.

La nouvelle Porterie de la chapelle	Bâtiment de 359 m². L'ancienne porterie a été détruite. Un nouvel espace d'accueil des visiteurs long de 30m et large de 7m. A l'intérieur de cet espace : une aire de stockage de 27 m², des locaux techniques de 14 m², un bureau pour l'association Œuvre Notre-Dame-du-Haut de 25 m², une salle d'archives de 17 m², une quarantaine de 8 m², une pièce réservée aux chercheurs de 8 m², des WC collectifs de 35 m², une grande salle de réunion et d'exposition de 83 m², un foyer de 41 m², une boutique et billetterie de 63 m², un bureau de gérance de 25 m², un espace de premier secours de 10 m², un vestiaire douche de 3 m². Le nouveau bâtiment construit n'est pas plus grand que l'ancien, mais a une distribution des espaces plus fonctionnelle. La priorité a été donnée à l'amélioration du confort des employés de la Porterie et des visiteurs du site. Le projet a été élaboré sur l'idée que l'espace de la Porterie doit être un espace d'accueil qui donne aux
--	---

	visiteurs l'impression de rentrer sur un site privé, qui oblige à un respect des lieux : respect de la fonction spirituelle du site mais aussi rencontre avec une histoire locale. La billetterie accueille un espace librairie avec des ouvrages dédiés à l'histoire de la Chapelle et de l'architecture en général. La grande salle de réunion et d'exposition présente aux visiteurs de la documentation sur le territoire et la région, et peut accueillir des expositions sur la construction de la Chapelle, la spiritualité, l'histoire locale...
La fraternité des Clarisses de Ronchamp Les bâtiments de la Fraternité des Clarisses, d'une surface de 1 002 m², dont 985 m² de surface utile, sont situés en contrebas de la Chapelle au nord de la porterie. Plusieurs lieux de vie sont prévus pour respecter la vie conventuelle de la Fraternité et ses activités quotidiennes.	
L'unité de vie des sœurs	D'une surface de 217 m ² , cet espace est composé de 12 cellules individuelles de 11m ² , de deux cellules de 21m ² pour les sœurs handicapées, de deux salles de douches et WC collectifs, des aires de stockage et des locaux techniques.
L'oratoire du couvent	Sur 174m ² , l'oratoire du couvent comprend un oratoire (98 m ²), un jardin intérieur (8 m ²), un avant chœur (23 m ²), un narthex (18 m ²), une réserve, un local technique
Les locaux communs du couvent	145 m ² qui comportent un local technique de 9 m ² , une réserve de 12 m ² , une cuisine de 28 m ² , une laverie de 12 m ² , un local poubelle de 8 m ² , une salle pour la communauté de 25 m ² , un réfectoire de 25 m ² , une infirmerie de 18 m ² et des WC.
Les salles et locaux annexes du couvent	De 201 m ² , ils comportent des locaux techniques (36 m ²), une buanderie (11 m ²), deux salles de couture (31 m ² et 28 m ²), deux parloirs (14 m ² chacun), une salle de détente (22 m ²), une petite bibliothèque (22 m ²) un bureau (11 m ²), et un WC.
Les locaux d'hébergement du couvent	Les locaux d'hébergement, d'une surface de 265 m², permettent à la communauté, selon la tradition des Clarisses, d'offrir l'hospitalité. Cet espace est divisé en sept chambres (11 m² chacune) et une chambre pour handicapés (21 m²), deux chambres d'appoint (11 m² chacune) et de deux salles de douche et des WC collectifs. De plus les locaux sont équipés d'espaces techniques (7 m²), d'un réfectoire kitchenette (28m²), d'une réserve (5 m²), d'un local poubelle, d'une laverie et d'une buanderie (20m²), d'une salle de réunion (28 m²), d'un bureau (24 m²), et d'un rangement collectif (1 m²)
Le parking et les voies d'accès	L'ancien parking a été déplacé et réduit pour accueillir 28 voitures légères et 3 places pour personnes handicapées. Cet espace est enherbé. Il y a également de 3 places couvertes et un local poubelles bitumés. Une surface bitumée de 1703m² est aménagée pour les voies d'accès au site, au parking et les demi-tours pour bus.

Le projet de Renzo Piano, réalisé en 2011



4.1.3 - Musée de la mine Marcel Maulini

Les collections ont été collectées par le docteur Marcel Maulini, dernier médecin des mines de Ronchamp, reconnu pour ses travaux sur la silicose. Inauguré en 1976, le musée appartient depuis 1991 à la commune de Ronchamp.

Ouverture	Période d'ouverture : - Du 01/04 au 30/10 : mardi au vendredi de 10h à 12h et de 13h30 à 17h30 Samedi et dimanche de 13h30 à 17h30 - Du 01/11 au 31/03 : mardi au samedi de 13h30 à 17h30. Le musée est fermé les 1 et 8 mai et 14 juillet. Les groupes sont accueillis sur rendez-vous pendant les jours d'ouverture.
Thèmes	Le musée présente le travail dans la mine, la vie sociale ainsi que les techniques et outils employés à Ronchamp. Le musée a été intégré en 1992 au réseau des Musées des techniques et cultures comtoises. Il appartient au réseau des Musées des techniques et Cultures comtoises depuis 1998 (MTCC).
Collections	Outils, lampes, et objets de la vie quotidienne : soit environ un millier d'objets recensés Rez-de-chaussée : outillage, collection de lampes de mine, objets témoignant de la vie quotidienne du mineur 1 ^{er} étage : œuvres artistiques en rapport avec la mine, des documents sur la silicose et les tentatives de soin, des objets rappelant la Pologne et l'émigration polonaise 2 ^{ème} étage : exposition temporaire et une partie des archives des houillères de Ronchamp, mais aussi des familles et d'autres organismes.
Tarifs	Gratuit pour les moins de 10 ans Jeunes de 10 à 16 ans : 1,50 € Adultes : 3,75 € Intégré au Pass'Partout de la Communauté de Communes Rahin et Chérimont (10€ pour 3 sites)
Fréquentation	3275 entrées en 2012, avec une prépondérance des visites en groupes. Concentration des visites en individuels pendant les mois de juillet et août. Les groupes viennent en septembre et octobre.
Animations	Visite guidée sur RDV pour un minimum de 10 personnes, tous les jours sauf le mardi.
Services	Boutique Parking pour autocars

L'État actuel du musée

Nous ne pouvons juger de l'état général du musée, cependant, il semble évident au vue des problèmes rencontrés (mauvaise isolation, infiltration d'eau) que le musée en l'état ne peut pas correctement remplir ses fonctions de conservation, et n'offre aucune possibilité réelle de développement.⁹

La levée de deux clauses restrictives en 2009 a permis quelques évolutions. Il en va de la survie du musée. Le musée est un lieu emblématique pour la Communauté de Communes car il retrace le passé minier du territoire. D'une approche purement scientifique, les collections du musée sont peu originales au niveau national et international (lampe de mineur, outils) restent néanmoins importantes pour l'histoire locale mais aussi par la présentation des travaux du Docteur Maulini sur la silicose, travaux qui offre à la visite du musée une dimension humaine, et au musée de la mine une place particulière.

Il reste que pour les visiteurs de Ronchamp et des habitants du territoire, ces collections revêtent une importance autre, notamment dans l'aide à la compréhension de l'histoire de Ronchamp et de ses environs, et dans la conservation de la mémoire.

Le réseau des Musées des Techniques et Cultures Comtoises (MTCC)

Le Musée de la Mine est membre de l'association « Musées des Techniques et Cultures Comtoises » qui regroupe 11 sites, musées ou entreprises en activité répartis sur tout le territoire de la Franche-Comté.

Créée en 1978, cette association a deux objectifs : connaître et faire connaître ce patrimoine auprès de tous les publics. L'association intervient dans différents domaines : conservation, mise en valeur des collections, programmes de recherche, aménagement, développement des sites, sensibilisation des publics, promotion et diffusion.

La création d'un tel réseau, regroupant des musées d'une même région, est un exemple unique en France. Seules deux régions en Europe possèdent un modèle similaire : la Westphalie en Allemagne et la Catalogne en Espagne.

L'association des Musées des Techniques et Cultures Comtoises a créé une carte passeport inter-musées qui permet de visiter les musées du réseau à des tarifs préférentiels.

⁹Un projet scientifique et culturel a été réalisé par les MTCC. Nous n'avons pas pu y avoir accès.

Analyse SWOT de l'offre touristique et culturelle autour de la thématique « passé minier »

<i>Points forts</i>	<i>Points faibles</i>
▪ Quelques vestiges répartis sur une partie de la CCRC, avec comme lieu « phare » le puits Sainte-Marie en contrebas du site de la Chapelle ▪ L'existence de collections déjà constituées ▪ La mise en valeur des éléments par l'Association des Amis du Musée de la Mine	▪ Quelques vestiges épars ▪ Inadaptation de l'entretien et de la mise en valeur du puits Sainte-Marie par rapport à la qualité de cette structure : infiltration ▪ Des collections peu originales, une mise en scène dépassée, un dispositif de médiation quasi-inexistant, un bâtiment peu fonctionnel
<i>Opportunités</i>	<i>Menaces</i>
▪ Un lien réel avec la Chapelle de Ronchamp, permettant une approche différente de la thématique : jeu des couleurs, des symboliques...	▪ Un territoire peu (re)connu pour son passé minier ▪ Disparition des vestiges miniers

4.1.4 - Maison de la Négritude et des Droits de l'Homme

Ouverture	BS : du 1/11 au 31/03 Mardi > samedi : 13h30 – 17h30 <i>Fermé pendant les vacances de Noël</i> HS : du 1/04 au 30/06 et du 11/09 au 31/10 Mardi > vendredi : 10h – 12h et 13h30 – 17h30 Samedi et dimanche : 14h-18h <i>Fermé le lundi</i> THS : du 1/07 au 31/08 Mardi > vendredi : 9h30 – 12h et 13h30 – 18h Samedi et dimanche : 14h-18h <i>Fermé le lundi</i>
Thèmes	La Maison de la Négritude et des Droits de l'Homme a été créée en 1971 par René Simonin, lorsqu'il a retrouvé, aux archives départementales, le cahier de doléances des habitants de Champagny qui, le 19 mars 1789, ont demandé, pour la première fois en France, collectivement, l'abolition de l'esclavage. La Maison de la Négritude et des Droits de l'Homme offre une présentation détaillée de l'esclavage axée autour de la reconstitution de la cale d'un navire négrier. Des objets présentent le talent spécifique de la culture africaine et enfin, le racisme, l'esclavage moderne et les Droits de l'Homme y sont présentés.
Fréquentation	4 700 visiteurs en 2007 ¹⁰ et 5 300 en 2008
Animations	Visite guidée sur rendez-vous pour les groupes + tous les jours à 16h Animations spécifiques pour les scolaires

Les visiteurs des sites du Musée de la Mine et de la Maison de la Négritude viennent essentiellement du département ou de la région.

Le musée est une référence dans le monde scolaire car celui-ci est membre des clubs UNESCO depuis les années 1970.

En 2004, le lancement de la « Route des abolitions » à Champagny a été parrainé par l'UNESCO. A ce jour, la Maison de la Négritude a accueilli plusieurs représentants de l'UNESCO. En effet, avec les « Routes de l'esclavage », l'organisation internationale est fortement impliquée dans la mémoire de l'esclavage.

4.1.5 - Le Pass'partout de la Communauté de Communes Rahin et Chérumont

Le Pass'partout est la nouvelle formule qui regroupe les trois sites touristiques majeurs du secteur Rahin et Chérumont en Haute-Saône. Il permet de découvrir la Colline Notre-Dame du Haut et le Musée de la Mine Marcel Maulini à Ronchamp, ainsi que la Maison de la Négritude et des Droits de l'Homme à Champagny pour 10€ seulement (au lieu de 15€ en tarif normal). Le Pass'partout Junior destiné aux 10-16 ans est en vente à 4,50€.

¹⁰Cf. Destination 70, Guide touristique 2008/09

Le Pass'partout s'accompagne d'avantages offerts chez une quinzaine de prestataires touristiques. Des cadeaux et réductions sur les hébergements, la restauration et les activités. La liste des partenaires est disponible sur www.ot-ronchamp.fr ou www.ccrc70.fr

En détails

Le Pass'partout fait suite à la formule du Passeport Découverte mise en place en 2005 par la Communauté de Communes Rahin et Chérimont. Le Passeport Découverte a permis de développer les liens entre les sites, d'augmenter la fréquentation du Musée et de la Maison et d'améliorer leur image.

La Communauté de Communes Rahin et Chérimont après un montage en concertation avec les trois sites a passé une convention annuelle avec ceux-ci pour entériner cette nouvelle formule, ainsi qu'avec les partenaires.

En vente dans les trois sites et géré par la Communauté de Communes, des Pass'partouts sont disponibles pour les professionnels du tourisme uniquement sur demande sous la forme d'un achat-vente auprès de la CCRC.

4.2 - Les visiteurs dans le département de la Haute-Saône

Un département peu touristique

A l'échelle nationale, le département de la Haute-Saône ne fait pas figure de département touristique : il se situe au 89^e rang des départements pour les nuitées françaises (à peine 2,5 millions de nuitées touristiques en 2005). Ceci s'explique en partie par une large prédominance de l'hébergement non marchand sur le territoire : les résidences secondaires représentent 80% de l'offre d'hébergement touristique, notamment dans le Nord et l'Ouest du département.

La forte proportion de ces touristes - résidents secondaires rend difficile l'alimentation sur le long terme d'une demande touristique durable et renouvelée.

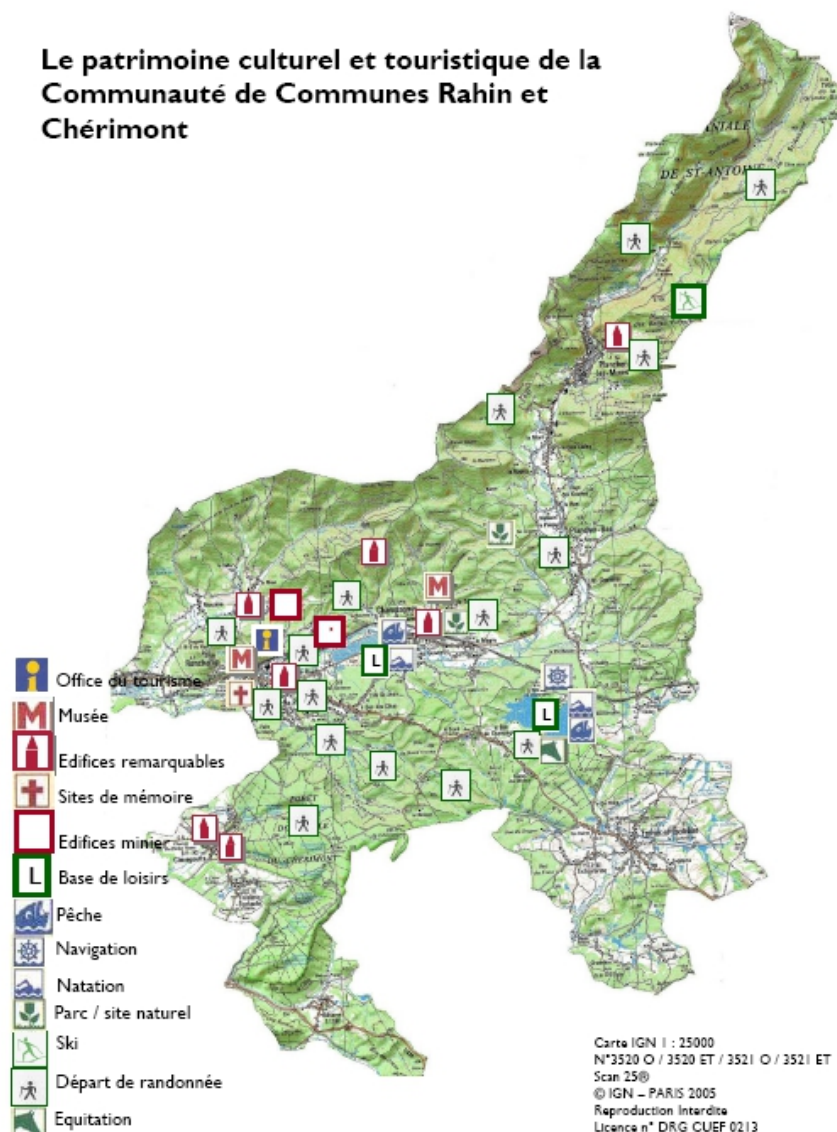
Une clientèle essentiellement française

A l'image du tourisme en Franche-Comté, le tourisme en Haute-Saône est essentiellement alimenté par des visiteurs de nationalité française : ils représentent 49% des nuitées en 2006, soit 55 726 nuitées, Territoire de Belfort inclus. Ils devancent de moitié les Allemands, qui constituent 23% des nuitées.

Des sites culturels et patrimoniaux relativement peu prisés

L'offre touristique proposée par le département est largement orientée vers son patrimoine naturel, autour du tourisme fluvial et des nombreux parcours de randonnées notamment. En dépit de sa richesse, son patrimoine culturel reste d'un intérêt relativement limité pour le grand public. Aucun site patrimonial n'atteint le seuil de fréquentation de 100 000 visiteurs ou plus. Seules la Cristallerie-Passavant la Rochère et la Chapelle Notre-Dame du Haut de Ronchamp, sans dépasser ce seuil, se distinguent par une fréquentation supérieure à 70 000 visiteurs par an. Les musées du département restent quant à eux faiblement fréquentés : seuls deux musées, le musée Démard à Champlitte et le Château d'Oricourt, atteignent le seuil de 10 000 visiteurs annuels en 2007.

Le patrimoine culturel et touristique de la Communauté de Communes Rahin et Chérimont



5 - Activités de loisirs

Le cadre naturel de la Communauté de Communes (forêts, plans d'eau...) se prête aux pratiques de loisirs en particulier de plein air. On tente ici de ne retenir que ce qui peut avoir un potentiel touristique (et pas strictement sportif, réservé aux habitants).

5.1 - Principaux équipements et aménagements

équipements et aménagements	commune	commentaires
Bassin de Champagny	Champagny	Réservoir d'eau construit à partir de 1882. D'une surface de 107 ha et d'une retenue de 13 millions de m ³ , le bassin de Champagny est un haut lieu de villégiature pour la pratique de la pêche, les promenades pédestres ou équestres ou encore la pratique de la voile.
Les Ballastières	Entre Ronchamp et Champagny	Ce plan d'eau comprend 2 bassins avec plage surveillée en juillet et août et aménagée. Accès gratuit.
Station de ski	La Planche des Belles Filles	La station est située à 1148 mètres d'altitude et comprend : - 5 pistes de ski alpin - 50 km de pistes balisées pour le ski de fond - 1 circuit raquette - Le GR 533 passe à proximité - Un étang permet de pêcher en été - Un sentier d'interprétation - Une piste de tubing 987 journées de ski vendues en hiver 2006/07, soit une baisse de 87% par rapport à 2005/06 (7 969 journées vendues). Cette baisse s'explique par un enneigement très faible. Les pistes de ski de fond n'ont d'ailleurs pas été ouvertes. En 2004/05, 4242 journées de ski de fond ont été vendues.

5.2 - Les sentiers de randonnées

La topographie du département est propice à la pratique de la balade ou de la randonnée. Le territoire de la Communauté de Communes compte 11 **itinéraires de randonnées disponibles sur fiches à l'Office de Tourisme intercommunal**. Ces chemins peuvent être regroupés en **3 catégories** :

Les randonnées « nature » :

- Les Couas
- Boucle de la Tête du Cheval
- Sentier de Ronde de la Forêt de Saint Antoine
- Sentier d'Interprétation de la Planche des Belles Filles
- Sentier de la Goutte des Saules
- La Rochotte

Les randonnées « Histoire et patrimoine » :

- Le canal
- Le circuit du souvenir 1

Les randonnées « mines » :

- Sentier minier Art et histoire
- Sentier minier Mines et forêts
- Sentier minier Cités ouvrières.

La Communauté de Communes est également traversée par le **GR 59** qui relie Saint-Maurice-sur-Moselle (Vosges) à Izieu (Ain).

Elle est également traversée par le sentier des Ducs de Wurtemberg reliant Le Luxembourg au Grand Duché de Montbéliard.



6 - Événements et manifestations

Sont cités les principaux événements du territoire.

<i>événements culturels</i>	<i>commune</i>	<i>commentaires</i>
Festival des Musicales de Clairegoutte et du Rahin et Chérimont	Clairegoutte et Ronchamp	Programmation de concerts et conférences autour d'un instrument. La 19 ^{ème} édition qui s'est déroulée en avril et mai 2014, s'intitulait « Paroles et Musique ».
Musique aux 4 Horizons	Ronchamp	Sur le site de la Colline Notre-Dame du Haut, 2 ^{ème} édition en 2014 du 2 au 10 août 2014.
Rencontres musicales du Rahin et Chérimont	Frahier	22 ^{ème} édition en 2013. Musiques et chants pour une soirée de rencontre entre les orchestres et les formations musicales de la Communauté de communes

<i>événements sportifs</i>	<i>commune</i>	<i>commentaires</i>
La Transvosges-Saônoises VTT	Champagney	La 7 ^{ème} édition qui a eu lieu en 2013 a rassemblé 1100 vététistes qui ont eu le choix entre cinq parcours : le circuit familial, sportif et expert. Les participants sont venus des environs mais aussi des départements limitrophes. Plusieurs associations participent à l'organisation : la compagnie d'arc de la vallée du Rahin, le judo club, le football club du pays minier, PARC (Pour Animer Rahin et Chérimont), , le comité d'animation de Champagney, le comité des fêtes et du jumelage de Ronchamp avec le soutien de la CCRC, le conseil général, l'office de tourisme Rahin et Chérimont.
Arrivée d'étape du Tour de France	Station été / hiver de La Planche des Belles Filles	En 2012 et en 2014, la station de La Planche a accueilli deux arrivées d'étapes du Tour de France, troisième événement sportif mondial après la Coupe du Monde de Football et les Jeux Olympiques. La difficulté représentée par la montée de La Planche qui possède des passages à plus de 16% en a fait une étape mémorable. Ces étapes ont marqué des moments décisifs dans le Tour. Plus de 25000 spectateurs sont venus à chaque fois voir l'épreuve sur les 6kms de cette montée désormais mythique et déjà surnommée « la petite Alpe d'Huez ».

<i>fêtes locales</i>	<i>commune</i>	<i>commentaires (moment, lieu, rayonnement)</i>
La foire à la patate	Ronchamp	Cet événement qui rend hommage à la fierté du terroir agricole régional a lieu tous les ans au mois d'octobre depuis 14 éditions.
La foire d'antan	Frahier et Chatebier	Fête qui a lieu le dernier week-end de septembre : métiers anciens, produits régionaux, travaux artistiques, animaux de la ferme, exposition de machines anciennes...
Pèlerinages	Ronchamp	Trois pèlerinages annuels rassemblent le diocèse de Belfort et des croyants venus exprès pour l'occasion : - Pentecôte : pèlerinage des jeunes - 15 août : messe du doyenné et pèlerinage - 8 septembre : fête de la Nativité de la Vierge Marie.

7 - Prestations d'accueil touristique

7.1 - Hébergements

Tableau récapitulatif de l'offre d'hébergements sur le territoire intercommunal :

	Nombre	Nb de chambres	Nb de lits
HOTELS			
1*			
2*	2	57	114
3*	2	45	90
4*			
Préfecture sans étoile	2	9	29
Nb Hôtels	6		233
RESIDENCES DE TOURISME	0	0	0
MEUBLES DE TOURISME			
1*			
2*	4		18
3*	7		42
4*			
non classés	5		18
Nb gîtes	16		78
CHAMBRES D'HOTES			
1#			
2#			
3#	3	12	24
4#	2	10	20
non classées	3	6	12
Nb Chambres d'Hôtes	8		56
CAMPINGS			
1*			
2*			
3*	1		407
4*			
non classé	1		100
Nb campings	2		500
Nb total hbgts marchands	32		
Nb total de lits en hbgst touristique marchand		874	44,08%
HEBERGEMENTS NON MARCHANDS			
Résidences secondaires	220		1100
			55,92%
TOTAL TOUS HEBERGEMENTS (marchands+non-marchands)		1974	

Source : Communauté de Communes Rahin et Chérimont

Points-clés de cette offre

La Communauté de Communes dispose de :

- Six hôtels, ce qui représente au total une capacité de 233 lits.
- Deux campings. Seul le camping « Les Ballastières », à Champagny, offre un accueil et un équipement 3 étoiles.
- Seize gîtes, d'une capacité totale de 78 personnes
- Huit chambres d'hôtes qui peuvent accueillir au total plus de 56 personnes.

Plusieurs remarques :

- Une offre inégalement répartie sur le territoire. En effet, les communes de **Champagny et Plancher-Bas détiennent chacune 1/3 de l'offre d'hébergement totale**, alors que 4 communes n'ont aucune structure d'hébergement.
- La surreprésentation de l'offre de logement en gîte dont la totalité possède l'appellation « Gîte de France ». Cependant en termes de capacité d'accueil, cette offre ne dépasse pas celle de l'offre hôtelière.
- Deux établissements bénéficient du label « Logis de France » et sont classés 3 étoiles: « Le Pré Serroux » à Champagny et « Le Carrer - Le Rhien » à Ronchamp.
- La taxe de séjour mise en place sur le territoire en 2009 permet la quantification des taux d'occupation des établissements.

7.2 - Restauration

A l'image de l'offre hôtelière, l'offre de restauration est concentrée essentiellement sur Ronchamp et Champagney. L'offre est majoritairement gastronomique, proposant une cuisine du terroir.

	Entreprise	Adresse	CP	Commune	Type
1	NAUTIC-BAR		70290	CHAMPAGNEY	traditionnelle
2	RESTAURANT LE MANZARA	23, Grande Rue	70290	CHAMPAGNEY	rapide
3	RESTAURANT DE L'HOTEL LE PRE SERROUX	4, avenue du Général Brosset	70290	CHAMPAGNEY	traditionnelle
4	RESTAURANT LA VILLA BLEUE	rue du Plain	70290	CHAMPAGNEY	traditionnelle
5	AUBERGE "AU BOIS JOLI"	30, route de Belfort	70400	FRAHIER ET CHATEBIER	traditionnelle
6	AUBERGE DE FRAHIER	21, route de Belfort	70400	FRAHIER ET CHATEBIER	traditionnelle
7	RESTAURANT PIZZERIA LA MARTINA	2 rue de la Libération	70290	PLANCHER BAS	traditionnelle
8	RESTAURANT LE CHALET	Station de la Planche des Belles Filles	70290	PLANCHER LES MINES	traditionnelle
9	RESTAURANT COOK	Avenue de la République	70250	RONCHAMP	traditionnelle
10	RESTAURANT CARRER "LE RHEN"	14, rue Orière	70250	RONCHAMP	traditionnelle
11	RESTAURANT CHEZ BRUNO	9, rue Plain	70250	RONCHAMP	traditionnelle
12	RESTAURANT EPHESE	43 rue Le Corbusier	70250	RONCHAMP	rapide
13	RESTAURANT LE RELAIS CAMPAGNARD	Recologne	70250	RONCHAMP	traditionnelle
14	RESTAURANT MARCHAL	Rue des Mineurs	70250	RONCHAMP	traditionnelle
15	RESTAURANT LA POMME D OR	34 rue Le Corbusier	70250	RONCHAMP	traditionnelle

Source : Communauté de Communes Rahin et Chérimont

Les hébergements et la restauration sur le territoire de la Communauté de Communes Rahin et Chérimont

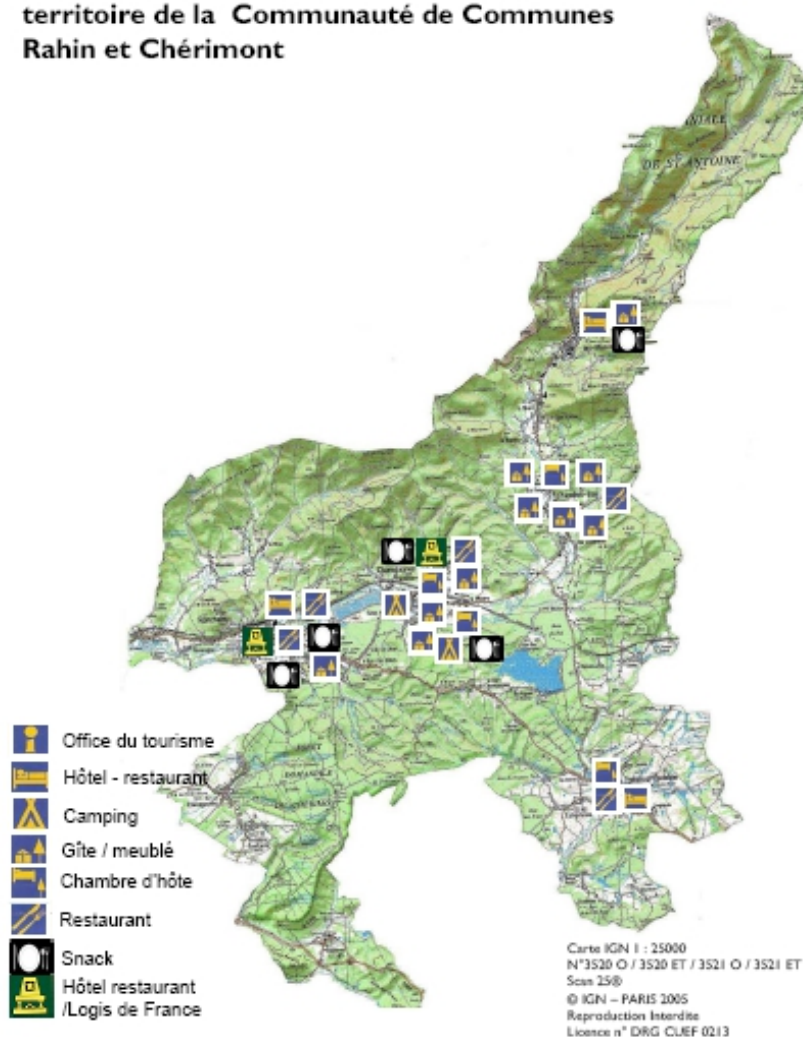


Illustration 1: Carte réalisée par Public & Culture

Point d'accueil des touristes : l'Office de Tourisme intercommunal

La CCRC s'est dotée d'un Office de Tourisme intercommunal, labellisé 3^{ème} catégorie (en cours), labellisé Tourisme et Handicap et équipé d'une borne interactive extérieure.

Cet espace est ouvert toute l'année selon les horaires suivants :

Hiver	Été
▪ Lundi : 13h30 à 16h30	▪ lundi : 14h à 18h
▪ Mardi, mercredi, jeudi : 8h30 à 11h30 et 13h30 à 16h30	▪ mardi, mercredi, jeudi et vendredi : 9h à 13h et 14h à 18h
▪ Vendredi 8h30 – 11h30	▪ samedi : 9h à 13h

Caractéristiques de la clientèle présente sur le territoire à travers les chiffres de l'Office de Tourisme

Les chiffres recueillis par l'Office de Tourisme Rahin et Chérumont permettent d'esquisser un portrait de la clientèle présente sur son territoire, de ses caractéristiques et de ses attentes :

En 2007 :

L'Office de Tourisme Rahin et Chérumont a accueilli 2907 visiteurs dont 67% de français.

En 2008 :

L'Office de Tourisme a connu une augmentation du nombre des visiteurs avec 3 408 personnes renseignées, dont 60% de français. Cette augmentation est liée en grande partie à la mise en place d'une signalétique sur différents points du territoire et en 1^{er} lieu à Ronchamp.

Les visiteurs étrangers viennent principalement des Pays-Bas, d'Allemagne et d'Angleterre.

En 2009, le seuil des 5000 visiteurs est déjà atteint.

Les visiteurs étrangers viennent principalement des Pays-Bas, d'Allemagne et d'Angleterre. La majorité des personnes renseignées reste cependant française, en dépit d'une augmentation des visiteurs étrangers.

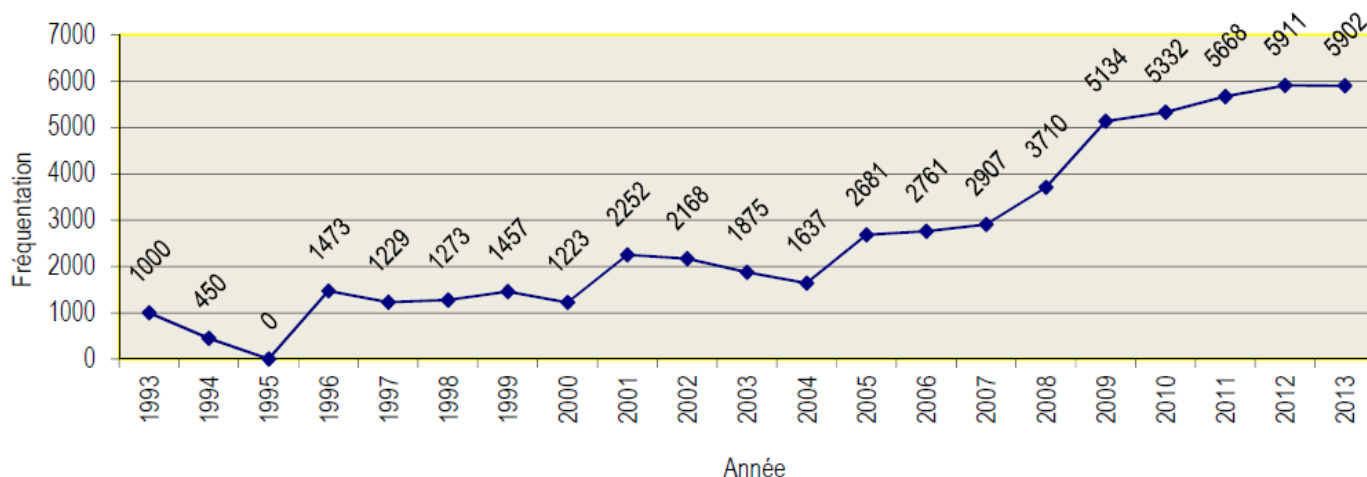
A son nouvel emplacement depuis juillet 2011, le seuil annuel des 6000 visiteurs est atteint.

En 2011 :

L'Office de Tourisme a déménagé et se situe désormais à un emplacement beaucoup plus stratégique en face la route qui monte à la Chapelle. Dès 2011, il a connu une augmentation de fréquentation de 25%.

1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
1473	1229	1273	1457	1223	2252	2168	1875	1637	2681	2761	2907	3710	5134	5332	5668	5911	5902

Evolution de la fréquentation de l'Office de Tourisme Intercommunal Rahin et Chérumont



Des demandes axées sur une offre patrimoniale et culturelle

A l'inverse des tendances esquissées pour le département de la Haute-Saône, les demandes formulées à l'Office de Tourisme Rahin et Chérumont sont majoritairement axées sur une offre en visites patrimoniales et culturelles. La présence sur le territoire et la renommée de la Chapelle Notre-Dame du Haut peuvent l'expliquer.

La nature des demandes des visiteurs de l'Office de Tourisme

1. Patrimoine et visites : 45%
2. Activités / loisirs : 15%

-
3. Hébergement : 12%
 4. Manifestation : 10,5%
 5. Restauration : 10,5%
 6. Informations pratiques : 4%
 7. Autres : 3%

7.3 - Outils d'information des touristes

Pour la **documentation** locale, les touristes peuvent avoir accès à quatre sites internet. Ces quatre sites possèdent globalement les mêmes rubriques. Seule la notion de territoire change.

- Site Internet de l'Office de Tourisme Rahin et Chérimont : <http://www.tourisme-rahin-cherimont.com>
- Site Internet du Comité Départemental du Tourisme de Haute-Saône « Destination 70 » : <http://www.destination70.com>
- Site Internet « Pays des Vosges Saônoises » : <http://www.pays-vosges-saonoises.fr>
- Site Internet du Comité Régional du Tourisme de Franche-Comté : <http://www.franche-comte.org>

Site internet de l'Office de tourisme

La Communauté de Communes Rahin et Chérimont a développé sur Internet une « vitrine » de son territoire grâce au site de l'office de Tourisme intercommunal. Celui-ci est divisé en différentes rubriques :

- Découverte (musées, visites, sites touristiques, communes et passeport découverte)
- Loisirs (activités, sports et randonnées)
- Agenda des manifestations
- Carte des communes
- Catégories pratiques : logements, restauration, informations pratiques (médecins, urgences...)
- Liens internet utiles

Ce site est un portail commun aux dix communes de la Communauté de communes. Chaque commune dispose d'une page de présentation. Le reste des rubriques est commun à l'ensemble du territoire.

En 2014, l'Office de Tourisme intercommunal s'est doté d'une personne supplémentaire, mise à disposition par la Communauté de Communes, pour assurer l'accueil et la promotion touristiques.

8 - L'organisation des acteurs : la Communauté de Communes et ses partenaires

8.1 - La Communauté de Communes

La Communauté de Communes Rahin et Chérumont est un Etablissement Public de coopération Intercommunal (EPCI) créé par l'arrêté préfectoral du 20 décembre 2002.

Ses statuts ont été modifiés le 24 novembre 2006, le 19 août 2011 et 23 août 2013 par arrêtés préfectoraux.

Les compétences de la Communauté de Communes sont de trois ordres : obligatoires, optionnelles et facultatives. Ne sont indiquées que les compétences pertinentes au regard d'actions de développement touristique et culturel.

Compétences obligatoires

1. Aménagement de l'espace, dont notamment :

- Élaboration, suivi et révision d'un SCOT ou schéma de secteur intéressant le territoire communautaire.
- Étude et mise en place d'un plan de paysage à l'échelle intercommunale.

2. Développement économique, dont notamment :

- Actions de promotion du tissu économique local.
- Aménagement, gestion, entretien, commercialisation et extension de zones d'activités industrielles, tertiaires, commerciales, artisanales et touristiques déclarées d'intérêt communautaire, soit le « Pôle de Développement économique des Champs May » à Champagny et les zones d'activités économiques et touristiques créées à partir du 18/05/2006.
- Actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté : octroi d'aides directes et indirectes, garanties d'emprunts (conformément à la législation en vigueur) pour favoriser le maintien et le développement de l'emploi sur le secteur de la communauté.
- Aide à la création et au développement de nouvelles activités ou de nouveaux équipements touristiques créés à partir du 18/05/2006.
- Aide à la création et au développement de l'hébergement et des circuits touristiques existants ou à créer à partir du 18/05/2006.
- Mise en place et suivi d'un observatoire de la fiscalité.

Compétences optionnelles

1. Politique du logement

2. Voirie, dont notamment :

- Aménagement et entretien des chemins de randonnée autres que ceux inscrits au Plan Départemental des itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).
- Aménagement et entretien des pistes cyclables autres que celles inscrites au Plan Départemental des Itinéraires Cyclables.
- Aménagement et entretien des sentiers équestres.

3. Protection et mise en valeur de l'environnement, dont notamment :

- Mise en place d'actions d'information et de sensibilisation en faveur des sites naturels sensibles du territoire intercommunal (Réserve Naturelle des Ballons Comtois, Natura 2000, ZNIEFF) en partenariat avec les organismes gestionnaires de ces sites.

4. Équipements culturels et sportifs et équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire, dont notamment :

- Construction, aménagement, entretien et gestion de tout nouvel équipement culturel et/ou sportif d'une capacité d'accueil du public minimale de 300 personnes depuis le 18/05/2006.
 1. Animations culturelles avec pour objectif général la création d'une dynamique culturelle sur le territoire communautaire : aide financière, technique et logistique à la programmation et à l'animation des événements culturels ou sportifs suivants :
 - Musicales de Clairegoutte et du Rahin-Chérumont au bénéfice de l'Association de Sauvegarde et de Promotion du Patrimoine de Clairegoutte,
 - TransVosgesSaônoises VTT au profit de l'association PARC – Pour Animer Rahin Chérumont,
 - Animations relatives à la mise en place de la Route des Abolitions, aux Journées Départementales Handisport,
 - Organisation de manifestations liées à des événements de rayonnement régional ou national se déroulant sur le territoire de la Communauté de Communes.
 2. Etude et réalisation de circuits de randonnée reliant les communes membres et établissant des jonctions avec les communes non-membres.

5. Action sociale

Compétences facultatives

1. Adhésion au Pays des Vosges Saônoises
 2. Maintien et développement des services et animations à destination des familles et des jeunes
 3. Technologies de l'Information et de la Communication, dont notamment :
 4. Création et gestion d'un site de présentation de la Communauté de Communes.
 5. Appui aux communes membres dans le montage de dossiers administratifs et techniques¹¹
 6. Soutien financier aux projets communaux dans le domaine du patrimoine architectural et naturel existant.
 7. Communication
 8. Création et mise en œuvre de toute forme de support de communication interne et externe visant à promouvoir le territoire et les projets de la Communauté de Communes.
 9. Espace projet
- Dynamisation d'espaces-projets intercommunaux: mutualisation de moyens techniques et financiers par le biais de conventions pour la réalisation d'études et/ou de projets en collaboration avec d'autres communautés de communes s'inscrivant dans une logique de cohérence territoriale.
 - Le projet de réhabilitation du site de la Filature s'inscrit sur les compétences du développement économique, de la mise en valeur touristique et culturelle, de l'amélioration du cadre de vie.

8.1.1 - Définition de la compétence Tourisme

Le tourisme est un domaine dans lequel la Communauté de Communes peut intervenir au nom de ses compétences optionnelles définies dans ses statuts.

Cette compétence comprend plusieurs volets :

- La gestion d'un Office de Tourisme intercommunal ayant pour missions l'accueil et l'information des touristes, l'animation et la promotion touristiques du territoire communautaire en cohérence avec les politiques touristiques de la Région Franche-Comté, du Département de la Haute-Saône et du Pays des Vosges Saônoises.
- La participation financière au fonctionnement de l'Office de Tourisme intercommunal par le biais d'une convention d'objectifs triennale.
- L'aide aux initiatives privées et publiques en matière d'hébergement touristique.
- La gestion de la signalétique touristique et de celle des entrées du territoire de la Communauté de Communes, en cohérence avec les politiques territoriales existantes.
- La mise en place du plan de gestion dans le cadre du classement de l'œuvre de Le Corbusier au Patrimoine Mondial de l'UNESCO et accompagnement des actions à mettre en œuvre.

Les actions en matière de tourisme de la Communauté de Communes Rahin et Chérimont permettent :

- La promotion du territoire par le biais de l'Office de Tourisme et par la signalétique touristique : amélioration de l'offre et aide à la création de projets
- L'accueil des visiteurs par le biais de l'Office du tourisme
- Soutien au développement des hébergements et initiatives touristiques

Ces compétences ne sont pas vastes mais offrent tout de même à la Communauté de Communes une marche de manœuvre dans le développement de l'activité touristique sur le territoire. Celle-ci a été renforcée par le volet « patrimoine » de ses attributions.

La taxe de séjour a été mise en place en 2009 sur le territoire de la Communauté de Communes. Après quatre années de fonctionnement en année complète, elle permet de quantifier l'impact de l'économie touristique sur le territoire. Elle a permis de mettre en œuvre de nouvelles actions de promotion touristique. Après avoir augmenté rapidement, elle se stabilise autour des 9000€ par an. Ce chiffre ne demande qu'à évoluer.

8.1.2 - Les associations

La Communauté de Communes compte de nombreuses associations sportives, d'activités manuelles...

A Ronchamp, deux associations luttent pour la préservation du patrimoine local et notamment des vestiges de l'activité minière du territoire.

Association des Amis du Musée de la Mine

L'association des amis du Musée de la Mine œuvre activement pour la sauvegarde des vestiges du bassin houiller de Ronchamp. Les membres de l'association tentent de sauvegarder efficacement les vestiges en les restaurant et les valorisant.

Les équipes accompagnées d'Alain Banach et Paul Parisot ont sécurisé et mis en valeur l'entrée du Plan Grisey n°3 mais aussi la Galerie Datout¹².

¹¹Compétence ajoutée par arrêté préfectoral le 24 novembre 2006.

¹²La galerie du Paul Grisey n'a jamais servi à l'exploitation du charbon. Celle-ci a été réalisée à la suite de l'accident de l'Etançon qui coûta la vie à 4 miniers, morts par noyade le 16 décembre 1950. Cette galerie devait servir de sortie de secours en cas de nouvel incident.

Amicale des Houillères

Cette association a pour but :

- de maintenir la solidarité et les traditions minières du bassin houiller de Ronchamp
- de maintenir la fête de Saint Barbe
- de créer des relations avec les autres bassins houillers
- Assurer l'entraide entre les familles de l'Amicale

8.1.3 - Les hôteliers et restaurateurs

Il n'existe aucune fédération des hôteliers ou des restaurateurs sur la Communauté de Communes.

Une association des commerçants intercommunale a été créée en 2012.

8.2 - Partenaires extérieurs

Les partenaires de la Communauté de Communes en matière de tourisme se situent aux échelles départementale et régionale.

8.2.1 - Au niveau départemental

(Source : <http://www.cg70.fr/>, <http://www.destination70.com>)

■ Le Conseil Général de la Haute-Saône

Dans le domaine du tourisme, le conseil général intervient financièrement dans :

- l'accompagnement de projets d'hébergements touristiques : gîte, camping ou chambre d'hôte
- le tourisme fluvial en aidant les projets d'apportement sur la Saône
- le soutien à la valorisation des cités labellisées « petites cités comtoises de caractère » (dans le cadre des schémas urbains)
- le fonctionnement de certaines associations locales comme celles de randonnée, la station été hiver de La Planche des Belles Filles, l'UDOTSI (animation du réseau) mais aussi Destination 70.

En ce qui concerne la Communauté de Communes Rahin et Chérinmont, le Conseil Général, par le biais de contrat PACT 2014-2019¹³, aide au financement de certaines actions. :

- Création d'une maison de santé
- Valorisation muséographique et patrimoniale, action structurante,
- Création d'une cuisine centrale
- Création de multiaccueils sur le territoire
- Extension des services du Relais d'Assistantes Maternelles
- Entretien des sentiers de randonnée
- Isolation thermique du gymnase
- Aménagement du site de la Filature à Ronchamp, création de cellules pour artisans,...

■ Destination 70

Destination 70 est la société d'économie mixte départementale chargée du développement, de la promotion et de la commercialisation de la destination touristique Haute-Saône en France. Elle regroupe le Comité Départemental du Tourisme et le service « loisir – accueil » de la Haute-Saône.

Créée en 2003 par le Conseil général de la Haute-Saône, Destination 70 a pour mission de développer le tourisme de manière durable en fédérant l'ensemble des acteurs afin de construire une réelle notoriété au département Haute-Saône en développant des produits innovants.

Pour atteindre ces objectifs, Destination 70 travaille selon plusieurs axes :

1. Développer l'offre touristique et inciter à la création d'hébergements. Destination 70 dispose d'un service dédié au développement des offres et des produits touristiques qui accompagne les maîtres d'ouvrages publics et privés dans la formalisation de leurs projets. Entre 2003 et 2007 : près de 17 millions d'euros de valeur de projets.
2. Communiquer et promouvoir le département Haute-Saône. Destination 70 crée des outils de communication afin de promouvoir le département et ses richesses.
3. Commercialiser des produits touristiques. Destination 70 participe à des salons à des fins de communication et de marketing direct.

Destination 70 travaille pour l'ensemble des acteurs privés et collabore avec les services publics : Comité Régional du tourisme, syndicats d'initiative, Offices du Tourisme, Communauté de Communes...

Les retombées générales de la centrale de réservation

- 3 925 000€ de volume de ventes de séjours (individuels + groupes)
- 364 340€ de volume de ventes de séjours générés par les agences étrangères (9,3%)
- 595 000€ de recettes commerciales (15,15%)
- 24 110 personnes accueillies en hébergement (individuels)

¹³Contrat PACT : regroupement de communes pour monter des projets de développement à court ou moyen terme.

Les produits touristiques proposés par Destination 70

Destination 70 propose des produits touristiques par le biais de son site internet et de ses diverses publications.

Afin de présenter les hébergements, Destination 70 a divisé le territoire en 4 parties distinctes :

- La Vallée de l'Ognon
- La Vallée de la Saône
- Les Vosges Saônoises
- Le Pays de Vesoul

En ce qui concerne les Vosges Saônoises, territoire auquel appartient la CCRC, plusieurs produits touristiques sont proposés :

Les circuits :

- « Du val de Saône aux Vosges du sud » : itinéraire en vélo d'une durée de huit jours et de 6 étapes. Une étape a lieu à Ronchamp. Prix : 497€/pers en chambre double (hébergement en hôtels en demi-pension de 2 ou 3 étoiles).

Les séjours :

- « Golf initiation et patrimoine » séjour de 3 jours/ 2 nuits dans l'hôtel 3 étoiles de Luxeuil-les-Bains. Le prix du séjour à partir de 180€/personne comprend la visite libre de la Chapelle Notre-Dame de Ronchamp
- « Vol découvert » séjour de 3 jours/ 2 nuits qui à partir de 127€/pers permet de profiter d'un baptême en parapente mais aussi de visiter la Chapelle de Ronchamp (hébergement en meublé labellisé « gîte de France » 3 épis)
- « Nulle part ailleurs » séjour de 3 jours/ 2 nuits qui comprend la visite de la Chapelle de Ronchamp et du Château d'Oricourt. A partir de 95€/pers en hébergement en hôtel logis « Nature et Silence ».
- « Fête Médiévale » : séjour de 3 jours/ 2 nuits en hébergement en chambre d'hôte 3 épis à partir de 68€/pers comprenant l'accès à la fête médiévale et la visite de la Chapelle de Ronchamp

Le schéma d'aménagement et d'intervention touristique

Pour mener à bien sa mission, Destination 70, en concertation avec le Conseil général, a mis en place un schéma d'aménagement et d'intervention touristique 2007-2013 en 19 actions programmées. Celui-ci est en train d'être revu et évalué.

La politique touristique départementale est définie au regard de plusieurs enjeux : un enjeu économique, un enjeu social, un enjeu de développement local et un enjeu d'image et d'attractivité.

La politique touristique est déclinée en quatre volets :

1. Renforcer l'attractivité de l'offre touristique
2. Conforter la structuration des acteurs du tourisme départemental
3. Renforcer les outils marketing permettant de toucher efficacement les publics
4. Conforter et développer les outils d'observation, de suivi et de veille

La stratégie développée repose sur **deux niveaux d'intervention** :

1. des actions prioritaires portant sur les filières et pôles prioritaires :

- La découverte du territoire à travers des sites phares : le site de la cristallerie de Passavant la Rochère, la Chapelle Notre-Dame du Haut de Ronchamp et le village de Pesmes
- Le thermalisme et le bien-être (Luxeuil-les-Bains)
- L'attractivité de la Saône et de l'Ognon
- Les produits d'activités et d'hébergements différents comme les roulottes, les villages vacances...

2. Des mesures d'accompagnement qui concernent l'ensemble du département en vue de soutenir les éléments et actions phares.

- Appui aux filières d'activité en plein air
- Soutien à l'événementiel
- Hébergements touristiques
- Professionnalisation des acteurs du tourisme
- Politique de promotion, de communication et de commercialisation

Une action du schéma de développement dédiée à la Chapelle Notre-Dame du Haut de Ronchamp

L'action n°4 du schéma de développement est dédiée à valoriser le potentiel de la Chapelle Notre-Dame du Haut à Ronchamp.

Destination 70 a choisi de mettre l'accent sur la Chapelle de Ronchamp car celle-ci est située à une porte d'entrée du territoire et qu'il s'agit d'un site d'exception. Cette action a été réalisée par la Communauté de Communes Rahin et Chérimont dans le cadre de la mise en place de Plans de gestion. Elle consiste en une étude d'opportunités en liaison avec les projets en cours : étudier les possibilités envisageables pour l'implantation d'un équipement, espace d'accueil ou centre d'interprétation. Quelques éléments de réflexion développés dans le schéma :

- Espace d'accueil et de promotion touristique du département, éventuellement animé par l'OT Rahin et Chérimont
- Création d'un centre d'interprétation consacré à la Chapelle Notre-Dame du Haut et à Le Corbusier, mais aussi à l'architecture du XXème siècle

Actions complémentaires : coordination avec l'office de tourisme Rahin et Chérimont et réflexion sur le devenir du Musée de Mine Marcel Maulini

Pour cette action, un budget prévisionnel de 30 K€ était prévu. Celle-ci a été réalisée entièrement par la mise en place des plans de gestions successifs.

8.2.2 - Au niveau régional : Franche-Comté

■ Le Conseil régional de Franche-Comté

(source : <http://www.franche-comte.fr>)

Pour développer le tourisme, le Conseil Régional de Franche-Comté s'appuie depuis 2006 sur le Schéma Régional de développement et de promotion du tourisme et des loisirs. Ce schéma a pour objectifs de faire évoluer quantitativement et qualitativement l'accueil touristique, d'augmenter les retombées économiques et créer 3 000 emplois dans le domaine du tourisme. Ce schéma s'articule autour de 3 axes :

1. Développer l'hébergement touristique

- **Monter en gamme de l'hôtellerie** : la région soutient ce domaine par des aides à la création, à la modernisation et à la re-qualification. La région semble renforcer l'attractivité des hébergements régionaux en adaptant ceux-ci aux demandes des visiteurs. Pour bénéficier de l'aide financière de la région, le demandeur doit respecter plusieurs critères: la professionnalisation (création d'emploi et plan de formation), la montée en gamme, la prise en compte de l'environnement, la labellisation (« Tourisme et handicap » par exemple) et la commercialisation. Le Conseil Régional souhaite également participer à la pérennisation des établissements par l'aide à la reprise.
- **Gîtes de groupe, villages de vacances et résidence de tourisme** : la Région souhaite améliorer l'offre en hébergement collectif par une aide aux travaux immobiliers (afin d'améliorer le confort des établissements) et une aide d'accompagnement (étude et expertise pour le développement de projet innovant et dans une démarche de développement rural).
- **Hébergement de plein air** : les campings de la région peuvent bénéficier d'une aide afin de renforcer leur attractivité. Implantations d'habitations de loisirs à ossature bois, aires de services pour camping-cars, intégration paysagère... la Région souhaite accompagner les projets qui participent au renouveau de l'accueil de plein air dans la région.

2. Repositionner les grands sites francs-comtois

- **Dynamiser les vitrines régionales** : la Région souhaite faire de son territoire une destination d'envergure nationale et internationale. Pour cela, elle souhaite s'appuyer sur les sites emblématiques, naturels et culturels, du territoire en encourageant les politiques d'animation du territoire, en développant des « plan de station » (comme pour Luxeuil-les-Bains)...
- **Des réalisations d'envergure** : la Région soutient le développement des routes thématiques ou axes touristiques : la route des vins du Jura, la route du comté, l'Euro Vélo 6...

3. La promotion

Le Conseil Régional souhaite promouvoir efficacement la destination Franche-Comté en valorisant son territoire et en véhiculant une image forte. Pour cet axe, le Conseil régional s'appuie sur l'action du Comité régional du tourisme qui commercialise des produits touristiques, par le biais de son site internet et des diverses publications.

La Région dédie 50% de son budget tourisme à la promotion du territoire.

■ Le CRT Comité Régional du Tourisme de Franche-Comté

(source : <http://www.franche-comte.org>)

Le Comité régional du tourisme de Franche-Comté est l'outil de promotion et de commercialisation de la destination Franche-Comté. Pour mener à bien cette mission, le CRT Franche-Comté dispose d'un site Internet qui présente la région et propose des séjours clés en main dans la région. Le CRT ne propose pas de produits régionaux mais relaie les propositions et produits proposés par les départements. Les offres restent donc départementales.

Le CRT a également comme mission l'observation de l'activité touristique sur le territoire. L'Observatoire Régional du Tourisme en Franche-Comté livre les chiffres clés du secteur et l'analyse des évolutions du tourisme dans la région.

Il a lancé en 2013 un plan marketing participatif composé du collectif du tourisme urbain et culturel et du collectif itinérances, où les sites et professionnels du tourisme co-construisent les actions à mettre en œuvre.

8.2.3 - Le PNR Ballons des Vosges

(source : <http://www.parc-ballons-vosges.fr>)

Créé en 1989 à l'initiative des Régions Alsace, Lorraine et Franche-Comté, le Parc Naturel Régional du Ballons des Vosges regroupe 208 communes réparties sur quatre départements : Haut-Rhin, Haute-Saône, Vosges et le Territoire de Belfort.

Le PNR s'organise autour d'un projet approuvé par l'Etat qui vise à assurer durablement la protection, la gestion et le développement harmonieux du territoire.

Six communes de la CCRC sont membres du PNR Ballons des Vosges : Plancher-les-Mines, Plancher-Bas, Champagny, Ronchamp, Clairegoutte et Frahier-et-Chatebier.

Les principaux enjeux pour les années à venir sont liés au renouvellement des activités économiques et au maintien des agriculteurs (pour la pérennisation de l'activité agricole et de celle des paysages) ainsi qu'à la qualité du cadre de vie.

Les grands axes de la politique du PNR Ballons des Vosges suivent 4 objectifs décrits dans la Charte approuvée le 5 juin 1998 et nouvellement renouvelée pour la période 2011-2023 par l'arrêté préfectoral 2012-153-003 du 1^{er} juin 2012 :

- Protéger et mettre en valeur les Hautes-Vosges et leurs versants boisés
- Maintenir des paysages ouverts et des espaces de qualité
- Contribuer au développement économique en valorisant les patrimoines
- Contribuer au développement culturel

La nouvelle Charte du PNRBV rattache la CCRC au territoire de piémonts des Vosges.

Les **orientations** du PNR pour ce territoire sont :

- contribuer au développement économique, social et culturel par la **mise en valeur du patrimoine naturel, culturel et paysager**.
- protéger et mettre en valeur les espaces naturels et les paysages pour **renforcer l'attractivité du paysage**.

Pour cela, la **stratégie tourisme adoptée** par le PNR est de **s'appuyer sur des pôles d'accueil qui pourront servir de « locomotive » pour le reste du territoire**. Ces pôles d'accueil doivent présenter un intérêt touristique, une certaine capacité d'accueil en hébergement et en restauration. Ces pôles doivent également permettre une circulation facile vers les autres pôles et les alentours.

Le PNR a identifié la **ville de Ronchamp comme un pôle d'accueil potentiel pour la partie sud du parc**. Ce choix se base notamment sur l'aura générale du site de Ronchamp et de sa chapelle. Pour que Ronchamp devienne un pôle d'accueil, il faudrait que la **ville veuille à la requalification de certains de ses équipements**.

Pour mener à bien, ce projet, le PNR Ballons des Vosges a développé une stratégie :

- Proposer à la région et au département d'être le relais de ce projet pour encourager les villes à se mettre à niveau, mais aussi à promouvoir ce projet.
- Le PNR souhaite que ces pôles créent un maillage qui offre au territoire plus de visibilité et plus d'attraits.
- Le PNR Ballons des Vosges peut proposer aux villes – pôles d'accueil un partenariat (d'ingénierie ou financier) autour d'une ou de plusieurs actions porteuses sur le thème de l'innovation et de l'exemplarité. Cette action doit être innovante, emblématique et être en accord avec la charte du parc.

8.2.4 - Le Pays Vosges Saônoises

Le Pays des Vosges Saônoises occupe le tiers nord du département de la Haute-Saône et compte 162 communes réparties sur 1 630km². Du point de vue démographique, le Pays compte près de 86 000 habitants. Le territoire est découpé en 7 communautés de communes.

Le Pays des Vosges Saônoises est un syndicat mixte administré par un comité syndical et un bureau. Monsieur René Grosjean Maire de Frahier et Chatebier et Président de la Communauté de Communes Rahin et Chérimont est membre du bureau et vice-président.

Depuis 2002, un conseil de développement composé de membres de la société civile représentant les milieux économiques, sociaux, culturels et associatifs des territoires a été développé.

Différentes commissions ont été mises en place : culture, économie, espaces et ressources naturelles, insertion/formation, services publics et tourisme.

Outre ses missions de contractualisation et d'accréditation des projets de développement, le Pays des Vosges Saônoises participe à des événements et projets. Ainsi, le Pays a assuré la coordination des manifestations du cinquantenaire de la Chapelle de Ronchamp ou encore de la mise en réseau des Offices de tourisme du Pays dont celui de Ronchamp.

Partie 2 - Diagnostic touristique, culturel et urbanistique de la Communauté de Communes

L'objet de la deuxième partie est de présenter les enjeux du projet de manière **synthétique**. On aborde successivement chaque thème en dégagant les **points-clés** du diagnostic, et les **premières pistes**.

Les enjeux sont abordés par thème :

- les enjeux **touristiques et économiques**
- les enjeux **de mise en valeur architecturale**
- les enjeux **d'aménagements urbanistiques**
- les enjeux **culturels et d'animation**
- les enjeux **marketing et de clientèle**
- les enjeux **d'image et de positionnement**.

TENDANCES DE LA DEMANDE TOURISTIQUE ET LE TOURISME RURAL EN EUROPE

Une demande touristique pour les **destinations rurales de proximité** en Europe dynamisée par :

- le développement des **courts séjours**, leur multiplication et la **désaisonnalisation** des départs : la croissance des courts séjours concerne les séjours détente mais de plus en plus les séjours ou circuits de découverte,
- **l'élargissement des zones de chalandise** grâce à l'amélioration des moyens de communication (nouvelles autoroutes, TGV, aérien low cost...), une demande européenne dynamisée par ces nouveaux accès,
- la **recherche de sécurité** des clientèles européennes dans le choix de leurs destinations,
- la **mobilité intraeuropéenne** facilitée par l'amélioration des moyens de transports et par l'euro,
- la recherche croissante **d'authenticité**, de lieux **identitaires** de leurs régions, d'hébergements de caractère, d'activités de découverte des patrimoines naturel, bâti, gastronomique, culturel, technique,
- la **croissance des clientèles seniors**, moins portées vers les séjours purement balnéaires ou les activités physiques dures.

Les **filières du tourisme rural** en Europe se sont développées autour de :

- **séjours itinérants de découverte du patrimoine**,
- **séjours de découverte** à partir d'un même hébergement de caractère, et d'excursions quotidiennes,
- **séjours détente** "au vert",
- **séjours thématiques** motivés par la pratique d'activités spécifiques, la découverte de thèmes très ciblés ou par le choix d'un mode de déplacement non motorisé : randonnée.
- **produits** à caractère **écotouristique** proprement dit : pêche, observation de la nature, faune, flore, stages d'initiation à des activités traditionnelles, ...

LE RÔLE DU PLAN DE GESTION DANS UN DOSSIER DE CANDIDATURE À L'INSCRIPTION D'UN SITE SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

1. Une exigence de l'UNESCO

Le document officiel d'aide à l'élaboration du dossier de candidature édité par l'UNESCO et intitulé « Format de proposition d'inscription » stipule à son chapitre 132.5 :

« Un système de gestion approprié est essentiel et doit figurer dans la proposition d'inscription. Des garanties de la mise en œuvre effective du plan de gestion ou tout autre système de gestion, sont attendues ».

Les annexes des instructions précisent *« Chaque Bien proposé pour l'inscription devra avoir un plan de gestion documenté qui devra spécifier la manière dont l'intégrité et l'authenticité du Bien et sa valeur exceptionnelle devra être préservée. »*

Le plan de gestion est donc un outil indispensable à l'acceptation de la candidature d'un site par l'UNESCO.

2. Le rôle du plan de gestion

Le plan de gestion a comme principale fonction de garantir la protection des qualités « exceptionnelles et universelles » du site inscrit sur la liste du patrimoine mondial. Le plan de gestion vient compléter les protections légales 'classiques' d'un site (zone tampon, AVAP, inscription aux Monuments Historiques...) par un programme complet de mise en valeur du site. Le plan de gestion doit donc permettre de prévoir une évolution harmonieuse et cohérente du site inscrit, et non de le figer en l'état.

Le plan de gestion est un véritable schéma de développement territorial qui doit prendre en compte les forces et les acteurs locaux. Il doit également être évolutif. Celui lié à l'élément de la Chapelle Notre-Dame du Haut a été revu et a évolué : le programme d'actions a été enclenché et de nombreuses actions réalisées.

1 - La Chapelle Notre-Dame du Haut : équipement structurant pour le territoire de la CCRC

Le développement touristique et culturel de la Chapelle de Ronchamp doit se réfléchir en termes d'équipements structurants pour le territoire de la CCRC. Les critères de réussite d'un équipement structurant justifiant éventuellement l'apport de fonds publics par un retour mesurable, sont : au nombre de trois : les retombées économiques, l'aménagement du territoire, et l'image.

Critère 1 : les retombées économiques

dont on démontre la réalité à travers :

- le **chiffre d'affaires** réalisé (nombre de nuitées x dépense moyenne)
- la **valeur ajoutée** produite
- les **emplois directs** créés, c'est-à-dire la masse salariale produite
- les **emplois indirects** (hors site) ou **induits** (dépenses induites)
- la **fiscalité directe** (impôts locaux, taxe de séjour)
- la **fiscalité induite**.

Critère 2 : l'aménagement du territoire dans l'espace et dans le temps

dont on démontre la réalité à travers :

- **l'animation de territoires ruraux** confrontés aux déprises industrielles et agricoles
- la **désaisonnalisation** de l'activité touristique favorable à **l'amortissement des investissements** et à la **qualification des emplois**

Critère 3 : la promotion et la mise en valeur de l'image du territoire

La CCRC, mais aussi à une échelle plus large le département de la Haute-Saône, doivent, grâce au développement de la Chapelle de Ronchamp, adopter un positionnement touristique plus marqué, renforcer leurs images à la fois d'espace naturel préservé, destination privilégiée pour le tourisme et les loisirs, et d'espace culturel, de par la présence de la Chapelle et des différents musées et activités.

2 - Les enjeux touristiques et économiques

POINTS-CLES

Pour la Chapelle Notre-Dame du Haut

- La Chapelle : un des **sites les plus fréquentés de Haute Saône** (65196 entrées en 2012, en 2^{ème} position derrière la Cristallerie – Passavant la Rochère), **très connue**
- Un **espace très fréquenté, notamment en été**, et avec un pic de fréquentation (exception faite des fêtes religieuses et pèlerinages) entre le 14 juillet et le 3^e week-end d'août
- Un **espace à vocation multiple** : spirituel & cultuel, culturel et touristique, éducatif et pédagogique, architectural
- Une **médiation et interprétation** du lieu, du monument **nouvellement instaurées pour les visiteurs individuels**
- Un espace d'accueil nouveau (nouvelle Porterie)

PREMIERES PISTES

- *Préserver les différentes vocations du lieu*
- *Créer une véritable offre culturelle et touristique au-delà de l'intérêt et de l'attractivité même de la Chapelle*
- *Créer un lien avec le territoire de la commune et de la CCRC*
- *Mettre en place une véritable stratégie à destination du public familial, français et étranger :*
- *Développer des outils de médiation « embarqué » combinant la découverte de la Chapelle et la découverte du territoire :*
 - *Livret-jeu découverte papier pour les enfants*
 - *Mp3 audioguide vendu avec le Pass'partout présentant rapidement le territoire, et de manière un peu plus détaillé chacun des sites, siglé à l'effigie de la CCRC*

POINTS-CLES

Pour le territoire de la Communauté de Communes

- Une fréquentation qui ne participe que très peu au développement économique et touristique du territoire : de nombreux magasins ont fermé dans le centre ville, des fréquentations inférieures à 6 000 visiteurs pour la Maison de la Négritude et le Musée de la Mine
- Des **retombées relativement faibles pour la commune de Ronchamp**, même si les quelques hôtels de qualité affichent souvent complets
- Une très faible irrigation des visiteurs de la Chapelle sur le territoire, due en partie à une absence de lien tangible pour les touristes entre la Chapelle et la partie basse de Ronchamp et entre la Chapelle et l'ensemble du territoire
- **Une mauvaise circulation des visiteurs** dans le reste de Ronchamp (halte ferroviaire, hébergements, restaurants,...)
- Un manque d'hébergement sur le territoire qui favorise les **visites "éclair" qui se limitent à La Chapelle**
- Une offre « **tourisme vert** » **relativement qualifiée** (11 sentiers de randonnées, topoguides gratuits et téléchargeables sur le site web de l'OT)
- Une offre culturelle et patrimoniale sous-qualifiée (Musée de la Mine) et sous-exploitée (patrimoine vernaculaire, patrimoine historique, et notamment minier...)
- Un office de tourisme en augmentation, avec toutefois une fréquentation limitée

PREMIERES PISTES

- *Mise en place d'un espace d'interprétation sur l'architecture et patrimoine, autour de la lumière et de l'ombre :*
 - *Sensibilisation de la population locale.*
 - *Initiation du jeune public à l'architecture, au patrimoine et à l'urbanisme.*
 - *Mise en place d'une politique touristique de qualité en instaurant des visites guidées thématiques, des événements...*
 - *Mise en place d'une politique de communication autour du patrimoine : publication de brochures au niveau national et régional et l'édition d'affiches*
 - *support pédagogique pour les jeunes et un point de rencontre pour les habitants et les touristes*
- *Faire fonctionner l'espace en lien avec l'Office de Tourisme, afin de renforcer son attractivité et de mutualiser les espaces et fonctionnements*
- *Repenser le fonctionnement de l'Office de Tourisme, lui donner les moyens de se développer vers un OT nouvelle génération, force de proposition, vitrine contemporaine du territoire, espace enfant.*

3 - Les enjeux d'aménagement et de mise en valeur

POINTS-CLES

Pour la colline de Bourlémont

- La protection des bâtiments les plus anciens dans le paysage environnant de la Chapelle demande la mise en place de règlements d'urbanisme permettant de contrôler les interventions faites par les propriétaires
- L'entretien et la mise en valeur touristique du Puits Sainte-Marie ne rend pas justice à l'importance du seul témoin architectural majeur de la longue phase minière du site.

PREMIERES PISTES

- Les zones habitées et les constructions au pied de la colline (côté Ronchamp) ne devraient pas s'étendre ultérieurement (révision ponctuelle du PLU).
- Une attention particulière doit être apportée à la présence, souvent dérangeante, des résineux dans le paysage et notamment autour des maisons (existantes et/ou disparues). Il est important de concevoir une approche « paysagère » à la colline entière et, au-delà, à l'ensemble du territoire communal de Ronchamp.
- L'opération de « remaillage » et densification de la couverture végétale du bois en face du bâtiment d'accueil a été réalisée dans le projet de Piano par le paysagiste Michel Corajoud. Elle favorise une trouée permettant la vision du village de Ronchamp depuis le site, celui-ci étant situé beaucoup plus haut de la route d'accès.

POINTS-CLES

Pour la Commune de Ronchamp

- Une commune située à l'écart de la nouvelle route à deux fois deux voies Belfort/Vesoul, mais toujours sur la Route Nationale 19
- Pas de séquences urbaines remarquables lors de la traversée de la commune et de ses abords immédiats
- Les rares éléments dignes d'intérêt ne permettent pas de déterminer le caractère particulier de la commune, ni complètement rurale, ni tout à fait en mesure de témoigner de son passé industriel pourtant récent, les dernières mines ayant fermé il y a une cinquantaine d'années à peine
- La présence d'espaces de grande qualité (cf. les berges aménagées)
- La perception d'un village-rue, surplombé par un ouvrage d'art, qui marque la limite entre l'espace urbain d'un côté et le massif forestier d'autre part.
- La rupture entre le village et la colline

PREMIERES PISTES

- *Faire de la rupture créée par la voie ferrée un outil d'aménagement :*
 - ✕ *Utiliser comme limite claire entre la vallée et les hauteurs, entre l'espace urbain et l'espace forestier, entre l'espace profane de la ville et l'environnement sacré de la colline, qui abrite la Chapelle*
 - ✕ *Contrôler aisément les rares accès au site depuis la commune de Ronchamp, à travers l'ouvrage ferroviaire.*
 - ✕ *Délimiter, côté colline, des espaces résiduels pouvant être utilisés, dans le cadre du plan de gestion, comme aires de stockage de bus ou des parkings, discrets et accessibles*
 - ✕ *Garantir de part la qualité du viaduc ferroviaire, dominant le centre de la commune, la complète intégration dans un paysage sensible*
- *Le chemin de croix a été réaménagé lors d'un chantier de jeunes volontaires internationaux à l'été 2010. Il permet le cheminement piéton accédant à la Chapelle.*

Depuis les derniers plans d'actions, le Plan Local d'Urbanisme – PLU - de la Commune de Ronchamp a été réalisé et validé, prenant en compte les remarques de zonages et du périmètre de protection pour la mise en place d'une zone tampon, comme sur la cartographie proposée en annexe du dossier.

-
- *Mettre en place une AVAP, apportant ainsi un certain nombre d'avantages :*
 - x *la possibilité d'adapter un ou des périmètres à la nature réelle du site, sur le plan topographique comme au regard de la dispersion du patrimoine ;*
 - x *la souplesse qui permet d'intégrer des éléments anecdotiques du paysage ou des éléments relativement secondaires, dans un système de prescriptions hiérarchisé, combinant ainsi dans une vision globale et cohérente les éléments exceptionnels et les aspects mineurs du patrimoine local ;*
 - *Mener la procédure d'AVAP dans une perspective d'intercommunalité élargie à la communauté de communes, en dépit de la limitation du périmètre d'impact de la Chapelle. Dans cette logique intercommunale, il convient de noter les éléments suivants :*
 - x *l'existence de centres d'intérêts, en marge de la logique patrimoniale, dans un périmètre élargi : barrage, lac de retenue, paysages des contreforts des ballons d'Alsace, séquences d'architecture vernaculaire... ;*
 - x *la transformation progressive du paysage au fur et à mesure de l'éloignement du site (relief plus marqué, prédominance progressive des résineux, caractère plus rural des lieux habités...) ;*
 - x *l'existence du Parc Naturel Régional Ballons des Vosges qui couvre une partie importante de la Communauté de Communes.*

Les enjeux culturels et d'animation

POINTS-CLES

- *Le fil directeur semble s'imposer de lui-même à travers la symbolique corbuséenne véhiculée par la Chapelle dans son site : la double opposition entre l'objet blanc et résolument moderne (au sens de la signification qu'il faut donner à l'architecture moderne des années 50) situé en hauteur avec l'architecture domestique et les traces de l'activité charbonnière situées dans la vallée, se prolonge par une opposition qui s'impose d'elle-même entre l'espace sacré dominant opportunément l'espace urbain profane.*
- *De cette dualité découlent d'autres thèmes, à développer à partir de centres d'intérêts existants, comme les collections du Musée de la Mine et la Maison de la Négritude et des Droits de l'Homme, tous deux issus de la culture ouvrière qui s'est développée jusqu'au milieu du siècle dernier en plein pays rural*

PREMIERES PISTES

- *Utiliser comme fil conducteur la double opposition :*
 - x *Entre l'objet blanc et résolument moderne, en hauteur, définissant l'espace sacré*
 - x *Entre l'objet noir, situé dans la vallée, voire sous terre, définissant l'espace profane, lieu de l'activité humaine*
- *Intégrer dans le plan de gestion cette double culture ouvrière et rurale, durablement inscrite dans le paysage et les mentalités locales*
- *Mettre en valeur l'ensemble des traces des éléments techniques (puits, bouches d'aération, terrils...) et des « mémoires vivantes », bien plus que de la mise en valeurs ou restauration de « bâtiments »*
- *Développer les fonctionnalités du site internet de l'Office de Tourisme en offrant à terme la possibilité de podcaster des éléments sur les sentiers de découverte*
- *A terme, mettre à disposition dans l'office de tourisme une borne permettant de télécharger sur son mp3 les podcasts développés par la CCRC*

4 - Les enjeux marketing et de clientèles

POINTS-CLES

Pour la Chapelle Notre-Dame du Haut

Deux échelles d'intérêt en termes de positionnement et de produits :

- x l'espace hautement valorisé de la Chapelle accueille une catégorie de visiteurs particulière, les spécialistes « éclairés » de l'œuvre de Le Corbusier en provenance d'horizons parfois lointains
- x l'ensemble du site (colline + vallée) susceptible d'être parcourus par les visiteurs

PREMIERES PISTES

- *Combiner les deux échelles d'intérêt du site : les spécialistes « éclairés » de l'œuvre de Le Corbusier et des visiteurs novices à la recherche d'autres pôles d'intérêt : mettre en place des offres adaptées et ciblées*
- *Développer la fréquentation hors saison par la création de produits "découverte" pour les individuels en axant sur l'architecture & le patrimoine (thème patrimoine architecture et terre, nuit en hôtel dans une chambre d'hôtes ou en hébergements ruraux, restauration gastronomique avec produits locaux, animations festives ou spectacles contemporains, visites de qualité)*
- *Développer la clientèle groupes en créant des produits adaptés (restauration de groupe à négocier dans des établissements, hébergements en gîtes de groupes, visites, activités), en étant présent sur des salons plus ciblés, en organisant des éduc'tours, et des mailings ciblés,...)*
- *Utiliser les TIC comme outils de médiation et de promotion, notamment à destination des jeunes (étudiants ou autres) en visite à la Chapelle*
- *Créer un **espace culturel de qualité**, qui attire les clientèles de découverte autour de l'architecture et du patrimoine « Lumière et ombre »*
- *Donner des **raisons de revisite aux vacanciers***

Pour le territoire de la Communauté de Communes

CLIENTELES	OFFRE à développer / valoriser
excursionnistes à la journée (individuels ou petits groupes constitués)	La Chapelle : l'équipement phare avec une médiation et des animations adaptées, un OT ayant fonction d'espace d'interprétation et de découverte du territoire, circuits et lieux de visite, événements
clientèle de découverte, en séjour (individuels, tous âges)	circuits, lieux de visite animés, pleine nature, hébergements de charme, événements, un OT ayant fonction d'espace d'interprétation et de découverte du territoire
étudiants / architectes étrangers	structures d'hébergement collectif de bon confort, animations & découverte du territoire, renvoi vers les autres sites du territoire, médiation spécifique
groupes adultes (3ème âge)	hébergement de bon confort de 50 à 100 chambres
groupes d'enfants (scolaires, centres aérés : régionaux)	structures d'hébergement collectif de bon confort

5 - Les enjeux d'image et de positionnement

POINTS-CLES

La Chapelle Notre-Dame du Haut, présentée comme le phare de l'œuvre de Le Corbusier, image d'un territoire semi-rural, semi-industriel.

Nombreux thèmes légitimes pour présenter la CCRC :

- L'architecture moderne au travers de la Chapelle et de l'école en bois
- Le patrimoine vernaculaire
- L'architecture paysanne (fermes, petit patrimoine...)
- Le passé minier
- Les activités de plein air : les Ballastières, La Planche-des-Belles Filles, les sentiers de randonnées
- Le paysage naturel
- Les activités culturelles : Maison de la Négritude et des Droits de l'Homme, le Musée de la Mine...
- Territoire de piémont, avantageux pour les randonnées pédestres et équestres,
- Depuis l'arrivée des étapes du Tour de France à La Planche des Belles Filles, l'attrait du territoire par le cyclisme ne se dément plus.

PREMIERES PISTES

- *Sortir Ronchamp de la Chapelle*
- *Ne pas limiter l'intérêt touristique de la CCRC à La Chapelle et à Le Corbusier*
- *Trouver des moyens de valoriser davantage le patrimoine industriel, notamment le passé minier*
- *Tirer parti des multiples thématiques légitimes sur la CCRC*
- *Ne pas brouiller pour autant l'image et rester lisible par les visiteurs extérieurs*
- *Donner une cohérence au territoire, au travers de son offre culturelle, patrimoniale et de plein air*

6 - Bilan du contexte général du territoire et du site

6.1 - Contexte général

<i>Points forts</i>	<i>Points faibles</i>
▪ originalité de la Chapelle en surplomb du cœur de la ville ▪ forte notoriété de Le Corbusier, en France et à l'étranger ▪ candidature à l'UNESCO : prise de conscience du potentiel, et des efforts pour améliorer l'existant ▪ nature variée, patrimoine vernaculaire en cours de valorisation (chemins de randonnées) ▪ aménagements récents : berges du Rahin (espaces pique-nique), les Ballastières (base de loisirs et camping) ▪ quelques hébergements de qualité (Champagney, Les Ballastières)	▪ Ronchamp est éloigné des bassins de clientèles des régions de l'Est de la France (Alsace, Rhône-Alpes,...) ou d'Europe du Nord ▪ Difficulté à développer un produit de visite « Architecture moderne » / Le Corbusier dans un environnement rural ▪ difficulté à développer les fréquentations des autres sites culturels ▪ peu de retombées économiques de la visite de la Chapelle pour la ville et la Communauté de Communes ▪ manque d'hébergement ▪ tourisme diffus, avec une dépense/personne relativement faible sur le territoire ▪ offre d'accueil et de services en inadéquation avec une partie des visiteurs actuels de la Chapelle (étrangers, CSP +...)

7 - Premières préconisations sur la définition de la zone tampon

7.1 - Premières définitions des différents périmètres

La réflexion sur les enjeux du projet s'applique à **3 périmètres successifs**, du plus large au plus resserré :

Zone de protection autour de la Chapelle (P1) :

Le périmètre de protection de 500 mètres autour de la Chapelle a été modifié de façon à prendre en compte les caractéristiques orographiques et topographiques du site et de l'urbanisme du village. Les limites de cette zone de protection autour de la colline ne sont pas étendues de façon significative, mais simplement « adaptées ».

Zone tampon – Ronchamp et Champagny (P2) :

La définition, au-delà du périmètre immédiat de respect, d'une « zone tampon » à protection du paysage à plus grande échelle concerne essentiellement le territoire des communes de Ronchamp et de Champagny (voir première esquisse sur la carte jointe).

Cette « deuxième » zone de protection, plus étendue, devrait inclure la ligne de crête (marquant les limites de la Commune de Ronchamp au Nord de la Chapelle) au Nord et s'étendre au Sud jusqu'à la première rangée de colline qui vient interrompre la longue ligne droite de la route D19 (dans le territoire de la Commune de Champagny).

Dans les autres directions de l'horizon, la protection paysagère est déjà garantie par les forêts qui recouvrent l'ensemble des collines. Une attention particulière devra être apportée au système de gestion de ces forêts : développement de programmes communs avec le Parc Naturel Régional visant à la protection et mise en valeur des chemins de randonnée ; et contrôle de l'exploitation forestière dans une perspective de développement durable.

Zone de développement - Communauté de communes (P3) :

Le développement touristique induit par l'attractivité de la Chapelle doit se réfléchir à l'échelle du territoire de la Communauté de Communes, intégrée elle-même dans un territoire plus large, aux fonctions et synergies différentes :

- échelle du Pays des Vosges Saônoises, dont des commissions Culture et Tourisme ont été mises en place au sein du Conseil de Développement
- échelle du département de la Haute-Saône
- échelle de la région Franche-Comté
- échelle de l'Eurorégion

Et de manière transversale, à l'échelle du PNR des Ballons des Vosges.

Les enjeux du projet exprimés concernent généralement la zone tampon dans son ensemble (P2), mais peuvent, selon les thèmes, concerner un périmètre plus large (P3), ou plus resserré (P1).

7.2 - Caractérisation de chaque périmètre

On distingue les vocations, objectifs, outils et thématiques propres à chaque périmètre, résumés dans le tableau qui suit.

	<i>vocations</i>	<i>objectifs</i>	<i>Outils possibles</i>	<i>thématiques</i>
P1 zone de protection	culturelle architecturale & paysagère visite animation	Assurer la conservation et la restauration de la Chapelle. Améliorer la qualité (contenus et médiation) de la visite de la Chapelle renvoyer les visiteurs vers les autres sites de la CCRC réintégrer la Chapelle dans son territoire	offres de visite développement de la médiation cheminement piétons découverte et appréhension du site	Sacré / profane Blanc / noir Patrimoine architectural
P2 zone tampon	accueil information visite/balade information médiation	revaloriser aménager, sécuriser organiser les flux renforcer l'attractivité de l'OT proposer des points de vue sur la Chapelle	Office de Tourisme éléments de patrimoine urbains et économiques (minier) espace d'interprétation d'architecture et patrimoine, musée signalétique et mobilier parkings, chemin d'accès piéton (Chemin de Croix)	Lumière / ombre Architecture & patrimoine Patrimoine naturel balades
P3 zone de développement	commerciale commerciale loisirs « écriin »	mieux répartir les flux rehausser la qualité des services (hébergement / restauration / commerces) renforcer l'attractivité	signalétique directionnelle et d'information, parkings, services commerces, restaurants, cafés, hébergements sentiers de découverte,	Histoire de la mine Patrimoine des différentes communes Patrimoine naturel : balades, loisirs

7.3 - Périmètre "zone de développement"

<i>Points forts</i>	<i>Points faibles</i>
- Le faible impact de la présence de la Chapelle au-delà d'un périmètre assez restreint et l'absence d'ensemble urbain ou paysager exceptionnel permettant la mise en place assez évidente d'une AVAP - Des villages composant le territoire de la CCRC bien préservés - L'offre originale constituée par la station de ski de La Planche des Belles Filles - Le développement récent d'activités industrielles et la création de centres commerciaux n'affectant, pour l'instant, que de façon limitée le paysage environnant - Le projet de doublement de la N19	- Un paysage architectural de la CCRC ne se caractérisant pas par l'exceptionnalité de son bâti - Des bâtiments industriels récents, aux façades métalliques colorées, perturbant le paysage - Des transports en commun limités pour le moment (TER et bus), en attendant la réalisation de la ligne Belfort-Delle. - Un secteur ne présentant pas d'émergences architecturales de premier ordre et n'offrant pas un patrimoine bâti vernaculaire de premier ordre (excepté sur la commune de Clairegoutte)

7.4 - Périmètre "zone tampon"

<i>Points forts</i>	<i>Points faibles</i>
▪ La mise en place d'un nombre important de sentiers de randonnées thématiques, regroupés dans un topo-guide ▪ L'existence de l'Office de Tourisme ▪ L'offre originale constituée par la Maison de la Négritude ▪ Les espaces de plein air aménagés : le plan d'eau des Ballastières, les berges de la rivière à Ronchamp ▪ Les parkings à la fois en cœur de ville mais en retrait visuellement, et à proximité du Musée et de l'OT ▪ Le cheminement piéton de la place centrale vers l'OT ▪ Quelques éléments de qualité architecturale et paysagère, telle que la grande digue	▪ un manque important d'interprétation du patrimoine ▪ un Musée de la Mine actuel desservant plus le territoire que ne le mettant en valeur ▪ l'absence de signalétiques interprétatives et informatives ▪ l'aménagement de la place centrale de Ronchamp ▪ des transports en commun limités (bus et TER)

7.5 - Périmètre "zone de protection"

<i>Points forts</i>	<i>Points faibles</i>
▪ un site de notoriété nationale, voire internationale, très visité ▪ la mission Piano / Corajoud ▪ la reconstruction de la Porterie, la réflexion de nouveaux espaces de parkings et donc de nouveaux cheminements ▪ la préservation de l'environnement naturel et patrimonial déjà en partie assurée par la zone de protection des 500m	▪ la présence de l'Hôtel des Acacias dont le devenir même du bâtiment est une maison d'habitation privée ▪ l'entretien et la mise en valeur du Puits Sainte Marie ▪ un site sous-fréquenté au regard de ses potentialités ? ▪ l'absence de signalisation interprétative et informative

Partie 3 - Caractéristiques et Valeur Universelle Exceptionnelle de l'élément du Bien « Chapelle Notre-Dame du Haut »

1 - Contribution de la Chapelle Notre-Dame du Haut à la Valeur Universelle Exceptionnelle du Bien

1.1 - La Chapelle Notre-Dame du Haut

Contribution principale

Depuis plus quarante ans, la Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO développe la notion de patrimoine mondial et encourage l'identification de biens de valeur universelle exceptionnelle, des biens qui témoignent de l'histoire de l'humanité toute entière et « appartiennent » à tous.

La Chapelle Notre-Dame du Haut de Ronchamp est l'icône de l'architecture sacrée chrétienne qui révolutionne l'architecture religieuse au XX^{ème} siècle.

Elle remet en cause tous les codes du plan et des formes de l'architecture chrétienne. Dans le domaine de l'architecture sacrée, il y a un "avant" et un "après" Ronchamp. (Attribut A)

Attribut secondaire

La Chapelle est une contribution exceptionnelle dans l'invention d'un nouveau langage architectural, vers une architecture sculpturale. Elle révolutionne la conception spatiale de l'architecture sacrée en rompant totalement avec toute référence à un plan en croix et par ses effets de dilatation et de contraction de l'espace accentué par un dosage savant de la lumière. (Attribut B)

Autres attributs

L'épaisse toiture de la Chapelle Notre-Dame du Haut est une conception révolutionnaire qui s'assimile à une aile d'avion composée de deux fines membranes de béton de 6 centimètres distantes de 2,26m. Elle est équipée d'un mobilier liturgique original dessiné par Le Corbusier et réalisé par le sculpteur-ébéniste Joseph Savina. (Attribut C)

Les formes et la conception spatiale de la chapelle induisent une nouvelle liturgie et une nouvelle relation du corps à l'espace sacré non seulement à l'intérieur, mais également à l'extérieur de la chapelle accessible par un chemin dont Le Corbusier mesure et maîtrise toutes les séquences. À ce titre, elle induit une nouvelle relation de l'homme face au sacré, en d'autres termes un nouveau mode de vie. (Attribut D)

Déclinaison locale de la contribution de la Chapelle de Notre-Dame du Haut à la Valeur Universelle Exceptionnelle du Bien

La commune de Ronchamp possède depuis le Moyen-âge un sanctuaire chrétien situé sur la Colline de Bourlémont, site multiséculaire de pèlerinage marial qui surplombe la route de l'est et fut de tous temps le décor de combats sanglants. Suite à la destruction progressive du sanctuaire par les orages et les guerres, la commune entreprend au début du XX^e siècle la construction sur ses ruines d'une église néo-gothique. Mais au cours de la Seconde Guerre Mondiale, en septembre 1944, des bombardements provoquent à nouveau la destruction de l'édifice religieux.

L'émotion provoquée par cette dernière destruction est à la hauteur de la haute symbolique du lieu. Les habitants de la ville se mobilisent pour la reconstruction de leur Chapelle et s'engagent à la faire rebâtir, écartant la simple restauration de la Chapelle néo-gothique détruite. La Commission d'Art Sacré de Besançon leur apporte un appui, en se montrant partie prenante pour son entière reconstruction.

En 1950, après maintes hésitations, Le Corbusier accepte d'entreprendre la reconstruction de l'Eglise de Ronchamp. Agnostique et refroidi par une précédente expérience à la Sainte-Baume, il avait en effet longuement réfléchi à son implication avant de se laisser convaincre par la Commission d'Art Sacré de Besançon. Touché par la résonance symbolique du lieu, il s'était finalement laissé séduire par le site, son ouverture géographique, et son nom symbolique : « *Je n'avais rien fait de religieux, mais quand je me suis trouvé devant ces quatre horizons, je n'ai pu hésiter* ».

La Chapelle Notre-Dame du Haut de Ronchamp s'inscrit dans le cadre de la reconstruction et dans le contexte de renouveau de l'Art Sacré, en France et dans le monde entier qui précède le concile de Vatican II. Face aux expériences formelles, techniques, ou décoratives un peu débridées, *La Chapelle de Ronchamp* permet de recentrer le débat sur l'architecture et de repenser les dispositifs qui incarnent le sacré : la forme, l'ombre et la lumière, le parcours, le mystère, les proportions. L'intervention de cet archi-

tecte renommé s'inscrit dans la mouvance d'une réflexion sur l'art sacré après-guerre, relayée par des personnalités comme les Pères Couturier et Régamey.

La construction de l'actuelle Chapelle Notre-Dame du Haut débute en 1953. Elle est achevée en 1955 et inaugurée le 25 juin par l'Archevêque de Besançon. Depuis, la Chapelle a acquis le caractère sacré attaché à son emplacement et sa fonction. Elle est un point de pèlerinage pluri-annuel : le 8 septembre pour célébrer la nativité de la Sainte Vierge, la fête de l'Assomption le 15 août, le jeudi de l'Ascension. Elle a été classée aux monuments historiques en 1967.

La conception et la construction de cet ensemble architectural n'ont pas été de toute simplicité. Elles se heurtent d'abord à des difficultés d'ordre financier. D'autre part, l'originalité du projet se révèle source de nombreuses incompréhensions, en premier lieu de l'Eglise, peu convaincue du bien fondé de son architecture atypique. Le projet est ardemment soutenu auprès du Diocèse de Besançon par les abbés Lucien Ledeur et Marcel Ferry et par l'Evêque, Mgr Dubourg. A cette mobilisation religieuse se superpose simultanément une mobilisation civile, incluant en particulier Maisonnier, détaché de l'agence de Le Corbusier, Bona, contremaître et les ouvriers de Le Corbusier.

La Chapelle déroute les admirateurs comme les contempteurs de Le Corbusier. Elle atteste de sa forte capacité créatrice mais conduit également à relire l'œuvre architecturale de son auteur avec un regard plus nuancé, à redécouvrir la courbe derrière le prisme, le lyrisme derrière la technique.

La Chapelle Notre-Dame du Haut de Ronchamp, est une icône majeure du mouvement moderne et de la création architecturale du XXème siècle qui contribue fortement à la Valeur Universelle Exceptionnelle de l'élément du Bien grâce à l'innovation formelle dont elle témoigne qui oriente l'architecture contemporaine vers une approche plus sculpturale, par la démarche d'expérimentation qu'elle illustre, et par la contribution fondamentale qu'elle apporte au renouvellement de l'architecture sacrée dans le monde.

La Chapelle de Ronchamp est une contribution exceptionnelle à la valeur universelle du Bien sur le plan historique, en s'inscrivant dans le renouveau de l'architecture religieuse des années cinquante et soixante et en repensant les dispositifs qui incarnent le sacré : la forme, l'ombre et la lumière, le parcours, le mystère, la juste proportion.

Sur le plan artistique, par sa qualité exceptionnelle, la réalisation de la Chapelle a été saluée à son époque comme un événement dans la presse internationale ; en 1955, elle marque une rupture majeure dans l'architecture religieuse du XXe siècle. La Chapelle Notre-Dame du Haut est reconnue depuis comme une œuvre majeure et constitue une date-clef de l'histoire de l'architecture pour tous les grands historiens de l'art contemporain. L'image iconique de la Chapelle de Ronchamp du Corbusier, l'un des monuments symbole de l'architecture moderne, est connue de tout architecte et étudiant d'architecture du monde entier.

La Chapelle se caractérise en effet par une architecture inédite. Le plan, bien qu'il s'organise sur une croix, est dissymétrique. Une structure de piliers et de poutres de béton supporte une couverture en forme de conque vide ou d'aile d'avion épaisse, en béton brut de décoffrage, et dont l'idée, dira Le Corbusier, lui a été inspirée par une coque de crabe. Elle déborde largement des murs, eux-mêmes curvilignes et pour partie inclinés, construits en maçonnerie et en pierres provenant de l'Eglise détruite. A l'exception de la coque de couverture en béton brut, la Chapelle Notre-Dame du Haut est recouverte d'un crépi blanc. Plusieurs éléments animent les murs comme autant de sculptures : petites ouvertures avec leurs vitraux peints par le Corbusier, gargouille et bassin qui recueillent les eaux de pluie, chaire extérieure. La porte est revêtue de tôles d'acier dont les émaux, de l'architecte, ont été réalisés dans les ateliers Jean Martin à Luynes.

L'édifice est complexe, composé de multiples volumes, mais se présentant dans le paysage comme un corps unique.

Trois Chapelles secondaires sont surmontées de sortes de «coiffes» de béton en forme de manches à air de paquebot. Les formes courbes s'offrent au regard, accueillantes mais tendues dans une sorte d'exaltation lyrique. Les parois courbées et blanches et la toiture à coque de la Chapelle, telle une œuvre sculpturale, constituent le point culminant de la colline qui domine le village de Ronchamp. La situation de la Chapelle, entourée de prés, et sa chaire extérieure permettent l'organisation de pèlerinages et d'offices célébrés en plein air.

Plus que toute autre architecture de Le Corbusier, à l'extérieur comme à l'intérieur, Ronchamp se découvre en marchant. «La bonne architecture se marche et se parcourt au-dedans comme au-dehors. C'est l'architecture vivante».

Les éléments intérieurs de la Chapelle ont été également dessinés par Le Corbusier, exceptions faites des bancs et de la croix qui sont l'œuvre de Joseph Savina. Il s'agit de l'ensemble de 7 chandeliers d'autel (Le Corbusier et André Maisonnier, architecte), des 2 croix d'autel (Le Corbusier et Martin Jean, émailleur), du tabernacle et de l'autel (Le Corbusier).

Les bâtiments annexes autour de la Chapelle sont tous l'œuvre de Le Corbusier :

- La maison du Chapelain
- L'abri des pèlerins
- Le « Mémorial de la Paix » (pyramide construite avec des matériaux provenant de l'ancienne Chapelle)

Ces ouvrages ont été classés en 2004.

Le campanile à structure métallique prévu à l'origine près du bassin n'a jamais été réalisé. Le campanile actuel, réalisé en 1975, est celui de Jean Prouvé, sur une idée de Le Corbusier. Deux des trois cloches étaient présentes dans l'ancienne Chapelle.

La Chapelle comme élément constitutif du Bien sériel satisfait aux conditions d'intégrité / authenticité requises par celui-ci. Elle bénéficie également d'un système adapté de protection et de gestion :

- l'environnement immédiat de la *Chapelle*, protégée au titre des Monuments Historiques, a permis de préserver non seulement les abords immédiats, mais, sur un périmètre de 500 mètres, la presque totalité de la colline et de ses pentes boisées.
- le périmètre des zones de protection, proposé ci-après, est en cours de validation par la AVAP
- une étude sur tous les bâtiments de la Communauté de Communes a été commanditée par le Ministère de la Culture. Elle va permettre de chiffrer un programme de restauration pour la *Chapelle* et ses abords.

2 - Caractéristiques des visiteurs de la Chapelle Notre-Dame du Haut

Avec 71 178 entrées en 2008, la Chapelle Notre-Dame du Haut de Ronchamp est le deuxième site le plus fréquenté de Haute-Saône.

La Chapelle Notre-Dame du Haut a connu une augmentation notable de sa fréquentation depuis 1998, avec en particulier une augmentation de près de 30 000 visiteurs entre 1998 et 2005. Sa fréquentation a cependant considérablement diminué entre 2005 et 2008, avec plus de 27 000 visiteurs en moins.

Le tableau suivant reprend la fréquentation annuelle de la Chapelle entre 1998 et 2013 :

Année	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005*	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Nombre de visiteurs	68 217	75 000	77 869	80 363	85 525	82 814	82 933	98 116	76 226	78 324	71 178	71 921	68 631	72 429	65 196	61 000

* Nota : 2005, année du cinquantenaire de la construction de la Chapelle, est une année à considérer à part

D'après les données détaillées de l'année 2007, un profil de visiteurs semble clairement se dessiner. Avec une majorité de visiteurs internationaux, essentiellement européens, la Chapelle Notre-Dame du Haut de Ronchamp apparaît comme un site de notoriété internationale, mais en revanche plus délaissé par les visiteurs français.

Ouverte toute l'année, la Chapelle dispose d'horaires d'ouverture relativement amples, d'autant plus en période estivale. Cette amplitude appelle à une coordination des horaires des services, équipements culturels et structures de restauration et d'hébergement présents sur le territoire de la CCRC.

La saisonnalité des visiteurs de la Chapelle Notre Dame du Haut

Mois	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Nombre de visiteurs	1 140	1 502	3 260	7 063	7 879	7 238	10 284	11 215	7 074	4 829	2 008	1 704

La Chapelle Notre-Dame du Haut accueille la plupart des visiteurs en groupe au printemps (de mars à juin) et en automne (de septembre à novembre).

Les visiteurs individuels viennent visiter la Chapelle essentiellement en été, pendant les mois de juillet et août.

Le mois de septembre est un mois à forte fréquentation en raison du Grand pèlerinage qui se déroule tous les ans le 8 septembre pour la fête de la Nativité de la Vierge Marie.

La fréquentation de la Chapelle : des caractéristiques spécifiques

La comparaison de la clientèle présente sur le territoire départemental, intercommunal et sur le site de la Chapelle révèle un double paradoxe :

- alors que les clientèles présentes sur les territoires sont essentiellement de nationalité française, les visiteurs de la Chapelle sont en majorité étrangers. La Chapelle exerce donc un rôle attractif à une échelle internationale.
- alors que les sites patrimoniaux sont relativement peu prisés à l'échelle du département, la demande sur le territoire intercommunal se porte essentiellement sur une offre patrimoniale et de visites culturelles. Partie intégrante de ce type d'offre, la Chapelle fait figure d'élément dynamisant de l'offre patrimoniale et architecturale du territoire départemental.

Un axe de développement du potentiel de fréquentation de la Chapelle : fédérer divers types d'intérêt autour du site

Élément structurant pour le tourisme départemental, la Chapelle doit néanmoins continuer à élargir son potentiel en attirant des clientèles peu représentées dans sa structure de fréquentation, bien que présentes sur les territoires départemental et intercommunal:

- une clientèle davantage tournée vers une offre nature, sports et loisirs
- une clientèle française majoritaire sur le territoire

Des efforts doivent être menés pour attirer et fidéliser les clientèles sur le territoire :

- la Chapelle :
 - poursuite des efforts de valorisation de sa qualité architecturale auprès d'une catégorie de visiteurs sensibilisée à ces thématiques et au nom de Le Corbusier.
 - mobilisation de sa renommée internationale auprès des visiteurs étrangers et octroi d'une meilleure visibilité auprès des visiteurs français
- Ronchamp : proposition d'une offre diversifiée avec plusieurs pôles d'intérêt culturels, patrimoniaux et de services, pour attirer une clientèle « élargie »
- La CCRC : consolidation et développement d'une offre nature, sport et loisirs, afin d'attirer et de rapprocher du site une clientèle peu sensibilisée aux offres culturelles et patrimoniales

Le plan de gestion et de développement touristique et culturel doit nécessairement prendre en compte cette triple dimension spatiale et fonctionnelle du site.

Partie 4 - Protections réglementaires et zone tampon

1 - Les périmètres fonciers et administratifs

La Chapelle Notre-Dame du Haut est située au sommet de la colline de Bourlémont. Cette colline a un statut juridique privé. La Chapelle, ainsi qu'un périmètre restreint, appartiennent à l'association Œuvre Notre Dame du Haut.

La Chapelle a connu successivement différents régimes de propriété. Initialement propriété de l'Église, elle fut transformée en entrepôt fermier lors de son achat par un cultivateur propriétaire, avant d'être ramenée à sa fonction d'origine lors de son acquisition par des familles de Ronchamp.

La destruction de l'ancienne Chapelle durant la Seconde Guerre Mondiale incite les habitants à se regrouper en Société Civile Immobilière (SCI) afin de percevoir les dommages de guerre et de pouvoir emprunter les fonds nécessaires à sa reconstruction.

En 1974, la SCI est transformée en association loi 1901, son statut actuel. Depuis, l'association « Œuvre Notre-Dame du Haut » compte une cinquantaine de membres et un conseil d'administration dont le bureau est présidé par Jean-François Mathey.

L'association est propriétaire du site bâti et non bâti (Chapelle, dépendances et terrain) ainsi que du « droit de reproduire ou d'autoriser toutes reproductions de son œuvre, et la propriété artistique de la dite Chapelle avec les droits d'auteur et de contrôle y afférant » (dépôt réalisé en 1956 auprès de Maître Carraud, notaire à Vesoul). L'association a, depuis sa création, toujours le même objet social : « faire vivre ce lieu de pèlerinage et de ressourcement ouvert à tous ».

En tant que propriétaire du site, l'association est garante de la conservation du patrimoine.

En revanche, la gestion du site est actuellement partagée entre deux structures, mais reste dans les faits aux mains de l'Association. Grâce à la perception des dividendes, des droits à l'image (et dans une moindre mesure des cotisations annuelles de ses membres), grâce également aux subventions reçues au titre du classement de la Chapelle aux Monuments Historiques, l'Association décide et finance les travaux d'entretien des bâtiments.

Elle a confié à une filiale, dont elle détient la totalité des parts, l'Eurl La Porterie, ses activités de services : accueil et gestion des flux, billetterie, gardiennage, entretien courant du site, exploitation de la boutique. Sous la responsabilité d'un gérant aidé de six salariés, cette société accueille les pèlerins et les visiteurs.

Sur le site, un chapelain aidé de bénévoles assure l'animation du culte. En parallèle, l'association Œuvre Notre Dame du Haut organise des manifestations à caractère culturel liées à la Chapelle (exposition, concerts...). Le reste de la colline est divisé entre des propriétaires privés et publics, dont notamment la ville de Ronchamp, le Conseil Général de la Haute-Saône pour le Puits Sainte-Marie et la route départementale.

2 - Les périmètres de protection

2.1 - Introduction

Le tracé des périmètres repose sur une triple logique :

- Une logique de protection,
- Une logique de gestion du site,
- Une logique d'aménagement du territoire.

1 - La logique de protection renvoie à la réglementation applicable aux éléments de paysages justifiant d'une protection adaptée :

- Les édifices classés MH ou inscrits (dispositions des lois de 1913 et 1943 sur les périmètres de protection)
- Les éléments de paysage ou de site (loi de 1930)
- Les éléments éligibles au titre de la procédure de ZPPAU issue de la loi du 7 janvier 1983, complétée des dispositions de la loi paysage de 1993 (AVAP) et suivantes (notamment la loi SRU de 2002)
- La loi de 1962 relative aux Plans de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) ne trouve pas d'application sur le site de Ronchamp

Les objectifs en matière de protection visent avant tout à :

- Assurer l'application de la réglementation en vigueur
- Déterminer les degrés de protection nécessaires aux édifices et aux ensembles paysagers, en fonction de différents critères (proximité, visibilité et co-visibilité)
- S'assurer de la conformité des mesures envisagées avec les degrés de protection exigés par l'UNESCO au regard de la Charte du Patrimoine Mondial
- Évaluer l'intérêt des éléments patrimoniaux inscrits dans le paysage environnant (édifices et séquences paysagères ou urbaines)

- Proposer éventuellement un pré-inventaire

Ces objectifs doivent déboucher sur le tracé de périmètres délimitant des zones avec des prescriptions et des recommandations adaptées à la valeur patrimoniale des éléments contenus.

2 - La logique de gestion du site prend en compte les exigences en matière de services, de retombées commerciales et de mise en valeur des potentialités du site, en les croisant avec les critères d'accessibilité et d'éloignement afin de bâtir un modèle cohérent et d'induire des comportements.

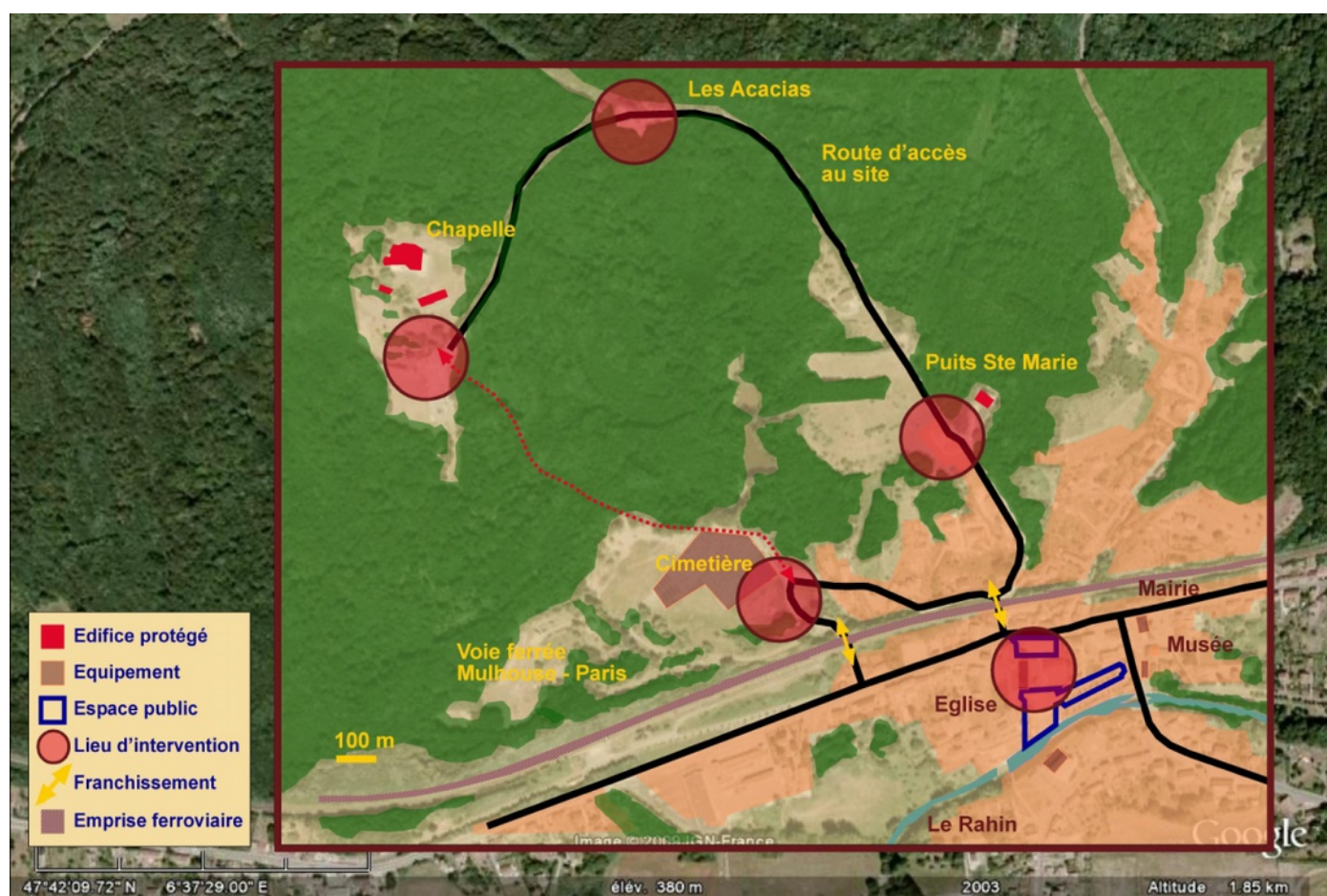
3 - La logique d'aménagement du territoire, replacée dans le contexte particulier du site, concerne au moins deux niveaux d'intervention :

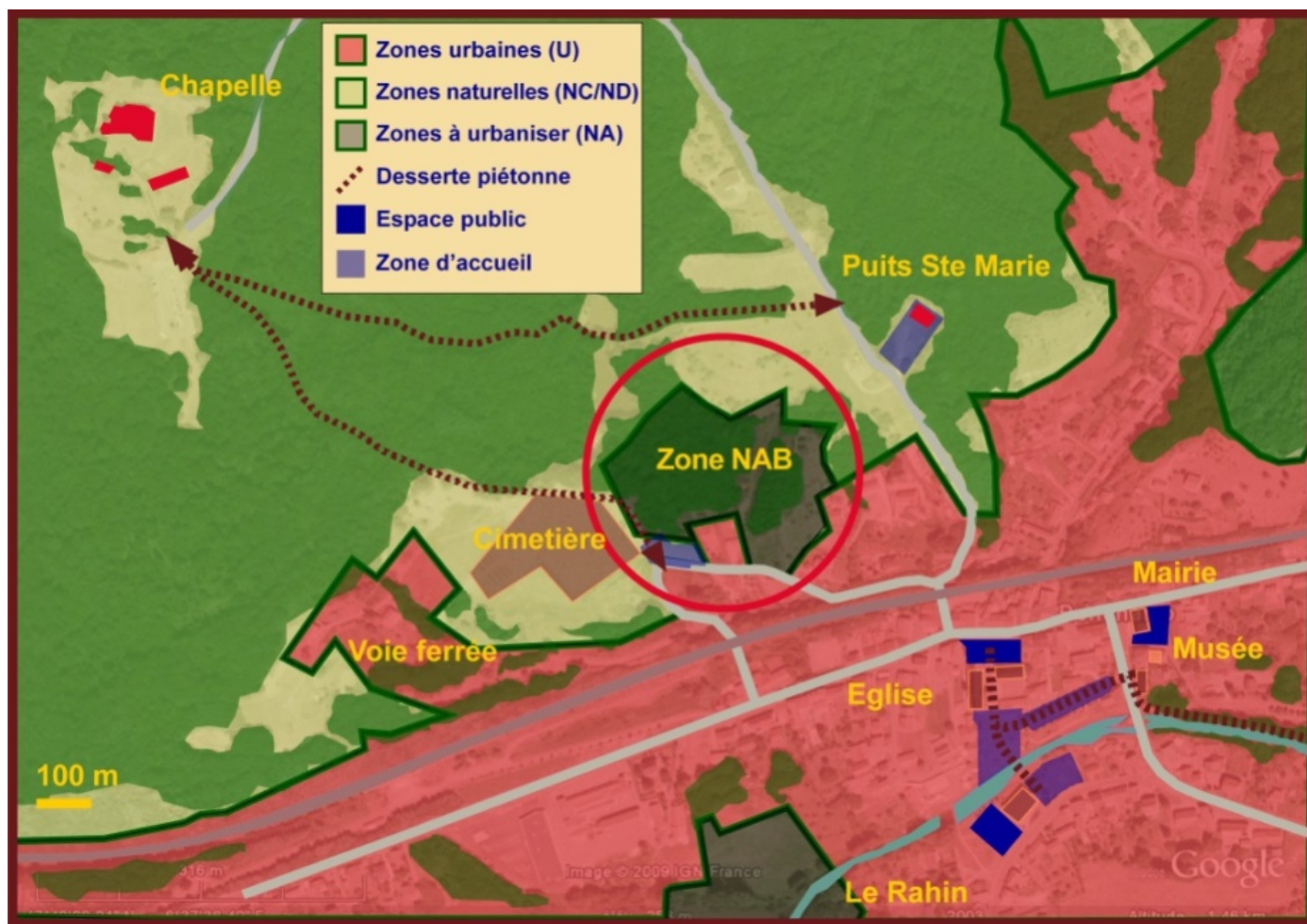
- les actions d'accompagnement portant sur l'espace public dans le cadre de la mise en valeur du site (par exemple, le développement du réseau piétonnier de la commune de Ronchamp et la mise en valeur des berges) : liées aux mesures de protection ou à l'organisation de la fréquentation du site, elles bénéficient également aux résidents,
- la logique d'implantation ou d'insertion des projets identifiés dans le développement du site et de ses abords : les projets d'infrastructure hôtelière, par exemple...

La question des périmètres est avant tout celle de la **coïncidence** entre ces trois logiques, et la traduction spatiale qui peut en découler.

Si l'on peut considérer que la vision d'aménagement du territoire et celle de protection du site s'articulent assez bien à travers la distinction entre « sanctuaire » et « zone de vigilance » et la traduction spatiale qui peut prendre place sous la forme de périmètres adaptés au sein d'une AVAP, la vision de « gestion du site » peut ne pas coïncider parfaitement avec les exigences de sauvegarde : par exemple, la question des parkings et de l'accessibilité du site se traduisent par des hypothèses contrastées qui nécessitent des choix...

État des lieux





2.2 - Les zones de protection

Introduction

L'inscription d'un site sur la Liste du Patrimoine Mondial impose la définition de limites précises pour le bien inscrit et pour sa zone tampon.

Selon les *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du Patrimoine mondial* :

« Une zone tampon est une aire entourant le bien proposé pour inscription dont l'usage et l'aménagement sont soumis à des restrictions juridiques et/ou coutumières, afin d'assurer un surcroît de protection à ce bien. Cela doit inclure l'environnement immédiat du bien proposé pour inscription, les perspectives visuelles importantes et d'autres aires ou attributs ayant un rôle fonctionnel important en tant que soutien apporté au bien et à sa protection. L'espace constituant la zone tampon doit être déterminé au cas par cas par des mécanismes appropriés. Des détails concernant l'étendue, les caractéristiques et les usages autorisés de la zone tampon, ainsi qu'une carte indiquant ses délimitations exactes, doivent être fournis dans le dossier de proposition d'inscription. » (104)

La zone tampon, par ailleurs, joue un rôle important dans un site du Patrimoine Mondial car

« bien que les zones tampons ne fassent pas normalement partie du bien proposé pour inscription, toute modification d'une zone tampon effectuée après l'inscription d'un bien sur la Liste du Patrimoine Mondial devra être approuvée par le Comité du Patrimoine Mondial » (107).

Dans le cadre de la réflexion entamée pour la définition du *Plan de Gestion touristique et culturel* du site, il est apparu qu'une zone tampon définie en fonction de l'orographie et du site était plus adaptée et pouvait mieux assurer la protection du bien. Cette zone tampon qui reprend essentiellement les limites de la colline sur laquelle s'élève la Chapelle, est présentée dans les cartes ci-après.

Mais ce premier périmètre de protection risque de ne pas être suffisant pour permettre la maîtrise du développement du village de Ronchamp, de ses hameaux et de l'ensemble du bassin visuel qui entoure, sur une superficie importante, le site candidat à l'inscription sur la Liste du Patrimoine Mondial.

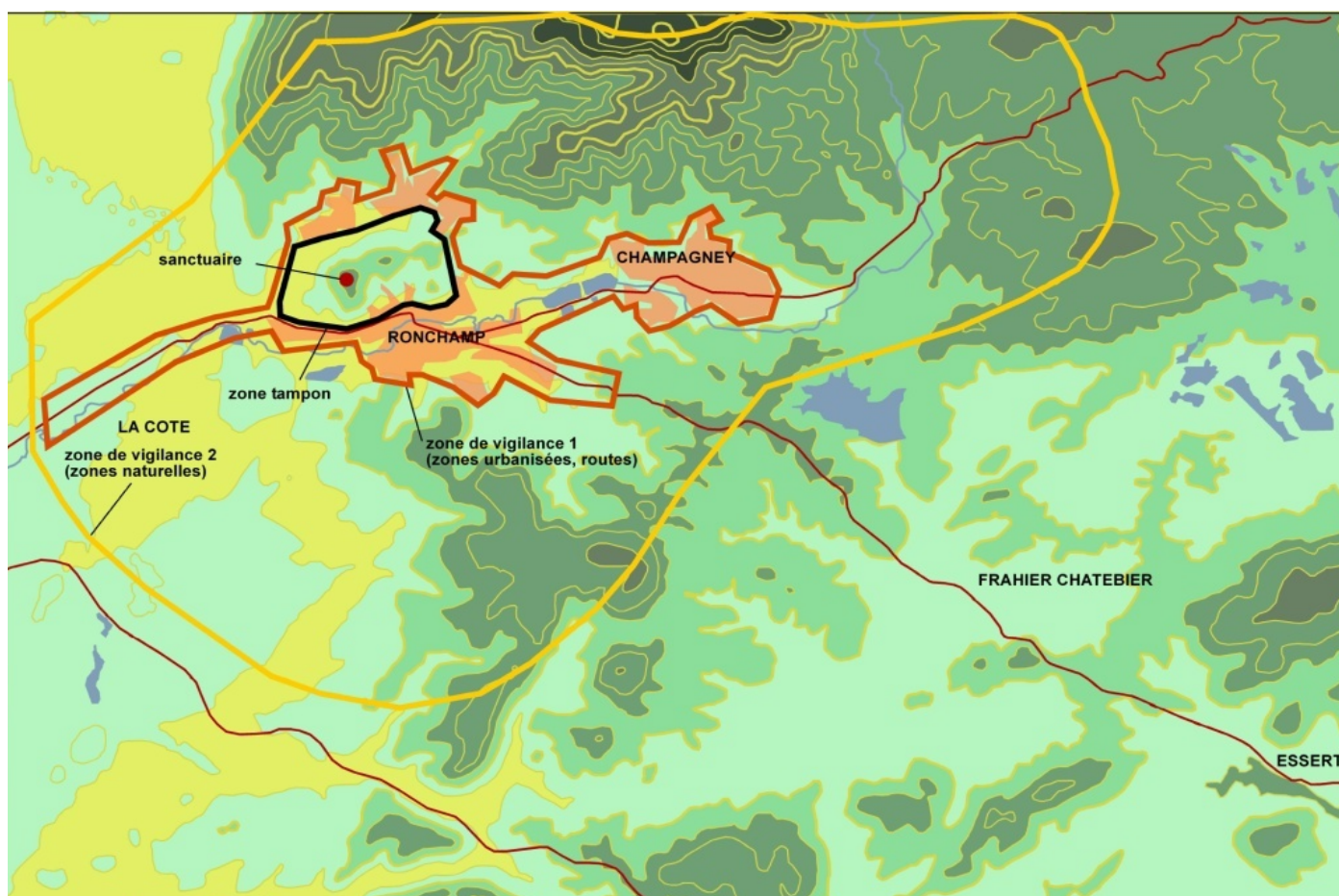
Pour arriver à fixer l'évolution de l'urbanisme de ceux-ci en fonction de la politique arrêtée pour la mise en valeur des abords de la Chapelle de Ronchamp (objectif patrimonial et culturel) et pour leur développement économique et touristique, une deuxième zone, désignée comme « zone de vigilance » a été identifiée.

Ce deuxième périmètre de protection se rajoute à la zone tampon requise par l'UNESCO, en la complétant, afin de renforcer ultérieurement le système de protection autour du bien candidat.

Toutefois, cette « zone de vigilance » ne fait pas partie de la zone tampon et permet donc plus de souplesse dans sa gestion aux administrations locales.

Le système de protection autour du site de la Chapelle de Ronchamp se présente donc de la façon suivante :

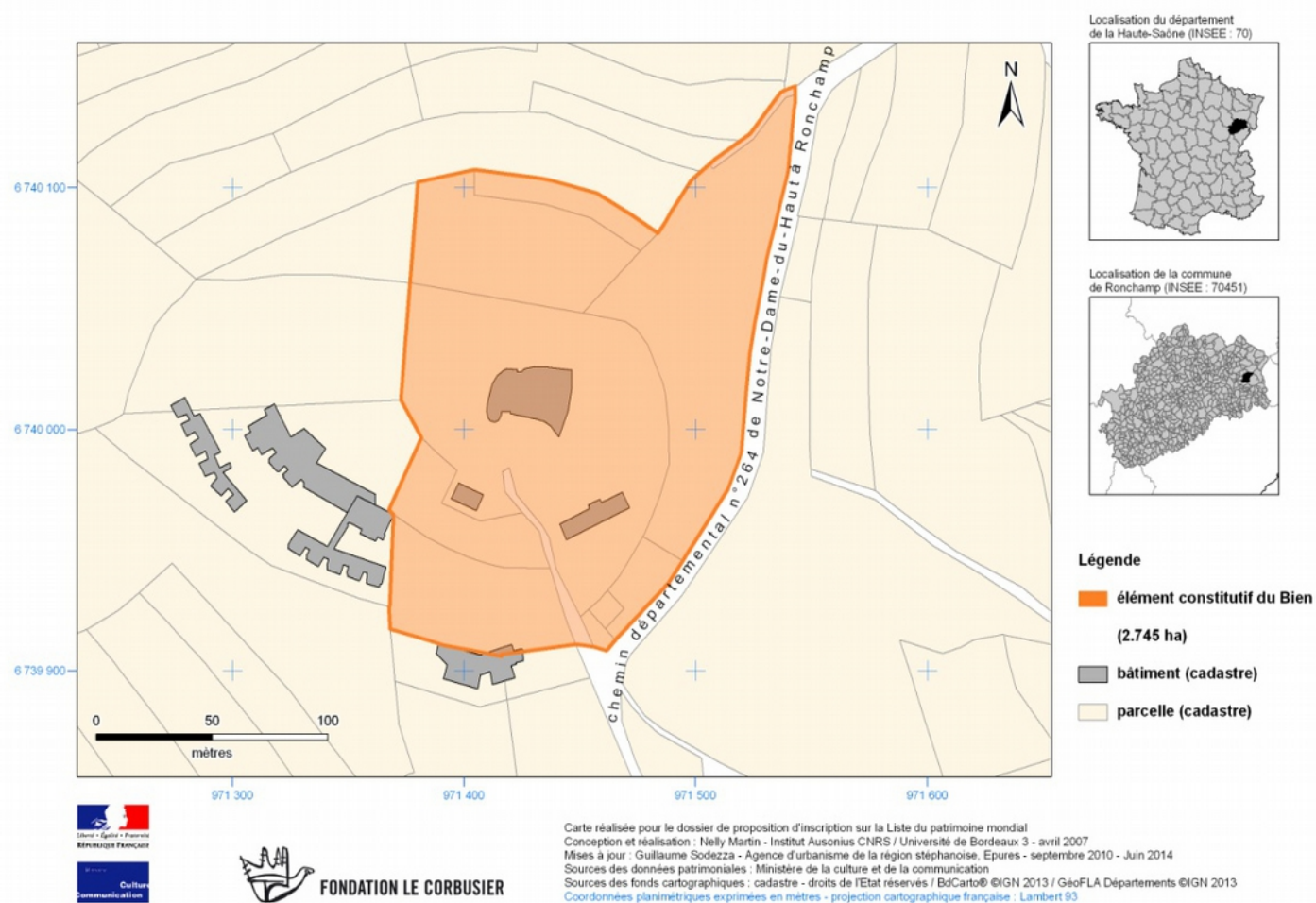
Les zones de protection



Premières hypothèses de réglementation

Site du Patrimoine Mondial

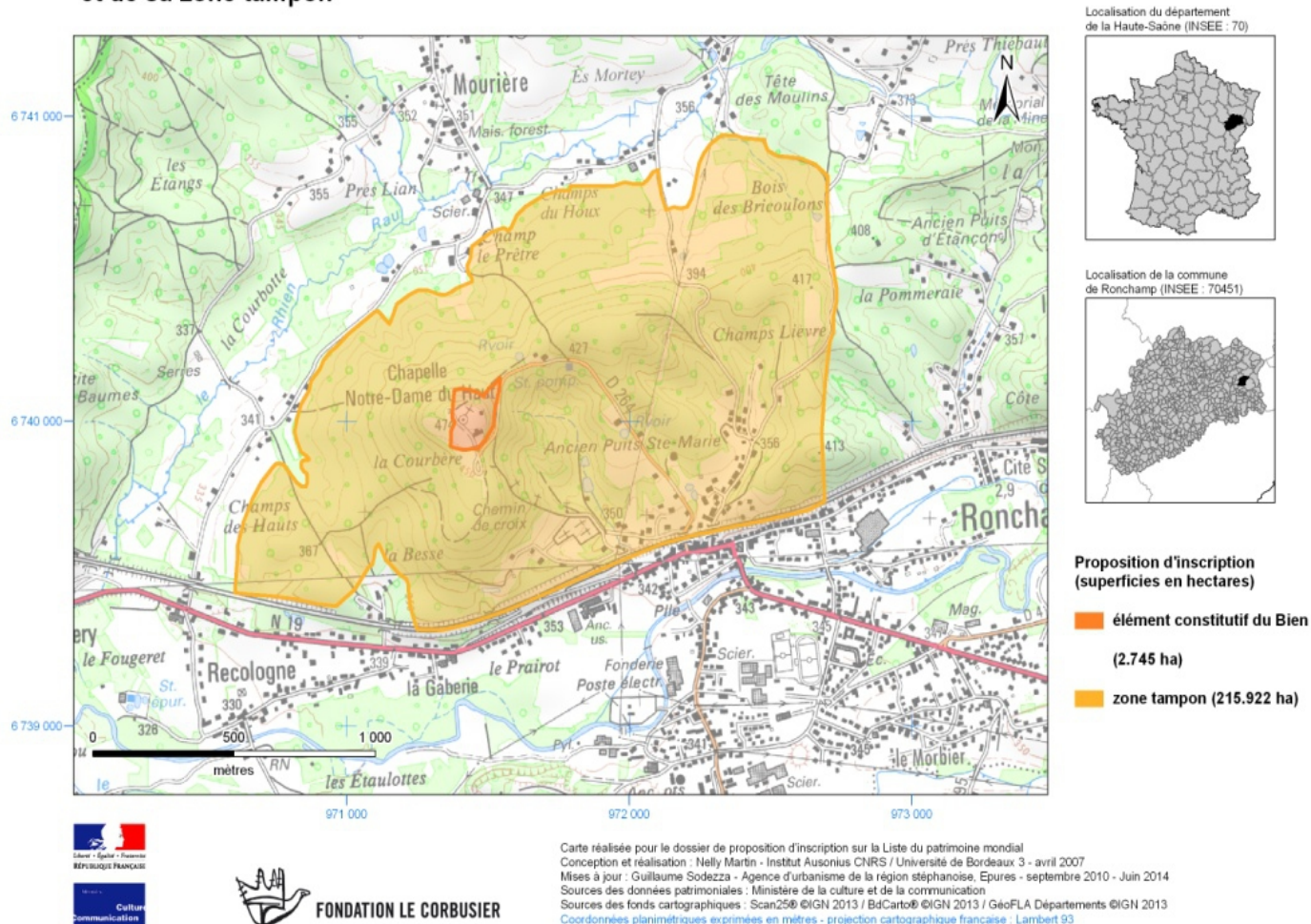
12 - Chapelle Notre-Dame-du-Haut de Ronchamp: délimitation de l'élément constitutif du Bien



Aucune construction permise. L'inscription sur la Liste du Patrimoine Mondial impose le degré maximal de protection prévu par la loi française.

Toute intervention sur le monument et ses abords immédiats est contrôlée. Accès réglementé et payant pour les touristes, accès gratuit pour les pèlerins. Propriété privée.

12 - Chapelle Notre-Dame-du-Haut de Ronchamp: délimitation de l'élément constitutif du Bien et de sa zone tampon



À l'intérieur de cette zone, toute extension de l'urbanisation actuelle est interdite. À cette fin, le PLU de la Commune de Ronchamp a été modifié. Toute nouvelle construction à l'intérieur de la Zone tampon est interdite. Seule la réutilisation et/ou reconversion de structures existantes est envisageable, sous le contrôle.

Protection de l'environnement

En ce qui concerne la protection de l'environnement naturel de la colline, une série de réglementations précises sera mise en œuvre. Elles comportent notamment :

- l'interdiction d'ouverture de nouvelles routes et/ou de paver des routes/chemins existants ;
- l'interdiction d'altération des milieux naturels et de la forêt, qui sera entretenue et gérée par les services compétents ; aucun abattage d'arbre ne doit être autorisé en dehors de ceux préconisés par les experts forestiers dans le cadre de la gestion du site,
- l'interdiction d'allumer des feux, de camper et de se garer en dehors des zones balisées et prévues à cet effet.

Dans l'optique d'une mise en valeur du site, il est toutefois envisageable d'aménager des chemins piétonniers, et de les équiper, dans la mesure où ils s'inscrivent dans le respect de l'intégrité des zones naturelles tel que défini ci-dessus.

Zone de Vigilance

Le deuxième périmètre de protection, englobant la vue jusqu'aux crêtes entourant la Chapelle Notre-Dame du Haut, est déterminé en tant que « zone de vigilance ». Il définit la zone de covisibilité de la Chapelle au niveau du territoire et se compose de deux sous-zones :

- l'une comprend les zones urbanisées et les axes routiers,
- l'autre recouvre essentiellement le massif forestier et les plaines.

C'est dans cette zone que se situent les enjeux liés à la mise en valeur du site de la Chapelle Notre-Dame du Haut. À l'intérieur de ce périmètre, les activités économiques liées à la Chapelle devront respecter des réglementations strictes afin d'empêcher toute atteinte paysagère et toute modification de la qualité du bassin visuel de la Chapelle.

Les règlements d'urbanisme devront définir notamment :

- le type d'activités économiques permises
- les caractéristiques architecturales et urbanistiques de ces activités (hauteur, matériaux, zone d'implantation, taille, etc.)

Le nouveau Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Ronchamp est l'occasion de traduire, dans le cadre de l'élaboration du PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) et du règlement, les orientations proposées.

Par ailleurs, la mise en place d'une procédure d'AVAP permettra de compléter efficacement le dispositif. Elle permettra de :

- définir avec précision les limites de l'ensemble des secteurs qui composeront la zone de vigilance,
- définir les règles nécessaires afin de maîtriser leur évolution, aussi bien pour les zones actuellement urbanisées des communes de Ronchamp et de Champagny que pour les zones de plaine et de forêt
- dresser un inventaire du patrimoine local.

Comme il est probable que celle-ci soit mise en œuvre après la procédure de révision susmentionnée, rappelons qu'au titre des servitudes d'utilité publique, les règles de la AVAP s'imposent, en cas d'incompatibilité, aux règles définies par le PLU.

Sur le plan économique/fonctionnel, c'est à l'intérieur de cette « zone de vigilance » que se situe le « périmètre rapproché de mise en valeur touristique » où se développeront les activités destinées aux visiteurs du site du Patrimoine Mondial de la Chapelle Notre-Dame du Haut.

Le « Plan de gestion touristique et culturel » de l'élément constitutif du Bien définit la stratégie générale de mise en valeur du site avec le double objectif de garantir la protection du site, et d'autre part d'optimiser les retombées économiques que la Chapelle peut générer au niveau de la Commune de Ronchamp et du territoire de la Communauté de Communes.

Partie 5 - Stratégie de développement touristique, culturel du territoire

L'état des lieux du territoire, et du site soumis à l'inscription au Patrimoine Mondial de l'UNESCO, a permis de dessiner les enjeux stratégiques du plan de gestion et de développement touristique et culturel.

Quatre enjeux stratégiques ont été définis pour donner un cadre à l'action de la Communauté de Communes Rahin et Chérimont et des partenaires locaux :

➔ **Enjeu n°1: Réaliser des aménagements exemplaires en zone d'accueil, en immédiate proximité de la Chapelle**

- pour éliminer toute tentation de parasitage du site lui-même
- pour requalifier les espaces
- pour gérer la présence automobile
- pour créer une "attente" raisonnable à la découverte et la mettre en valeur, en conformité avec les besoins des différentes clientèles, de la visite rituelle de proximité à celle d'initiés
- pour optimiser les retombées économiques du site

➔ **Enjeu n°2: Renforcer la fonction culturelle et d'animation de la Chapelle**

- par un partenariat confiant et efficace avec l'Association Œuvre Notre-Dame du Haut et la Porterie, en appui et en complément de ce qui existe déjà
- pour "désacraliser" le site et en faire un lieu de "convergence" naturel
- pour valoriser la production culturelle face au rayonnement et au prestige du site
- par la "démocratisation" de la médiation adaptée à tous les publics

➔ **Enjeu n°3 : Créer les conditions d'un effet économique structurant de l'opération sur tout le territoire**

- pour orienter les visiteurs vers le territoire et prolonger leur séjour
- pour augmenter la création de valeur ajoutée sur le territoire
- pour les faire revenir
- en affirmant l'offre des prestataires privés d'hébergement, restauration, commerces...
- en sensibilisant la population à l'intérêt de l'accueil

➔ **Enjeu n°4: Organiser la communication conjointe de la Chapelle et du territoire**

- auprès des différents publics
- auprès des prescripteurs culturels
- auprès des partenaires institutionnels
- par la mise en réseau du site

Ces enjeux permettent de prioriser les actions à mettre en place dans le but de :

- Assurer la conservation et l'entretien de la Chapelle
- Protéger le site et ses abords
- Proposer un mode de gestion des flux respectueux du site et dans un objectif de développement durable.

Partie 6 - Stratégie de développement touristique, culturel du territoire

1 - Les périmètres de développement touristique et culturel et les programmes d'actions 2008 et 2010

Mode d'emploi et évaluation des précédents programmes d'actions

Le précédent programme d'actions contenait 24 fiches-actions qui décrivaient de manière détaillée les principales actions à mener pour mettre en œuvre la stratégie de valorisation et de développement touristique et culturel de la Chapelle Notre-Dame du Haut et de son territoire. Quatre périmètres avaient été définis. Ces périmètres ne coïncident pas exactement aux périmètres de protections mais s'en rapprochent.

Il faudrait ici évoquer la stratégie concernant :

- Action d'aménagement
- Actions d'événementiel, animations (offre à créer, développer, incitation au privé)
- Actions de marketing, communication et promotion
- Actions de développement de produits et commercialisation

Chaque fiche-action comprenait les rubriques suivantes :

- Niveau de priorité de l'action : très important, important ou souhaitable
- Description de l'action (motivations et objectifs poursuivis, contenu)
- Modalités de mise en œuvre de l'action (maîtrise d'ouvrage et partenaires, étapes, calendrier, coûts et financement)
- Justification de l'action (retombées attendues, mesure de l'efficacité de l'action)

Le plan d'action s'organisait autour de ces 3 échéances :

- Court terme : 2009 - 2011
- Moyen terme : 2012-2015
- Long terme : 2016 - 2018

Une évaluation annuelle et un suivi du plan d'actions ont été réalisés, pour suivre avec précision les résultats du programme d'actions touristique et culturel.

1.1 - Périmètre de visite

Ce périmètre correspond au sanctuaire – le sommet de la colline. Il faisait l'objet d'aménagements fixes et des éléments d'information à minima. Ce périmètre est dédié uniquement à la visite. C'est pourquoi, les aménagements doivent concourir à faciliter une visite agréable et complète, longue, mais pleine, débarrassée de toutes activités parasites qui doivent avoir lieu en dehors de ce périmètre. L'information commentée (guide, audioguide) est à privilégier.

1.2 - Zone d'accueil

Ce périmètre concentrait de façon efficace tous les accès, les services liés à la visite et à la mise en valeur de la Chapelle, dans le respect et en cohérence avec les diverses protections du site. Ce périmètre d'accueil fait partie de la visite, il marque le respect du site, l'attente, les accès. Il n'est pas au service d'une visite facilitée et accélérée. Il doit susciter l'envie et l'effort.

Le périmètre d'accueil inclut :

- Les accès :
 - voirie et cheminements
 - moyen de transports propres
 - stationnement
 - signalisation
- L'information :
 - sur le site (la Chapelle)
 - son environnement
 - avec tous les supports humains et techniques
 - sur les réseaux de références
- L'appropriation : boutique (souvenirs, carterie, merchandising, terroir...)

1.3 - Le périmètre rapproché de mise en valeur touristique

Ce périmètre est défini selon 2 approches complémentaires :

- Celui qui offre sur place ou à proximité les services que le visiteur peut rechercher (hébergement, restauration, commerces, locations diverses)
- Celui où on peut bénéficier de l'effet structurant de la Chapelle, ou capter les retombées directes, à condition d'avoir pris les dispositions pour cela.

1.4 - Périmètre d'échange et de rayonnement

Au-delà des périmètres définis précédemment se trouve une zone plus vaste, qui concerne l'ensemble de la Communauté de Communes et du Département, qui ressent des effets économiques engendrés par la présence de la Chapelle.

La définition des limites de cette zone d'influence ne peut se faire en fonction des caractéristiques paysagères, mais se conçoit plutôt en termes d'impact économique, afin d'y intégrer des sites géographiquement plus éloignés.

2 - Évaluation des actions des précédents plans de gestion

Le tableau récapitulatif ci-dessous répertorie les 25 actions des programmes précédents. Sur 25 actions, 12 ont été réalisées, 7 sont en cours et 6 ne sont pas engagées. 5 sont prévues d'être reportées dans le nouveau programme d'actions présenté en fin de document.

1A	Développement de la médiation autour de la Chapelle et du territoire	Réalisée
1B	Mise en place d'un événement culturel majeur à la Chapelle au printemps	Réalisée
2A	Plan d'aménagement et de circulation : viaire, paysages, signalisation et signalétique	Non engagée
2B	Mise en place du plan d'aménagement et de circulation	Non engagée
2C	Valorisation du chemin de Croix et aménagement d'un sentier pédestre	Réalisée
2D	Développement de l'offre de la boutique au sein de la Porterie	En cours
2D1	Développement de l'attractivité du site de la Chapelle Notre-Dame du Haut et de l'activité touristique de l'EURL de la Porterie de Notre-Dame du Haut	En cours
2E	Valorisation de l'ancien hôtel des Acacias	Non engagée
2F	Valorisation du Puits Sainte Marie	Réalisée
3A	Relocalisation et réaménagement de l'Office de Tourisme Intercommunal	Réalisée
3B	Animer les sentiers découverte de la CCRC	Réalisée
3C	Aménagement du réseau piétonnier / aménagement d'une zone de repli en centre ville	Non engagée
3D	Amélioration de l'accueil des camping-cars et valorisation de leur fréquentation	En cours
3E	Préparation d'une AVAP	Non engagée
3F	Schéma de développement de l'offre d'hébergements touristiques sur la CCRC	Réalisée
3G	Plan qualité pour l'ensemble des prestations touristiques et aides diverses	En cours
3H1	Développement de produits touristiques, culturels, de nature et de loisirs	En cours
3H2	Développement d'une stratégie envers le public familial	Non engagée
3I1	Création d'une signature touristique et d'une charte graphique de la CCRC	Réalisée
3I2	Édition d'une gamme de documentation touristique sur la CCRC et la Chapelle Notre-Dame du Haut	Réalisée
3I3	Campagne de communication pour installer une nouvelle signature	Réalisée
3I4	Campagne de relations presse	En cours
3J	Rénovation et modernisation du Musée de la Mine à Ronchamp	En cours
4A	Création de partenariats avec conventionnement d'un cadre de coopération	Réalisée
4B	Intégration de la Chapelle Notre-Dame du Haut et de la ville de Ronchamp dans les différents réseaux pertinents	Réalisée

Actions réalisées

1. A / Développement de la médiation autour de la Chapelle et du territoire

Action réalisée : 40 audioguides ont été mis en place en 2009 proposant une visite architecturale et thématique du site de la Chapelle, visite composée de 50 commentaires en français-anglais-allemand. Leurs locations ne cessent d'augmenter depuis 2009. Financés par la Communauté de Communes Rahin et Chérimont, cet investissement d'un montant de 50000€ a été cofinancé par le Conseil Général de Haute-Saône, le Conseil Régional de Franche-Comté, par des fonds LEADER du Pays des Vosges Saônoises.

1. B / Mise en place d'un événement annuel culturel majeur à la Chapelle (printemps)

Action réalisée : Dans le cadre des cérémonies de Pâques, un concert des Musicales de Clairegoutte et du Rahin-Chérimont a été instauré à la Chapelle, revenant chaque année en ouverture ou clôture du festival au mois d'avril. En 2013 a été créé l'événement Musique aux 4 Horizons rassemblant des étudiants de toutes nationalités autour d'un professeur de prestige Marianne Piketty.

2. C / Valorisation du chemin de croix et aménagement d'un sentier pédestre

Action réalisée : entretien, mise en valeur et rebalisateur du Chemin de Croix accédant à la Chapelle Notre-Dame du Haut par un chantier de jeunes volontaires internationaux de trois semaines réalisé en 2010.

2. F / Valorisation du puits de mine Sainte-Marie

Action réalisée : Également par le biais d'un chantier de jeunes volontaires internationaux en 2011, les abords du puits ont été aménagés et mis en valeur. On a pu voir que les touristes montant à la Chapelle s'y arrêtaient plus et regardaient plus le lieu. La sécurisation du puits en lui-même est encore en question. La sécurisation et la mise hors d'eau du bâtiment a été réalisée mais d'autres actions de mise en valeur sont à enclencher.

3. A / Relocalisation et réaménagement de l'Office de tourisme intercommunal

Action réalisée : l'Office de Tourisme Intercommunal a été repositionné et aménagé en 2011 dans un local situé face à la route qui monte à la Chapelle. Ces travaux réalisés par la Commune de Ronchamp et la Communauté de Communes Rahin et Chérimont s'élèvent à 400000€. Depuis son ouverture dans ses nouveaux locaux en juillet 2011, l'Office de Tourisme a connu une hausse de fréquentation de 25%. Des services nouveaux ont été mis en place : borne interactive extérieure, service de billetterie train,... Du personnel supplémentaire a été récemment embauché.

3. B / Animer des sentiers de découverte sur la communauté de communes Rahin et Chérimont

Action réalisée : en s'appuyant sur des associations locales, les sentiers sont parcourus et visités régulièrement. Des manifestations pédestres ou cyclistes ont lieu pour les mettre en valeur.

3. F/ Schéma de développement de l'offre d'hébergements touristiques sur la CCRC

Action réalisée : La CCRC a mis en place des aides à la création d'hébergements touristiques sur son territoire et les a adaptées en fonction des évolutions.

3. I / 1. Création d'une signature touristique et d'une charte graphique CCRC

Action réalisée : La charte graphique de la CCRC et celle de l'Office de Tourisme intercommunal existent et sont déclinées sur tous les documents externes de communication.

3. I / 2. Édition d'une gamme de documentation touristique sur la CCRC et la Chapelle Notre-Dame du Haut

Action réalisée : Tous les documents à vocation touristique issus de l'Office de Tourisme intercommunal ou de la CCRC suivent la même charte graphique : dépliant, calendrier, site internet, papier à lettre, fiches sentiers, documents manifestations,... Le site de la Colline Notre-Dame du Haut a créé également sa charte graphique avec ses différents supports.

3. I / 3. Campagne de communication pour installer la nouvelle signature

Action réalisée : des encarts ont été achetés, des mailings et informations ont été diffusés

4. A / Création de partenariats avec conventionnement d'un cadre de coopération

Action réalisée : La Communauté de Communes Rahin et Chérimont, la Commune de Ronchamp, l'Association Œuvre Notre-Dame du Haut, propriétaire du site de la Chapelle adhèrent à l'Association des Sites Le Corbusier créée en 2010. Le Conseil Général de Haute-Saône et le Conseil Régional de Franche-Comté ont rejoint également les rangs de l'association des sites. Le site de la Chapelle est le seul pour qui tous les niveaux de collectivités adhèrent à l'Association.

4. B / Intégration de la Chapelle Notre-Dame du Haut et de la ville de Ronchamp dans les différents réseaux pertinents

Action réalisée : Via l'Association des Sites Le Corbusier, la Chapelle est intégrée à la candidature des Itinéraires Culturels Européens. La Communauté de Communes Rahin et Chérimont et la Commune de Ronchamp construisent le dossier. La Chapelle Notre-Dame du Haut doit maintenant se lancer d'autres défis pour intégrer de nouveaux réseaux professionnels.

Actions en cours

2. D / développement de l'offre de la boutique au sein de la Porterie

Action réalisée et en cours : nouvelle offre de produits (création de marque) et de services (visites guidées et thématiques) proposée, extension au fur et à mesure.

Nature : aménagement

Objet : développer l'offre de la boutique de la Porterie en proposant des produits sur le territoire et non pas uniquement sur la Chapelle

Objectif : créer du lien avec le reste de la CCRC par la vente de produits concernant le territoire et en mettant à disposition des visiteurs de la documentation touristique

Échéance : court terme

Priorité : souhaitable

Description de l'action :

Localisation : colline de Boulémont / au sein de la Porterie

Contenu :

- Concertation entre l'association Œuvre Notre Dame du Haut, l'Eurl la Porterie et l'office de tourisme intercommunal pour la mise en place d'une sélection d'objets, identitaires du territoire, et de documentation commune et complémentaire entre la Chapelle et l'Office de tourisme.
- Création d'un espace au sein de la Porterie avec fonctions d'information sur le site, de son histoire : présentation sous forme de visuels (panneaux, cartes, photographies...) et mise à disposition de la documentation sur la Chapelle et sur les réseaux dont relève la Chapelle.

Justification de l'action :

Motivations :

- Créer du lien entre la Chapelle et le territoire
- Faire rayonner les visiteurs à partir de la Chapelle sur le reste de la CCRC
- Créer une synergie entre l'association Œuvre Notre Dame du Haut et la CCRC pour mieux accueillir les visiteurs et avoir un discours commun

Retombées attendues

- augmentation du rayonnement des visiteurs sur le territoire
- augmentation des recettes de la boutique

Mesure de l'efficacité de l'action

- observation de l'évolution des flux de visiteurs sur les différents sites de la CCRC
- évolution du CA de la boutique (quantitativement et qualitativement, par typologie de produits)

Fiche technique de mise en œuvre :

Maître d'ouvrage :

- Eurl la Porterie

Maître d'œuvre et principaux intervenants :

- Office de tourisme Intercommunal

Calendrier :

- Mise en place d'un groupe de travail : concertation et prise de décisions (2009)
- Mise en place des nouveaux produits-boutique (2010)
- aménagement de l'espace de présentation suivant le calendrier de réalisation du nouvel espace de la Porterie

3 D / Amélioration de l'accueil des camping-cars et valorisation de leur fréquentation

Action réalisée et en cours : mise en place de signalétique spécifique depuis la route de la Chapelle dirigeant vers la borne de services camping-cars des Ballastières, base de plein air verdoyante avec des étangs située à 1,5 km de la Chapelle. Convention de stationnement en cours dans chaque commune de la Communauté de Communes sur des emplacements autorisés, non gênants et agréables.

Nature : aménagement

Objet : aménager une zone d'accueil pour les camping-cars et améliorer la signalétique à leur attention

Objectif : mieux accueillir les camping-caristes en leur proposant plus de facilités d'accès

Échéance : moyen terme

Priorité : souhaitable

Description de l'action :

Localisation : à déterminer en dehors de la zone tampon et en tenant compte des impacts éventuels sur le paysage.

Contenu :

1/ Organiser des réunions de concertation entre élus et techniciens de la communes de Ronchamp et de la C Rahin et Chérimont pour rechercher une cohérence autour de :

- l'accueil des campings caristes
- la réglementation, la sensibilisation
- la perception d'une taxe (parcmètre, paiement par carte...). La question de la perception d'une taxe de séjour sur les aires municipales doit cependant être réglée à l'échelle nationale
- les tarifs de l'aire municipale, à harmoniser par rapport aux campings privés.

2/ Créer des places spécifiques en ville pour camping-cars

4/ Mettre en place un fléchage léger sur la communauté de communes pour l'indication des aires, des campings, des places en ville.

5/ Aménager une nouvelle aire d'accueil des camping-cars en contrebas de la ligne de chemin de fer à Ronchamp

6/ Harmoniser les conditions d'accueil des camping-cars entre la future aire de Ronchamp, le camping « les Ballastières » et l'aire d'accueil de Champagny.

Justification de l'action :

Motivations :

- Mieux accueillir les camping-caristes pour valoriser cette clientèle touristique incontournable, en plein développement, aisé et assurant une bonne fréquentation en avant- et en après saison
- Réduire les nuisances liées à la surfréquentation de camping-cars : encombrement urbain, obstruction visuelle, non-respect des réglementations...
- Favoriser les consommations des camping caristes en ville (fréquentation des OT, supermarchés, commerces, etc.)
- Harmoniser les politiques municipales au sein de la communauté de communes et les tarifs des aires.

Retombées attendues :

- Retombées économiques sur les commerces, les campings, les équipements touristiques
- Retombées d'image aux yeux de l'ensemble des touristes

Mesure de l'efficacité de l'action

- mesure de la fréquentation de l'OT par des campings-caristes (question sur le profil des visiteurs)
- enquête de satisfaction auprès des campings-caristes (item : stationnement, signalétique...)

Fiche technique de mise en œuvre :

Maître d'ouvrage :

- Ville de Ronchamp / CCRC

Partenaires financiers :

- Communauté de communes Rahin et Chérimont
- Conseil Général
- Conseil Régional

Maître d'œuvre et principaux intervenants :

- Services techniques des communes
- CDT
- Conseil Général
- aires et campings privés
- Fédérations de camping-caristes

Calendrier :

- concertation et prise de décisions (2011-2012)
- création de places en ville (2013)

Coût :

création de plusieurs places / aire d'accueil		pm
création d'un fléchage		
-panneaux de fléchage (hypothèse 30 panneaux x 800 €)		24 000 €
-panneaux ville « place réservée » (hypothèse 20 x 200 €)		4 000 €

3. G / Plan qualité pour l'ensemble des prestations touristiques et aides diverses

Nature : animation – incitation au privé

Objet : continuer l'action de la CC Rahin et Chérumont de soutien aux créations d'hébergements touristiques. Adapter ce soutien aux autres secteurs

Objectif : renforcer l'accompagnement mis en place pour sensibiliser et former les acteurs privés à l'accueil des clientèles touristiques et de loisirs

Renforcer l'offre de commerces et services dans la CCRC

Permettre un développement quantitatif de l'offre d'hébergements et de services à proximité

Échéance : moyen et long termes

Priorité : important

Description de l'action :

Localisation : territoire de la CCRC

Contenus :

Soutenir la montée en gamme des hébergements et restaurants existants

Faire participer les prestataires privés (hébergement, restauration, commerce) au développement touristique

- Les outils pour mobiliser les prestataires déjà implantés et soutenir la qualification de leur offre sont :
- la constitution d'un groupe de travail avec les prestataires privés locaux, piloté par la CCRC et la CCI, à réunir régulièrement (minimum 2 fois par an, pour la préparation de la saison estivale et pour réaliser le bilan) :
 1. présentation de la stratégie de développement touristique et des moyens publics mis en œuvre pour atteindre les objectifs (pour montrer que les collectivités se mobilisent, « passent à l'action »)
 2. sensibilisation à l'enjeu de se préparer à l'accueil des clientèles ciblées et aux retombées économiques potentielles pour les prestataires : intérêt des clientèles touristiques, attentes spécifiques de ces clientèles en termes d'offres
 3. présentation des aides techniques et financières existantes pour soutenir les acteurs touristiques privés
 4. en contre partie de la participation au groupe de travail : promotion spécifique des prestataires les plus actifs sur le site internet de l'OT
- le soutien technique et financier : accompagnement individuel à la constitution de demandes de subvention, de labellisation
- L'accueil de projets d'hébergement touristique, passe par :
- la mise en place d'une politique foncière et d'une politique urbaine de soutien à l'hébergement touristique : réserve du « meilleur foncier » pour les projets touristiques (accessibilité, qualité paysagère, proximité des commerces, activités touristiques, sites de visite...) ; prise en compte de la problématique de maintien et de développement touristique lors de l'élaboration / révision des documents d'urbanisme (SCOT / PLU)
- la validation de la faisabilité économique et du montage du projet

Modalités de mise en œuvre

Maîtrise d'ouvrage : CCRC et CCI, avec la constitution d'un groupe de travail avec les prestataires privés locaux

Partenaires

➔ Fédération Départementale des Gîtes de France (labellisations, formations)

➔ Fédération Départementale Clévacances (labellisations, formations)

➔ Camping Qualité France, etc.

Étapes /calendrier / intervenants pour la mise en œuvre

étape	calendrier
Recensement par la CCRC et la CCI des aides existantes en faveur de l'hébergement, de la restauration, des commerces : aides « classiques » du Département et de la Région, aides nationales du type FISAC - Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce, outils d'urbanisme et d'aménagement opérationnel (cf. guide ODIT à paraître sur le sujet)	2012
Mise en place d'un groupe de travail avec les prestataires privés locaux, piloté par la CCRC et la CCI	2013 - 2014

Coûts

Réunions d'information par filière (hôtellerie, gîtes et chambres d'hôtes, campings, restaurants, commerces) - hypothèse 4 réunions : frais de communication et de réception	6 000 €/an
Organisation de deux journées de formation annuelle avec intervention d'un formateur professionnel	6 000 €/an
Enveloppe annuelle globale d'aide aux porteurs de projets (subventions à l'investissement pour une amélioration qualitative de l'offre, la création de lits supplémentaires, la labellisation, l'obtention d'une étoile supplémentaire, la création d'un nouvel hébergement) NB. Chiffre indicatif. A évaluer plus précisément dans le cadre du schéma d'hébergement.	25 000€ / an

Critères de réussite

La mobilisation des acteurs privés est une question délicate. Outre le levier financier, les opérateurs sont sensibles à toutes les actions d'aménagement, d'équipement, ainsi que de promotion menées par les collectivités et qui vont donner de la valeur au territoire et augmenter son attractivité.

Les collectivités doivent prendre conscience que leur rôle est avant tout de « préparer le terrain », de créer les conditions pour que les prestataires privés développent l'économie touristique.

Pour convaincre les opérateurs, les collectivités doivent mener en parallèle, et de manière cohérente et pertinente, des politiques

- de développement et marketing
- d'aménagement et d'urbanisme

Suivi de l'action

Retombées attendues

- augmentation du nombre de nuitées et du chiffre d'affaires des prestataires privés
- allongement de la durée du séjour
- développement des courts séjours hors saison

Outils de suivi

- nombre de dossiers instruits pour le développement de l'offre privée sur le secteur
- nombre d'hébergements et restaurants obtenant des labels ou montant en gamme
- enquête de satisfaction auprès des prestataires (et évaluation de la progression de leur chiffre d'affaires)

3. H / 1. Développement de produits touristiques, culturels, de nature et de loisirs

Nature : organisation

Objet : développer des produits touristiques à destination des visiteurs et des autocaristes

Objectif : développer la gamme de produits touristiques existantes et la décliner selon les domaines de compétences du territoire : culture, nature et loisirs

Adapter la gamme de produits touristiques développée à la clientèle groupe

Démarcher les sociétés et Tour Opérateur autocaristes

Échéance : court, moyen et long termes

Priorité : important

Description de l'action :

Localisation : Le territoire de la CCRC et au delà

Contenu :

- Identification des « pôles de loisirs »
- Développement de ces pôles par la mise en réseau et la promotion commune de l'offre culturelle et de loisirs
 1. Faire travailler ensemble les prestataires des mêmes zones « d'activité touristique », pour favoriser les renvois de clientèle et les consommations
- Développement de la gamme des produits touristiques pour les individuels (et notamment les familles), les groupes et les scolaires
 1. Création de forfait à la journée avec la visite de la Chapelle Notre-Dame du Haut le matin, un déjeuner et un après-midi détente (base de loisirs, balade sur un des sentiers découverte, etc.)
 2. Renforcement de la commercialisation et de la communication autour du passeport Pass'partout de la CCRC (l'ouvrir à d'autres sites ou offres)
- Pour les autocaristes :
 1. les produits doivent être complets, avec notamment un repas gastronomique inclus
 2. les tarifs doivent être suffisamment attractifs pour les professionnels (marge à environ 8%)
 3. l'accès aux sites doit être facilité : parkings spéciaux et/ou dépose minute adapté
- Développement de la gamme des produits distribués par l'Office de tourisme intercommunal : cartes touristiques, liste des lieux d'hébergements et de restauration, listes des activités, etc.

Justification de l'action :

Motivations :

- Augmenter la fréquentation des groupes sur le territoire
- Faire rayonner les groupes déjà présents à la Chapelle sur le reste du territoire
- Inciter les visiteurs individuels à rester plus longtemps sur le territoire

Retombées attendues :

- Augmentation de la fréquentation dans les sites aux alentours de la Chapelle
- Augmentation du temps de séjour des visiteurs sur le territoire

Mesure de l'efficacité de l'action

- développement effectif de produits touristiques pour les groupes et les individuels
- mesure de l'évolution de la commercialisation de ces produits
- mesure de l'évolution de la fréquentation de l'OT par les groupes et les individuels (question sur le profil des visiteurs)
- mesure de l'évolution de la durée des séjours

Fiche technique de mise en œuvre :

Maître d'ouvrage :

- Office de tourisme intercommunal

Partenaires :

- Conseil Régional
- Conseil Général / Destination 70
- Les prestataires privés et publics présents sur le territoire de la CCRC, le département et la région

Modalités :

- réunion de concertation avec les prestataires touristiques concernés
- création de documents d'appel communs
- réunions annuelles de concertation-bilan et réajustements
- identification des « pôles » sur le guide d'accueil

Calendrier :

- A partir de mi 2010

3. J / Restauration et modernisation du musée de la Mine à Ronchamp

Action réalisée et en cours : mise en place d'un comité de pilotage en 2010 chargé de l'orientation du projet scientifique et culturel. Évolution du musée dans son fonctionnement, rachats de terrains attenants par la commune de Ronchamp, propriétaire du site.

Nature : aménagement / équipement

Objet : moderniser le bâtiment qui accueille le musée et le parcours scénographique

Objectif : faire du musée de la Mine un véritable témoin du passé minier de Ronchamp et de son territoire

Échéance : moyen terme

Priorité : important

Description

Localisation: Ronchamp

Contenu :

Deux possibilités :

- modernisation du musée actuel de la mine
- installation du musée dans un nouveau bâtiment (plus grand et moins vétuste)

Dans tous les cas :

- reprendre le Programme scientifique et culturel établi en 2007, le corriger pour qu'il réponde au mieux aux attentes des publics cibles du musée (public local, familles et scolaires, excursionnistes / touristes) avant de rédiger le cahier des charges pour la maîtrise d'ouvrage
- la visite du musée doit être pensée comme une expérience, un retour dans le passé minier du territoire mais aussi du mode de vie des habitants de Ronchamp.
- Le musée doit également permettre de faire le lien avec la Chapelle (lors d'une séquence complète ou d'un texte introductif)
- Le musée doit devenir un incontournable d'une visite à Ronchamp et dans la CCRC, notamment pour comprendre l'histoire du territoire.

Justification de l'action

Principaux bénéficiaires : clientèle de proximité, publics scolaires, et touristes

Principales motivations

- valoriser un élément identitaire fort de la ville de Ronchamp et du territoire
- entretenir la mémoire collective en valorisant le passé industriel de Ronchamp et tisser du lien avec la Chapelle Notre-Dame du Haut.

Principaux effets attendus

- hausse notable de la fréquentation du musée
- redécouverte et réappropriation du patrimoine minier par la population locale, ambassadrice du territoire

Principales retombées :

- synergies particulières avec d'autres équipements et parcours d'interprétation développés sur le territoire de la communauté de communes

Mesure de l'efficacité de l'action

- mesure de l'évolution de la fréquentation du musée
- enquête de satisfaction auprès des visiteurs (items : qualité de la scénographie, des outils de médiation, des prestations...)

Modalités de mise en œuvre

Maître d'ouvrage : Commune de Ronchamp

Partenaires : Les MTCC, la CCRC, Conseil Général, Conseil Régional, État

Mode de mise en œuvre :

étapes	intervenant	calendrier	coût
étude préalable	Équipe interne au musée	2007 Reprise fin 2009	pm
cahier des charges, appel d'offres, concours, choix d'une équipe avec architecte scénographe	Commune de Ronchamp	mi 2010	pm
étude de maîtrise d'œuvre	équipe de maîtrise d'œuvre avec architecte scénographe	2010 - 2012	40 000 €
Travaux (aménagement, équipement, scénographie)	équipe de maîtrise d'œuvre	2013	pm

3. I / 4. Campagne de relations presse

Action en partie réalisée, des campagnes d'e-mailings auprès de journalistes allemands ont eu lieu en lien avec le Comité Régional du Tourisme de Franche-Comté.

Nature : communication - promotion

Objet : lancer une campagne de relations presse

Objectif : Faire connaître le nouveau positionnement de la CCRC

Échéance : moyen et long termes

Priorité : souhaitable

Description

Contenu :

- Communiqué de presse trimestriel en appui des événements (envoi papier, envoi mail, en ligne sur site).
- Conférence de presse chaque année pour lancer la saison
 - Fichier journaliste à tenir à jour: France, Suisse, Allemagne et autre pays d'Europe.
 - Médias prioritaires
- Télévision locale
- Radios régionales
- Presse touristique professionnelle (l'Echo touristique, Voyage d'affaires, Tourhebdo...)
- Presses régionales hebdomadaires et quotidiens

Modalités de mise en œuvre

Intervenants mise en œuvre : CCRC et Office de Tourisme intercommunal

Maître d'ouvrage : CCRC

Coût de l'opération Sur 4 ans

	Coût par an	Coût sur 4 ans
constitution fichier	2 000 €	2 000 €
communiqués par an	2 000 €	8 000 €
conférence de presse /an	4 000 €	16 000 €
honoraires ext	4 500 €	18 000 €
Total	12 500€	132 000 €

Planning / calendrier

Dès que la signature touristique et visuelle a été élaborée

Mesure de l'efficacité de l'action

- nombre de visiteurs lors des animations
- retombées médiatiques (constitution d'un press book) à partir d'une surveillance exhaustive
- identification de la source d'information principale dans les enquêtes qualitatives

Actions non engagées

2. A / Plan d'aménagement et de circulation : viaire, paysages, signalisation et signalétique

> Reportée dans le nouveau programme d'actions 2015-2020

2. B / Mise en place du plan d'aménagement et de circulation

> Reportée dans le nouveau programme d'actions 2015-2020

2. E / Valorisation de l'ancien hôtel des Acacias

> Nécessitant une intervention sur du privé, cette action sera abandonnée

3. C / Aménagement du réseau piétonnier / aménagement d'une zone de repli en centre ville

> Reportée dans le nouveau programme d'actions 2015-2020

3.E / Préparation d'une Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine - AVAP

> Reportée dans le nouveau programme d'actions 2015-2020

3. H / 2. Développement d'une stratégie envers le public familial

> Reportée dans le nouveau programme d'actions 2015-2020

Partie 7 - Nouveau programme d'actions

2015-2020

Le programme d'actions envisagé sur la période 2015-2020 prend en compte les nouvelles exigences du territoire, mais aussi les faiblesses des programmes précédents et se décline en huit grands thèmes.

- 1 - Site de la Chapelle
- 2 - Urbanisme
- 3 - Circulation
- 4 - Stationnement
- 5 - Signalétique
- 6 - Accueil et mise en valeur touristique
- 7 - Hébergement touristique
- 8 - Événementiel et animation

Le tableau ci-dessous récapitule les actions qui seront menées lors de ce prochain programme. Une fiche-action détaillée est en suite présentée.

N°	Titre action	Thème	Nature	Objectifs	Échéance	Priorité	Maître d'ouvrage	Partenaires financiers	Calendrier	État d'avancement au 01/07/2014
1	Restauration globale de la Chapelle : bétons, étanchéité, structure et vitrages	Site de la Chapelle	Restauration patrimoniale	Restaurer la Chapelle de façon durable	Moyen Terme	Urgente	Association Œuvre Notre-Dame du Haut	DRAC, Conseil Régional, Conseil Général	2015-2017	Recherche de fonds propres pour engager démarches
2	Réalisation du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays des Vosges Saônoises - SCOT	Urbanisme	Prospective territoriale	Dynamiser et équilibrer les services, commerces et usages sur le territoire du Pays des Vosges Saônoises	Long Terme	Importante	Syndicat Mixte du Pays des Vosges Saônoises	État, Conseil Régional	2014-2018	En cours
3	Mise en place d'une Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine – AVAP / Cité Historique	Urbanisme	Aménagement	Établissement de zones de protection réglementées	Court et moyen termes	Importante	Commune de Ronchamp / Communauté de Communes Rahin et Chérimont	État	2017	Non engagée
4	Mise en place du plan d'aménagement et de circulation	Circulation	Aménagement	Aménagement des zones d'accueil et équipement, balisage et aménagement paysager de celles-ci	Moyen Terme	Importante	Commune de Ronchamp / Communauté de Communes Rahin et Chérimont	État, Conseil Régional	2016	Non engagée
5	Création de liaisons douces	Circulation	Aménagement	Création de liaison douce au départ de la Chapelle pour relier tous les points importants du territoire et hors territoire avec des modes de déplacements doux	Moyen Terme	Importante	Communauté de Communes Rahin et Chérimont	État, Conseil Régional, Conseil Général, Convention Interrégionale de Massif des Vosges	2014-2016	Débutée en 2014
6	Aménagement du réseau piétonnier, d'une zone de repli en centre ville	Circulation	Aménagement	Aménagement de liaisons piétonnes coordonnées avec la liaison douce, les berges du Rahin, ainsi que d'une zone de repli en centre ville en cas de surfréquentation des parkings	Moyen Terme	Importante	Commune de Ronchamp	État, Conseil Régional, Conseil Général	2016	Non engagée

7	Création de parkings-relais en bas de la Colline	Stationnement	Aménagement - services	Améliorer les conditions de circulation et inciter les visiteurs à s'attarder en centre-ville	Moyen Terme	Importante	Commune de Ronchamp	État, Conseil Régional, Conseil Général	2016	Non engagée
8	Plan d'aménagement et de circulation : viaire, paysages, signalisation et signalétique	Signalétique	Aménagement	Rationaliser les accès à la Chapelle afin de gérer au mieux les flux de visiteurs	Court Terme	Importante	Communauté de Communes Rahin et Chérimont	État, Conseil Régional, Conseil Général, Association Œuvre Notre-Dame du Haut, partenaires privés	2017	Non engagée
9	Aménagement du site de la Filature à Ronchamp et valorisations muséographiques	Accueil et mise en valeur touristique	Aménagement	Développer les services et l'attractivité urbaine	Moyen et long termes	Importante	Communauté de Communes Rahin et Chérimont	État, Conseil Régional, Conseil Général, Convention Interrégionale de Massif des Vosges	2014-2020	Débutée en 2014
10	Développement de la stratégie envers le public familial	Accueil et mise en valeur touristique	Animation et commercialisation	Développer l'offre spécifique afin d'attirer les familles sur le territoire,	Moyen et long termes	Souhaitable	Office de Tourisme Rahin et Chérimont, sites touristiques majeurs et prestataires touristiques du territoire	État, Conseil Régional, Conseil Général, Convention Interrégionale de Massif des Vosges	12 à 18 mois	Non engagée
11	Développement de produits cyclistes et cyclotouristiques	Accueil et mise en valeur touristique	Conception et commercialisation	développer l'offre cycliste afin d'asseoir la renommée des ascensions sur le territoire	Moyen et long termes	Souhaitable	Office de Tourisme Rahin et Chérimont	Conseil Régional, Conseil Général, Convention Interrégionale de Massif des Vosges	2016-2017	Non engagée
12	Création d'hébergements touristiques collectifs sur le territoire de la CCRC	Hébergement touristique	Hébergement touristique	Maintenir des groupes de toute taille quelques jours sur le territoire	Moyen Terme	Urgente	Commune de Ronchamp / Communauté de Communes Rahin et Chérimont	État, Conseil Régional, Conseil Général, Convention Interrégionale de Massif des Vosges	12 à 18 mois	Non engagée
13	Événements 2015 autour du cinquanteaire de la mort de Le Corbusier	Événementiel et animation	Animation culturelle	Proposer des événements tout au long de l'année 2015 pour marquer les esprits et créer une dynamique autour de l'œuvre de Le Corbusier	Court Terme	Urgente	Communauté de Communes Rahin et Chérimont, Association Œuvre Notre-Dame du Haut	État, Conseil Régional, Conseil Général	2015	Non engagée
14	Masterclass Musique Aux 4 Horizons sur la Colline Notre-Dame du Haut	Événementiel et animation	Animation culturelle	créer un événement culturel majeur sur le site de la Colline Notre-Dame du Haut pendant la période la plus fréquentée de l'année	Court Terme	Urgente	Association Les 4 Horizons	Conseil Régional, Conseil Général, Communauté de Communes, Communes	2013, 2014, 2015...	2ème édition en 2014

1. Site de la Chapelle

Titre de l'action : restauration de la Chapelle

Nature : restauration patrimoniale

Objectif : restaurer la Chapelle de façon durable

Échéance : moyen terme

Priorité : urgente

Description de l'action :

Localisation : site de la Chapelle

Contenus : restauration technique et protections des bétons et vitrages de la Chapelle Notre-Dame du Haut. Pour les bétons, des études réalisées depuis 2009 montrent que trois phases de travaux sont nécessaires. Il apparaît que les problèmes de faïençages sur la pointe Sud doivent être traités maintenant de façon urgente. Une phase expérimentale est nécessaire pour tester la technique. Ensuite, deux autres phases de « gros » travaux sont nécessaires.

En parallèle, il convient de traiter le cas des vitrages, de leur restauration et de leur protection.

En 2005, la DRAC a confiée à Monsieur Richard Duplat, Architecte en chef des monuments historiques territorialement compétent, une étude sanitaire sur l'ensemble des bâtiments conçus par l'architecte Le Corbusier sur la colline de Bourlemont de Ronchamp (chapelle, maison des pèlerins, maison du chapelain, pyramide de la paix, ...).

Selon cette étude, les bâtiments souffrent de désordres variables, mais les efforts doivent se concentrer sur la chapelle elle-même et en particulier la façade Sud.

L'étude complète qui comprenait une importante recherche documentaire, notamment de la phase de chantier et des interventions successives d'entretien, a été remise en 2012.

Un comité scientifique est prévu pour le suivi des différentes interventions.

La restauration de la chapelle est prévue en 6 tranches :

1. Tranche expérimentale sur la façade sud. Cette phase doit permettre de valider à la fois les techniques d'intervention et de mieux apprécier le coût global de l'opération. L'engagement de la tranche expérimentale est prévu à partir du 4ème trimestre 2014.
2. Intervention sur l'ensemble de la façade sud.
3. Intervention sur la tour sud-ouest. Outre le traitement des épidermes et de la calotte sommitale, cette intervention traitera les fissures longitudinales visibles sur le côté sud.
4. Intervention sur la façade sud et en particulier les rentrées d'eau et infiltrations au niveau des confessionnaux.
5. Traitements des bétons et épidermes de la façade nord et de chaque tourelle.
6. Intervention sur la façade est.

Le chiffrage de l'ensemble des travaux de la chapelle est de 716 541 € T.T.C.

Les interventions sur la globalité du site, estimées à 3 346 963 € T.T.C. seront programmées sur les exercices suivants.

Justification de l'action :

Motivations

- Dégradation technique et esthétique des bétons de la Chapelle qui entachent sa réputation
- Entretien de l'œuvre, valorisation

Mesure de l'efficacité de l'action

- Consolidation des bétons
- Conservation de l'œuvre
- Approbation des visiteurs sur la qualité du site
- Augmentation de la fréquentation

Fiche technique de mise en œuvre :

Maître d'ouvrage :

- Le propriétaire du site : l'Association Œuvre Notre-Dame du Haut
- Assisté d'un comité scientifique à l'initiative de la DRAC où la Fondation Le Corbusier serait présente. Travaux suivis par l'architecte en chef des Monuments Historiques.
- Montant prévisionnel des travaux : 3 296 630€ (travaux et honoraires compris)

Calendrier : Réalisation de la phase expérimentale – traitement du faïençage sur la pointe sud
Soit de 18 à 36 mois

2. Urbanisme

Titre de l'action : réalisation du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays des Vosges Saônoises - SCOT

Nature : prospective territoriale

Objectif : dynamiser et équilibrer les services, commerces et usages sur le territoire du Pays des Vosges Saônoises

Échéance : long terme

Priorité : important

Description de l'action :

Localisation : territoire du Pays des Vosges Saônoises, Nord-Est de la Haute-Saône soit 7 communautés de communes, 148 communes et 85000 habitants.

Contenu :

- Diagnostic territorial de l'état initial et de l'environnement
- Plan d'Aménagement et de Développement Durable
- Document d'Orientations et d'Objectifs
- Rapport de présentation
- Enquête publique
- Finalisation du SCOT
- En parallèle, tout au long de la démarche, évaluation environnementale et concertation.

Justification de l'action :

Motivations

- Maintien des services sur un territoire montagneux et à proximité de grands pôles urbains
- Coordination et mutualisation des actions et projets

Mesure de l'efficacité de l'action

- Meilleure répartition de l'offre de services sur le territoire
- Amélioration du cadre de vie des habitants

Fiche technique de mise en œuvre :

Maître d'ouvrage :

- Syndicat mixte du Pays des Vosges Saônoises

Calendrier : 2014-2018

Titre de l'action : Mise en place d'une Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine – AVAP / Cité**Historique**

Nature : aménagement

Objet : établissement d'une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et des paysages (AVAP)

Objectif : prendre les mesures conservatoires adaptées à la diversité, la dissémination et les différents degrés d'intérêt des éléments patrimoniaux (édifices et paysages).

Inscrire ces dispositions dans les documents d'urbanisme applicables au territoire.

Mener la réflexion à l'échelle intercommunale, et articuler les mesures de protection avec les orientations en matière d'aménagement et de développement local.

Procédure codifiée par la loi du 7 janvier 1983 (décentralisation) et suivantes (notamment loi « paysage » de 1993).

Élaboration conjointe entre la collectivité concernée, et les services de l'Etat.

Échéance : court et moyen termes - lancement immédiat, en raison des délais de mise en œuvre, et de la pertinence d'établir l'AVAP indépendamment de la prise en compte du dossier de classement au Patrimoine Mondial.

Priorité : important

Description de l'action

Localisation site :

Zones concernées :

- Communauté de Communes
- Associer les communes incluses dans les champs de vision de la Chapelle

Contenu/programmation

Constitution du dossier en conformité avec la procédure :

Rapport de présentation

Éléments graphiques (plan de périmètres adaptés)

Règlement

Inventaire

Justification de l'action

Principaux bénéficiaires

Visiteurs et populations locales

Principales motivations, but

État des lieux complet et maîtrise de protections sur l'ensemble du territoire

L'un des objectifs majeurs de la AVAP est de créer un lien contractuel avec la population, et les pétitionnaires pour lesquels les dispositions de la AVAP (et en particulier le rapport de présentation) doivent donner l'éclairage nécessaire aux décisions de l'Architecte de Bâtiments de France.

Principaux effets attendus

Mettre en adéquation le dispositif de protection et les orientations en matière de gestion et de développement local

Actions ou projets liés

Mise en conformité du PLU (à défaut, l'AVAP s'impose au titre des servitudes d'utilité publiques)

Lancement d'actions d'accompagnement (mesures d'enfouissement des réseaux aériens, par exemple, éligible aux aides réservées aux communes patrimoniales...)

Principales retombées :

Attractivité renforcée pour la ville et ses lieux d'accueil

Mesure de l'efficacité de l'action

- établissement effectif de l'AVAP
- enquête auprès des visiteurs et des habitants (item : satisfaction vis-à-vis de la qualité du cadre de vie, des paysages...)

Modalités de mise en œuvre

Maître d'ouvrage : commune / communauté de communes

MOD / AMO éventuel

Partenaires extérieurs – financeurs – investisseurs potentiels : cofinancement : Commune / Communauté de Communes / Etat

Plan et répartition du financement

Suivant procédure et code des marchés

Mode de mise en œuvre

- Désignation d'une équipe chargée de l'étude par le biais d'un appel d'offre ouvert sur références
- Mise en place d'une groupe de travail technique et d'un comité de pilotage présidés par le maire de la commune, et rassemblant l'État (ABF) et les services (DDE, DDA, préfecture, communes associées...) et les milieux associatifs.

Coût de l'opération en € : 150 à 200 k€ suivant niveau des prestations (inventaire notamment)

Planning / calendrier

Calendrier pouvant être indépendant de la procédure de classement

Durée de mise en œuvre : 18 à 24 mois (durée moyenne constatée pour mener à bien la procédure).

Divers

Observations et recommandations

Dans la mesure du possible, mener conjointement AVAP et révision de PLU (avec une seule enquête publique possible),
Accompagner de mesures incitatives pour la rénovation des bâtiments du centre ville présentant une valeur patrimoniale

Pendant l'élaboration : mise en place d'un Comité Technique et d'un Comité de Pilotage (composé des élus communaux et inter-communaux en charge de l'urbanisme, de représentants de l'État via la DRAC,...)

Après l'approbation : mise en place d'un Comité de Suivi avec l'Architecte des Bâtiments de France pour l'examen des demandes d'autorisation

Mise en place d'un système de consultation et d'accueil des pétitionnaires, si possible articulé avec la mise en œuvre d'un SIG (système d'information géographique)

Cheminement, liste chronologique des actions à mener:

- Préparation d'un cahier des charges préalable à la consultation
- Désignation d'un chargé d'études
- Désignation d'un groupe de suivi (Comité Technique et Comité de Pilotage)
- Validation et approbation suivant les procédures (enquête publique, délibération, envoi en préfecture)
- Mise en place d'un groupe de suivi dès que la AVAP est applicable.

3. Circulation

Titre de l'action : Mise en place du plan d'aménagement et de circulation

Nature : Aménagement

Objet : Aménagement des zones d'accueil - Aménagement et équipement d'aires d'accueil, balisage et paysagement.

Objectif : Accueil différencié des visiteurs du site (véhicules particuliers, bus, piétons)

Échéance : moyen et long terme – une fois le plan d'aménagement élaboré

Priorité : très important

Description de l'action

Localisation site

Les aménagements proposés concernent la colline de Bourlémont. Celle-ci fait partie intégrante de la zone tampon, cependant il est possible, suite à l'approbation des MH, d'établir de petites infrastructures touristiques pour permettre la mise en valeur et la visite : parkings végétalisés, haltes aménagées, parcours balisés et aménagés, réaménagement de l'Hôtel des Acacias pour les pèlerins, etc.

L'aménagement de la colline suit les principes suivants :

- démotorisation complète de la zone d'accueil (sauf exceptions) : les visiteurs n'ont donc plus accès à la Chapelle en voiture, mais par le chemin de croix
- montée prioritaire par la voie naturelle
- redescende pédestre par deux cheminements alternatifs¹⁴
- inclusion et mise en valeur du puits Sainte Marie dans la visite, comme un corollaire de la Chapelle
- parking de desserte proche hors jours de pointe au cimetière et au puits Sainte Marie en limite du périmètre zone d'accueil
- parkings de dissuasion les jours prioritaires, et zone de repli pour les autocars, en ville
- affectation de l'hôtel des Acacias à une fonction d'intérêt général : auberge de jeunesse ou autre accueil collectif (pèlerins...) ¹⁵
- navette électrique d'accès aux périodes de pointe et autres transports collectifs afin de descendre les visiteurs qui ne souhaitent pas le faire à pied, et d'acheminer les visiteurs ayant une difficulté à marcher.

Aménagement des aires d'accueil :

Les trois parkings, au pied de la Chapelle (pour les personnes à mobilité réduite et les employés), à côté du cimetière et près du puits Sainte Marie, et toute zone de stationnement éventuellement créée, seront de taille réduite. Les autocars de touristes, notamment, ne pourront pas se garer dans les deux parkings bas, mais pourront seulement y déposer les groupes qui emprunteront le « chemin de croix », puis devront repartir et se garer dans une zone aménagée dans le village de Ronchamp.

Les principes définis pour ces trois parkings restent applicables à tout autre aménagement similaire qui serait décidé par la suite.

- Équipement (mobilier urbain, point d'accueil et d'information, toilettes)
- Gardiennage occasionnel

Justification de l'action

Principaux bénéficiaires

- Visiteurs et grand public

Principales motivations, objectif

- ➔ Amélioration générale du cadre de vie et des conditions d'accueil
- ➔ Gestion et contrôle des flux de visiteurs
- ➔ Incitation à fréquenter la commune et visiter ses lieux d'intérêt

Principaux effets attendus

- Évaluation à travers le niveau de fréquentation des équipements et du site
- Retombées attendues pour le commerce et le tourisme local

Principales retombées :

- Retombées attendues pour le commerce et le tourisme local
- Attractivité renforcée pour la ville et ses lieux d'accueil (musée de la Mine...)

Mesure de l'efficacité de l'action

- observation de l'évolution des flux de visiteurs sur les sites de la CCRC
- enquêtes de satisfaction (item sur l'accueil, le cadre de vie)

¹⁴Cf. Idem

¹⁵Cf. fiche action 2E

Modalités de mise en œuvre des aires d'accueil

Maître d'ouvrage : commune / communauté de communes

MOD / AMO éventuel

Partenaires extérieurs – financeurs – investisseurs potentiels : Partenaires publics (Région) ou privés (fondation, mécénat)

Mise en œuvre - intervenants

Collectivité (procédure de marché public de maîtrise d'œuvre, conception + suivi)

Mode de mise en œuvre

Suivant le code des marchés publics :

- Élaboration d'un programme
- Désignation d'une équipe de maîtrise d'œuvre par le biais d'un appel à candidature ouvert,
- Lancement d'un appel d'offres « travaux » sur la base du projet de l'équipe de maîtrise d'œuvre

Durée de mise en œuvre : 15 à 18 mois (lié aux procédures de marchés publics à lancer par les collectivités)

Coûts d'une navette électrique :

Une navette électrique de type Gépébus Oréos 22 » coût 150 000€ HT (les aides d'achat peuvent atteindre 80 000€)

Divers

Observations et recommandations

- Inscription dans un plan de développement durable de la commune (PADD du PLU), articulation avec un schéma de circulation adapté à la nouvelle situation (notamment avec le réseau piétonnier)
- Mesures incitatives pour la rénovation des bâtiments du centre ville présentant une valeur patrimoniale

Conditions de réalisation

- Inscrire le projet dans une logique de développement à l'échelle
- Intercommunale (schéma de territoire ou SCOT)

Outils de suivi

- Au niveau de la conception et de la réalisation des ouvrages, il est indispensable de valider chaque phase au sein d'un groupe de travail et de suivi rassemblant notamment les représentants de la collectivité, l'ABF et les milieux associatifs en charge du fonctionnement du site
- Au niveau de l'animation et du fonctionnement, il convient d'inscrire dans le plan de gestion du site les moyens humains et le budget de fonctionnement nécessaires à la gestion quotidienne et à l'entretien des aires d'accueil.

Cheminement, liste chronologique des actions à mener dans l'hypothèse d'une prise en compte du dossier de classement :

- Établissement d'un schéma d'organisation des dessertes et des espaces publics à l'échelle de la commune, inscription dans le PADD du PLU en cours d'élaboration
- Désignation d'une équipe de conception par voie d'appel d'offres ouvert sur références
- Désignation d'un groupe de suivi (Comité Technique et Comité de Pilotage)
- Validation
- Lancement des appels d'offres sur la base de la phase « projet ».

Titre de l'action : Création de liaisons douces

Nature : Aménagement

Objectif : création de liaison douce au départ de la Chapelle pour relier tous les points du territoire et hors territoire avec des modes de déplacement doux

Échéance : moyen et long terme

Priorité : très important

Description de l'action

Le territoire de la CCRC est traversé du nord au sud par deux sentiers de Grande Randonnée © : le GR59 à l'ouest et le GR533 à l'est. Encadrant la haute vallée du Rahin, ces deux sentiers sont jalonnés de riches sites remarquables : la colline Notre-Dame-du-Haut à l'ouest, la station été/hiver de la Planche des Belles Filles, les étangs du Malsaucy à l'est. Quand la vallée s'élargit, le Bassin de Champagny et ses canaux d'amenée et d'alimentation, ainsi que tout le génie civil de l'ancien canal de la Haute-Saône forment une structure linéaire transversale, réelle colonne vertébrale support de tout un réseau. A l'est, la Coulée Verte du Territoire de Belfort arrive en limite de territoire départemental. Le projet de liaison douce permet de faciliter les flux piétons et cyclistes vers et depuis l'Aire urbaine et de rejoindre l'Eurovélo 6 Charles Le Téméraire.

Ce projet est également candidat à l'appel à projets n°3 du Conseil Régional de Franche-Comté relatif à l'innovation touristique. Il s'intègre également dans la stratégie de développement du Massif des Vosges et fera appel pour cela à des aides issues de la Convention Interrégionale de Massif des Vosges 2014-2020.

Cette colonne vertébrale faite de maçonnerie et de génie civil hydraulique n'est pas assez mise en valeur d'un point de vue patrimonial et touristique : barrage, vanne, écluse, canal souterrain, port, pont-canal... Utiliser cette structure comme support permet de s'assurer de la propriété publique du réseau, de sa linéarité et de son faible relief dans sa partie sud.

Le projet de liaison douce s'attache aussi à faire le lien entre les gares de trains régionaux du territoire (Ronchamp et Champagny, mais aussi entre les communes membres ainsi qu'avec l'Aire Urbaine.

Plusieurs tracés sont proposés :

- **Un tracé « sud »** de la gare TER de Ronchamp, en passant par la Colline Notre-Dame du Haut, par le GR59 dans Ronchamp, puis en bifurquant sur Eboulet, l'écluse du Beuveroux pour rejoindre l'ancien canal de la Haute-Saône et le longer jusqu'au port de Frahier pour rejoindre ensuite la Coulée verte à l'entrée de Châlonvillars, commune de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt qui a engagé une réflexion similaire. 22km sont ici identifiés. Le circuit de « gare en gare » utilise également ce tracé.
- **Un tracé médian** partant du même point à l'ouest du territoire, passe dans Ronchamp et prend l'option de suivre le canal de la Filature, propriété de la CCRC. Ancien canal en dérivation du Rahin pour alimenter le transformateur hydroélectrique servant à l'activité de la Filature, où le pavage sera remis en état par l'intervention d'un chantier de jeunes volontaires internationaux à l'été 2014, organisé par la CCRC en collaboration avec le mouvement Solidarités Jeunesses et sa délégation régionale de Franche-Comté, le Centre de Beaumotte. Une passerelle sur le Rahin sera installée dans l'année par la CCRC pour rejoindre la base de plein air des Ballastières et Champagny jusqu'à sa gare. De la gare de Champagny, en passant par le Magny et en traversant de nouveau le Rahin (passerelle à prévoir), le circuit rejoint les alentours du Bassin pour ensuite s'orienter vers Errevet et rejoindre le GR533 et ainsi rejoindre les étangs du Malsaucy. 13km sont identifiés.
- **Un tracé « nord »** qui emprunte le même parcours que le médian jusqu'au Bassin de Champagny et qui bifurque sur Plancher-Bas et la haute vallée par le canal du Pré Besson et les Prés de la Grange, afin de rejoindre l'écluse de dérivation du Rahin à Plancher-Bas, récemment rénovée totalement par Voies Navigables de France. La haute vallée du Rahin permet de suivre le cours de la rivière jusqu'à Plancher-les-Mines et rejoindre par la route forestière en balcon le site majeur de la station été/hiver de la Planche des Belles Filles. 15km sont ici identifiés.

Basé sur des circuits existants, une partie de ces tracés sera aménagée et labellisée « liaison douce », notamment le tracé « sud », l'autre sera aménagée de façon plus légère mais permettra de faire connaître et de faciliter ces parcours pour des activités pédestres, équestres et vélos tous chemins et tous terrains.

Cette valorisation passe également par l'explication et l'interprétation du patrimoine suivi sur ces tracés. Outre des panneaux et bornes d'information sur site, il est nécessaire de prévoir des applications touristiques informatives pour GPS et applications numériques. Les services proposés tout au long de ces parcours sont également à promouvoir : hébergements touristiques, activités et sites à visiter à proximité, services de location de vélos par exemple ou de vente de produits du terroir.

Ce projet d'ensemble renforce les circulations douces en vallée et crée un lien avec les hauteurs. Il permet aussi d'assurer la continuité avec l'Aire urbaine et de renforcer les services liés aux activités de mobilité.

Titre de l'action : Aménagement du réseau piétonnier / aménagement d'une zone de repli en centre ville

Nature : Aménagement

Objet : Aménagement des liaisons piétonnes et mise en valeur des berges du Rahin

Aménagement concomitant des berges et des liaisons piétons / cycles

Réaménagement global des abords (mobilier urbain, éclairage, plantations)

Aménagement d'une zone de repli en centre-ville en cas de surfréquentation des parkings situés à l'entrée du cimetière et au puits de mine Sainte Marie

Objectif : Améliorer les conditions de circulation et inciter les visiteurs à s'attarder en centre ville

Mettre en valeur les atouts de la commune (berges, musée, édifices remarquables) dans le cadre d'un parcours balisé et articulé avec les aires d'accueil

Matérialiser le lien entre la Chapelle, Ronchamp et la Communauté de communes Rahin et Chérimont

Échéance: moyen terme

Priorité : important

Description de l'action

Localisation site : centre ville de Ronchamp

Sites concernés :

- Principaux espaces publics du centre de la commune de Ronchamp, et futures zones d'accueil aménagées
- berges du Rahin

Contenu/programmation

• Projet : plan global de mise en relation des lieux d'intérêt, des espaces publics et des aires d'accueil et de stationnement suivant un parcours qui intègre les séquences paysagère remarquables du site (notamment les berges du Rahin)

- Traitement des sols afin de matérialiser le lien entre la Chapelle Notre-Dame du Haut et les autres éléments clefs de l'histoire de Ronchamp.
- Signalisation du chemin entre la Chapelle, le puits Sainte-Marie, le musée de la Mine et les autres vestiges de ce passé (par des médaillons ancrés dans la chaussée, une signalétique au sol...)

➔ Équipement (mobilier urbain, éclairage public adapté)

➔ Paysagement.

➔ Faciliter les déplacements des populations locales, et inciter les visiteurs occasionnels à s'attarder lors de leur visite ciblée du site inscrit

Justification de l'action

Principaux bénéficiaires

- Visiteurs et populations locales
- Principales motivations, but
- Amélioration générale du cadre de vie et des conditions d'accueil
- Incitation à fréquenter la commune et visiter ses lieux d'intérêt
- Transformation de l'image de la commune
- Principaux effets attendus
- Évaluation à travers le niveau de fréquentation des équipements et du site
- Retombées attendues pour le commerce et le tourisme local

Actions ou projets liés

- Articulation avec le réseau de desserte local
- Réaménagement des espaces publics
- Création d'un franchissement du Rahin (passerelle) qui pourrait être un objet architectural de référence

Principales retombées :

- Fréquentation locale
- Attractivité renforcée pour la ville et ses lieux d'accueil (musée de la Mine...)

Mesure de l'efficacité de l'action

- mesure de la fréquentation du centre-ville de Ronchamp
- enquête de satisfaction auprès des visiteurs (item : qualité du cadre de vie en centre-ville, stationnements...)
- enquête de satisfaction auprès des commerçants (et évaluation de la progression de leur chiffre d'affaires)

Modalités de mise en œuvre

Maître d'ouvrage : commune / communauté de communes

MOD / AMO éventuel

Partenaires extérieurs – financeurs – investisseurs potentiels

Partenaires publics institutionnels (Etat, Région, Département)

Mise en œuvre - intervenants

Collectivité (procédure de marché public de maîtrise d'œuvre, conception + suivi)

Mode de mise en œuvre

- Suivant code des marchés publics :
- Élaboration d'un schéma d'organisation à inscrire dans le PADD
- Élaboration d'un programme
- Désignation d'une équipe de maîtrise d'œuvre par le biais d'un appel à candidature ouvert,
- Lancement d'un appel d'offres « travaux » phasé dans le temps sur la base du projet de l'équipe de maîtrise d'œuvre

Durée de mise en œuvre : 18 à 24 mois (lié à l'établissement d'un schéma de circulation local, et aux procédures de marchés publics à lancer par les collectivités).

Coûts signalétique piétonne :

- étude préalable : 20 000€
- marquage au sol : 30 000€

Divers

Observations et recommandations

- Inscription du schéma de circulation dans un plan de développement durable de la commune (PADD du PLU),
- Mesures incitatives pour la rénovation des bâtiments du centre ville présentant une valeur patrimoniale (voire imposition d'un périmètre de ravalement obligatoire)

Condition de réalisation

Inscrire le projet dans une logique de développement à l'échelle intercommunale (schéma de territoire ou SCOT)

Outils de suivi

- Au niveau de la conception et de la réalisation des ouvrages, il est indispensable de valider chaque phase au sein d'un groupe de travail et de suivi rassemblant notamment les représentants de la collectivité, l'ABF et les milieux associatifs en charge du fonctionnement du site
- Au niveau de l'animation et du fonctionnement, il convient d'inscrire dans le plan de gestion du site les moyens humains et le budget de fonctionnement nécessaires à la gestion quotidienne et à l'entretien des aires d'accueil.

4. Stationnement

Titre de l'action : Création de parking-relais en bas de la Colline

Nature : Aménagement - services

Objet : Aménagement de parkings-relais dans le centre de Ronchamp au pied de la Chapelle

Objectif : Améliorer les conditions de circulation et inciter les visiteurs à s'attarder en centre ville

Mettre en valeur les atouts de la commune (berges, musée, édifices remarquables) dans le cadre d'un parcours balisé et articulé avec les aires de stationnement

Matérialiser le lien entre la Chapelle, Ronchamp et la Communauté de communes Rahin et Chérimont

Échéance: moyen terme

Priorité : important

Description de l'action

Localisation site : centre ville de Ronchamp

Sites concernés :

- Principaux espaces publics du centre de la commune de Ronchamp, et futures zones d'accueil aménagées,
- Zone immédiatement au pied de la Colline, parking du cimetière,
- Berges du Rahin

Contenu/programmation

- Projet : plan global de mise en relation des lieux d'intérêt, des espaces publics et des aires d'accueil et de stationnement suivant un parcours qui intègre les séquences paysagère remarquables du site (notamment les berges du Rahin)
- Traitement des sols afin de matérialiser le lien entre la Chapelle Notre-Dame du Haut et les autres éléments clefs de l'histoire de Ronchamp.
- Signalisation du chemin entre la Chapelle, le puits Sainte-Marie, le musée de la Mine et les autres vestiges de ce passé (par des médaillons ancrés dans la chaussée, une signalétique au sol...)

➔ Équipement (mobiliers urbains, éclairage public adapté)

➔ Paysagement

➔ Faciliter les déplacements des populations locales, et inciter les visiteurs occasionnels à s'attarder lors de leur visite ciblée du site inscrit

Justification de l'action

Principaux bénéficiaires

- Visiteurs et populations locales

Principales motivations, but

- Amélioration générale du cadre de vie et des conditions d'accueil
- Incitation à fréquenter la commune et visiter ses lieux d'intérêt
- Transformation de l'image de la commune

Principaux effets attendus

- Évaluation à travers le niveau de fréquentation des équipements et du site
- Retombées attendues pour le commerce et le tourisme local

Actions ou projets liés

- Articulation avec le réseau de desserte local
- Réaménagement des espaces publics
- Création d'un franchissement du Rahin (passerelle) qui pourrait être un objet architectural de référence

Principales retombées :

- Fréquentation locale
- Attractivité renforcée pour la ville et ses lieux d'accueil (musée de la Mine...)

Mesure de l'efficacité de l'action

- mesure de la fréquentation du centre-ville de Ronchamp
- enquête de satisfaction auprès des visiteurs (item : qualité du cadre de vie en centre-ville, stationnements...)
- enquête de satisfaction auprès des commerçants (et évaluation de la progression de leur chiffre d'affaires)

Modalités de mise en œuvre

Maître d'ouvrage : commune / communauté de communes

MOD / AMO éventuel

Partenaires extérieurs – financeurs – investisseurs potentiels

Partenaires publics institutionnels (État, Région, Département)

Mise en œuvre - intervenants

Collectivité (procédure de marché public de maîtrise d'œuvre, conception + suivi)

Mode de mise en œuvre

- Suivant code des marchés publics :
- Élaboration d'un schéma d'organisation à inscrire dans le PADD
- Élaboration d'un programme
- Désignation d'une équipe de maîtrise d'œuvre par le biais d'un appel à candidature ouvert,
- Lancement d'un appel d'offres « travaux » phasé dans le temps sur la base du projet de l'équipe de maîtrise d'œuvre

Durée de mise en œuvre : 18 à 24 mois (lié à l'établissement d'un schéma de circulation local, et aux procédures de marchés publics à lancer par les collectivités).

Coûts signalétique piétonne :

- étude préalable : 20 000€
- marquage au sol : 30 000€

Divers

Observations et recommandations

- Inscription du schéma de circulation dans un plan de développement durable de la Commune (PADD du PLU),
- Mesures incitatives pour la rénovation des bâtiments du centre ville présentant une valeur patrimoniale (voire imposition d'un périmètre de ravalement obligatoire)

Condition de réalisation

Inscrire le projet dans une logique de développement à l'échelle intercommunale (schéma de territoire ou SCOT)

Outils de suivi

- Au niveau de la conception et de la réalisation des ouvrages, il est indispensable de valider chaque phase au sein d'un groupe de travail et de suivi rassemblant notamment les représentants de la collectivité, l'ABF et les milieux associatifs en charge du fonctionnement du site
- Au niveau de l'animation et du fonctionnement, il convient d'inscrire dans le plan de gestion du site les moyens humains et le budget de fonctionnement nécessaires à la gestion quotidienne et à l'entretien des aires d'accueil.

5. Signalétique

Titre de l'action : Plan d'aménagement et de circulation : viaire, paysages, signalisation et signalétique

Nature : aménagement

Objet : élaboration d'un plan d'aménagement et de circulation autour du site de la Chapelle Notre-Dame du Haut

Objectif : rationaliser les accès à la Chapelle afin de gérer au mieux les flux de visiteurs et protéger le site et son environnement

Échéance : court terme

Priorité : très important

Description de l'action :

Un plan d'aménagement est un outil de planification de l'aménagement du territoire, et notamment de la colline de Bourlémont. Le plan d'aménagement établit les lignes directrices de l'organisation physique du territoire. Ce plan consiste à proposer des aménagements et un plan de circulation qui permettent de gérer les flux et de protéger le site. La forme de ce document est laissée à l'appréciation des communes pour autant que le contenu minimum suivant soit présent:

- L'analyse générale de l'état actuel du territoire communal;
- La définition des problèmes à résoudre, les étapes et les coûts;

➔ Le calcul général des surfaces construites durant les 15 dernières années et les réserves de la zone à bâtir du plan d'affectation des zones en vigueur

➔ La description des modalités pratiques du déroulement de l'étude.

1/ créer un groupe de travail qui établit un document de base

Ce document décrit en termes simples les raisons de l'élaboration du plan et le contenu proposé. Il est semblable à celui d'un PAP mais il doit être facile à lire, et il contient souvent davantage d'informations générales. Ce document a pour objectif de : donner au public et aux parties intéressées des informations concernant le plan et s'efforcer d'obtenir leurs observations.

2/ consulter le public

Il est conseillé de faire une consultation auprès de la population. Une fois que le document de base a été officiellement mis en circulation, il convient d'accorder au public et aux parties intéressées un certain délai, par exemple trois mois, pour qu'ils puissent formuler leurs observations : lors de réunion ou par courrier - qui sont examinés, et une réponse officielle est donnée.

3/ élaborer une version préliminaire

Une version préliminaire du plan d'aménagement est alors préparée et mise en circulation. Là encore, les observations du public sont sollicitées et analysées, et elles reçoivent une réponse officielle. Après quoi, la version définitive du plan d'aménagement est mise au point.

Justification de l'action :

Motivations :

- Gérer les flux des visiteurs
- Protéger le site et ses environs
- Donner à la colline un caractère de « sanctuaire » avec une visite qui débute dès le bas.

Retombées attendues :

- Meilleure gestion des flux
- Diminution de l'impact des visiteurs sur l'environnement

Mesure de l'efficacité de l'action

- Observation de l'évolution des flux de visiteurs sur les sites (pics de fréquentation / creux)
- Observation de la détérioration éventuelle de l'environnement liée à la sur-fréquentation

Fiche technique de mise en œuvre :

Maître d'ouvrage :

- CC Rahin et Chérimont

Partenaires :

- Association Notre-Dame du Haut
- Conseil Régional
- Les propriétaires privés

Modalités :

- inscription dans les documents d'urbanisme (SCOT et PLU) puis application du cadre réglementaire
- rédaction du cahier des charges et appel d'offres auprès d'architectes-urbanistes-paysagistes, pour la réalisation des études préalables d'aménagement urbain
- réalisation des travaux d'aménagement

Délais : 1 an et demi

Coûts : 40 000€ HT hors travaux d'aménagement

6. **Accueil et mise en valeur touristique**

Titre de l'action : aménagement du site de la Filature à Ronchamp et valorisation muséographique sur le territoire

Nature : aménagement

Objectif : développement de services et attractivité urbaine

Échéance : court à long terme

Priorité : importante

Description de l'action :

Localisation : Ronchamp, Champagny, Clairegoutte

Située dans l'une des régions les plus industrielles de France - la Franche-Comté – le territoire de la CCRC est caractérisé par les formations urbaines des vallées industrielles vosgiennes, composées d'industries de sous-traitance notamment pour l'automobile, mais aussi de premier œuvre comme les filatures, les fabriques d'outils techniques pour l'industrie et, à Ronchamp et Champagny, également l'industrie minière de longue date.

Le **site de l'ancienne Filature de Ronchamp**, propriété de la Communauté de Communes Rahin et Chérimont (CCRC) suite à l'installation de la société GESTAMP sur la zone d'activités intercommunale des Champs May à Champagny, présente un enjeu en termes de valorisation du patrimoine industriel tout en étant une opportunité de créer des espaces à vocation économique, de services aux entreprises et de nouveaux services à la population. L'emprise totale du site est de 12 hectares et comprend un cheminement linéaire longeant l'ancien canal d'alimentation de la Filature. L'ensemble du bâti à réhabiliter, acquis par la CCRC en 2010, est de 9 000 m².

Ce projet s'insère dans un projet intercommunal global incluant la mise en place d'une offre diversifiée de logements anticipée lors de la réalisation du PLU de la commune de Ronchamp. Le but est de faire de ce site un lieu de passage reliant le centre ville de Ronchamp à l'entrée de Champagny. Le site se trouve à 10 minutes de la gare et à 5 minutes à bicyclette du Domaine des Ballastières à Champagny. Le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges, fort de son expérience en ce domaine, accompagne la CCRC à la définition du projet en l'assistant dans un premier temps sur le suivi d'une étude urbaine et architecturale d'aménagement d'ensemble avec réalisation d'esquisse sur la requalification des bâtiments existants.

Comparable aux friches vosgiennes côtés lorrain ou alsacien, le site de la Filature de Ronchamp connaît les mêmes contraintes et problématiques de réhabilitation. Son état de conservation est relativement correct du point de vue de la structure et des sheds. Le site bénéficie d'une architecture industrielle qui reflète plusieurs époques et les différents styles présents sur place apportent une richesse à l'ensemble. Il s'agit aujourd'hui de se le réapproprier en l'adaptant aux nouvelles demandes.

Le site de la Filature à Ronchamp joue un rôle qui se verra central et fédérateur dans le développement des activités et des projets qui y verront le jour. La mise en valeur et l'apport sur différentes activités : locaux d'artisans, culturels, administratifs, logements assiéront la qualité des activités de l'ensemble du territoire en offrant plus de services et en légitimant les richesses de ce territoire aujourd'hui méconnues.

Un espace d'environ 600m² sur le site de la Filature sera dédié à un lieu d'exposition ou espace à vocation culturelle. Un espace vitrine du territoire, mais aussi de l'architecture du XX^{ème} siècle. Ce lieu sera un lieu de vie sur l'ensemble du site et fera le lien entre les différentes affectations du site.

Cette action de **valorisation muséographique** est complémentaire aux autres actions déjà engagées sur le territoire comme la réhabilitation du Musée de la Mine Marcel Maulini à Ronchamp, mais aussi la future réhabilitation de la Maison de la Négritude et des Droits de l'Homme à Champagny, ainsi que le projet patrimonial sur la maison Iselin à Clairegoutte. Ces quatre actions de valorisation muséographiques doivent être cohérentes et former un projet territorial d'ensemble. Elles sont inscrites comme l'action structurante du contrat PACT 2014-2019 signé avec le Conseil Général de Haute-Saône.

Justification de l'action :

Motivations :

- Réhabilitation des sites majeurs de visite du territoire
- Mise en valeur des sites touristiques.

Retombées attendues :

- Meilleure image du territoire
- Qualité culturelle et patrimoniale

Fiche technique de mise en œuvre :

Maître d'ouvrage :

- CC Rahin et Chérimont, Communes de Champagny, Clairegoutte et Ronchamp

Partenaires :

- Conseil Régional de Franche-Comté, Conseil Général de Haute-Saône, Massif des Vosges, Etat
- Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges

Titre de l'action : Développement d'une stratégie envers le public familial

Nature : animation

Objet : développer l'offre envers le public familial

Objectif : développer l'offre afin d'attirer les familles sur le territoire. Mettre en place des outils afin de faire rayonner ce segment de clientèle sur le territoire

Échéance : moyen et long terme

Priorité : souhaitable

Description de l'action :

Localisation : territoire de la CCRC et au delà

Contenus :

Pour développer la fréquentation du jeune public et de leur famille, les sites patrimoniaux, de nature et de loisirs, doivent répondre à un certain nombre de critères d'accueil, plaçant au cœur de leur politique l'accueil des familles, et plus particulièrement des enfants âgés de 7 à 12 ans :

- ➔ La présentation du thème du site/musée doit être accessible aux enfants (visite guidée, aménagements muséographiques adaptés, animations...)
- ➔ Équipements et aménagements : les équipements (sanitaires par exemple) doivent être accessibles, des haltes doivent permettre aux familles de faire des pauses
- ➔ Accueil : un document de visite, sous forme de livret-jeu sera remis à chaque visiteur âgé de 7 à 12 ans. Il répondra aux objectifs suivants :

- aborder les thèmes de découverte du site de façon pédagogique et ludique (illustrations...)
- apporter, au travers des textes et des illustrations, des informations claires et précises
- rythmer la visite : par des questions posées dans la fiche-jeu, les réponses se découvrant au long du parcours
- privilégier les échanges enfants/parents
- En parallèle : création de produits touristiques qui allient visite ludique et découverte nature / sportive.

Justification de l'action :

Motivations :

- Créer du lien entre les sites du territoire et de la région
- Faire rayonner les familles
- Créer une synergie entre les sites du territoire pour mieux accueillir les visiteurs et avoir un discours commun

Mesure de l'efficacité de l'action

- mise en place effective de produits touristiques, services, destinés aux familles
- mesure de l'évolution de la fréquentation de l'OT par des familles avec enfants (question sur le profil des visiteurs)
- enquête de satisfaction auprès du public familial (qualité de l'accueil et des prestations qui leur sont spécifiquement destinées)

Fiche technique de mise en œuvre :

Maître d'ouvrage :

- CCRC et les sites

Calendrier :

- Mise en place d'un groupe de travail : rédaction des contenus de la politique
- Réalisation des livrets – jeu par les sites
- Mise en place de l'opération sur les sites
- Lancement de l'opération : inauguration et campagne de relation presse
 - Soit de 12 à 18 mois

Titre de l'action : Développement de produits touristiques cyclistes et cyclotouristiques

Nature : conception et commercialisation

Objet : développer l'offre envers le public sportif cycliste

Objectif : développer l'offre cycliste afin d'asseoir la renommée des ascensions sur le territoire

Échéance : moyen et long terme

Priorité : souhaitable

Description de l'action :

Localisation : territoire de la CCRC et au delà

Contenus :

L'office de Tourisme Rahin et Chérumont concevra et mettra en marché une nouvelle offre d'activités et de produits touristiques allant d'une demi-journée à deux ou trois jours. Des nouveaux services sont à mettre en place (gestion de la location de matériel, service de portage des bagages d'un point à un autre,...).

- mise en valeur les atouts touristiques du territoire connus et cachés par le tourisme à vélo,
- offre à un plus grand nombre de pratiquer le vélo sur les routes et sur les chemins du territoire, par la mise en place de services intégrés de locations de vélos classiques et à assistance électrique, de logistique de portage des bagages, mais aussi d'applications numériques pour la mise en valeur et la reconnaissance des circuits,...
- création, conception et commercialisation de nouvelles offres touristiques en matière d'activités de pleine nature,
- création de produits touristiques qui allient visite ludique et découverte nature / sportive.

Justification de l'action :

Motivations :

- développer l'offre cycliste afin d'asseoir la renommée des ascensions sur le territoire : montée de La Planche, col des Chevrères
- Assurer la continuité de la double venue du Tour de France sur le territoires
- Faire découvrir le territoire cycliste, avec notamment la 21^{ème} boucle cyclable et faire rester les sportifs sur le territoire.

Mesure de l'efficacité de l'action

- Développement de nouveaux produits touristiques
- Connaissance du territoire comme un territoire cycliste
- enquête de satisfaction auprès du public

Fiche technique de mise en œuvre :

Maître d'ouvrage :

- Office de Tourisme Rahin et Chérumont

Calendrier : moyen terme, 2016-2017

7. Hébergement touristique

Titre de l'action : création d'hébergements touristiques collectifs sur le territoire de la CCRC

Nature : hébergement touristique

Objectif : maintenir des groupes de toute taille quelques jours sur le territoire

Echéance : moyen terme

Priorité : urgent

Description de l'action :

Localisation : Ronchamp centre

Contenus : création d'une auberge de jeunesse moyenne capacité dans le centre de Ronchamp et à terme d'un hébergement touristique collectif grande capacité à Ronchamp

Actuellement une maison a été identifiée par la Commune pour installer ce premier équipement qui répond à un besoin identifié de longue date au niveau de l'Office de Tourisme Intercommunal. C'est un projet qui verra le jour dans les six prochaines années. Le second type d'hébergement est un atout pour le territoire et correspond à une demande encore mineure qui est celle de l'accueil de groupes en autocar (jeunes ou seniors) mais dont le volume n'est pas assez important pour justifier une réalisation immédiate. L'action attend encore de nombreux soutiens.

Justification de l'action :

Motivations

- Accueil de groupes venant à la Chapelle en autocar et les maintenir sur le territoire (scolaires, seniors,...)
- Accueil de petits groupes d'étudiants souvent désorientés dans Ronchamp après leur visite.

Mesure de l'efficacité de l'action

- Fréquentation des établissements
- Vérification de l'augmentation de la durée des séjours sur place

Fiche technique de mise en œuvre :

Maître d'ouvrage :

- Commune / Communauté de Communes Rahin et Chérumont

Calendrier :

- Création d'une petite auberge de jeunesse dans le centre bourg, délai 18 à 24 mois
- Création d'un hébergement touristique collectif de plus grande ampleur sur le site de la Filature, échéance à 36 mois

8. Événementiel et animation

Titre de l'action : événements 2015 autour du cinquantenaire de la mort de Le Corbusier

Nature : animation culturelle

Objectif : proposer des événements tout au long de l'année 2015 pour marquer les esprits et créer une dynamique autour de l'œuvre de Le Corbusier

Échéance : court terme

Priorité : urgente

Description de l'action :

Localisation : site de la Chapelle et alentours

Contenus : événements en 2015 célébrant le 50^{ème} anniversaire de la mort de Le Corbusier et les 60 ans de la Chapelle Notre-Dame du Haut par des expositions, spectacles et contenus à voir...

Justification de l'action :

Motivations

- 2015, année du cinquantenaire de la mort de Le Corbusier et soixante ans de la construction de la Chapelle Notre-Dame du Haut
- Volonté des sites Le Corbusier de créer un mouvement commun

Mesure de l'efficacité de l'action

- Fréquentation des expositions et autres événements et
- Couverture presse et médias.

Fiche technique de mise en œuvre :

Maître d'ouvrage :

- Association Œuvre Notre-Dame du Haut, Porterie, Commune et Communauté de Communes, maitres d'ouvrages multiples

Calendrier : Préparation des actions au deuxième semestre 2014 pour débiter en 2015

Titre de l'action : concertation autour du projet de réhabilitation du site de la Filature

Nature : concertation et animation culturelle

Objectif : impliquer et informer les habitants dans le projet de réhabilitation du site, faire que le projet soit partagé. « Vivre » le projet.

Échéance : court terme

Priorité : urgente

Description de l'action :

Localisation : site de la Filature à Ronchamp et ses environs

Contenus : mise en place d'actions de concertation et d'information destinées aux habitants pour mieux comprendre et appréhender le projet.

Justification de l'action :

Motivations

- Imbrication du site dans le milieu urbain, proximité importante de zones d'habitat
- Proximité du centre bourg et des zones de commerce
- Efficacité de la réalisation de ce projet urbain long terme

Mesure de l'efficacité de l'action

- Connaissance du projet
- Approbation du projet par la population
- Installation d'artisans et intérêt d'investisseurs

Fiche technique de mise en œuvre :

Maître d'ouvrage :

- Communauté de Communes Rahin et Chérimont

Calendrier : début de l'action au 1^{er} janvier 2015 en même temps que le début du chantier.

Titre de l'action : masterclass Musique aux 4 Horizons

Nature : animation culturelle et événementielle

Objectif : créer un événement culturel majeur sur le site de la Colline Notre-Dame du Haut pendant la période la plus fréquentée de l'année

Échéance : court terme (deuxième édition en 2014)

Priorité : urgente

Description de l'action :

Localisation : site de la Colline Notre-Dame du Haut et son territoire, ainsi que Fondation Vitra

Contenus : résidence d'une masterclass d'élèves de Marianne Piketty professeur de violon au Conservatoire de Lyon pendant dix jours début août, période la plus fréquentée de l'année à la Chapelle Notre-Dame du Haut. Répétitions dans la Chapelle, à l'oratoire et en plein air qui agrémentent les visites des touristes sur le site. Concerts événements pendant la semaine sur le site même et dans des lieux choisis pour créer un lien avec la population locale : maison de retraite de Ronchamp, temple du village de Belverne, Fondation Vitra à Weil-am-Rhein – Allemagne.

Justification de l'action :

Motivations

- Créer un événement majeur sur la Colline
- Proposer une offre culturelle sur le site
- Améliorer l'accueil des visiteurs pendant une période très fréquentée

Mesure de l'efficacité de l'action

- Augmentation de la fréquentation du site
- Perception nouvelle du site

Fiche technique de mise en œuvre :

Maître d'ouvrage :

- Association Les Quatre Horizons

Calendrier : Deuxième édition en août 2014, événement qui tend à être pérennisé

Un travail commandé par la Communauté de Communes Rahin et Chérumont au bureau d'études Public et Culture,
repris et mis à jour en 2014 par la Communauté de Communes Rahin et Chérumont
Validé par délibération du conseil communautaire du 24 avril 2014